

# RAPPORT ANNUEL

2010



## SOMMAIRE

I. RAPPORT DE GESTION .....	5
II. COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2010 .....	53
III. COMPTES SOCIAUX AU 31/12/2010.....	127
IV. ATTESTATION DU RESPONSABLE.....	173



# RAPPORT DE GESTION



# RAPPORT DE GESTION

<b>1. ACTIVITÉ ET INFORMATIONS FINANCIÈRES .....</b>	<b>8</b>
1.1. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER .....	8
1.2. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ .....	9
1.3. BILAN CONSOLIDÉ SIMPLIFIÉ .....	11
1.4. PERSPECTIVES 2011 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2010 .....	11
1.5. INFORMATIONS SUR LES COMPTES SOCIAUX .....	12
1.6. ÉVOLUTION RÉCENTE DU CAPITAL .....	13
1.7. GESTION DU CAPITAL ET RATIOS RÉGLEMENTAIRES .....	14
<b>2 FACTEURS DE RISQUES .....</b>	<b>15</b>
2.1. RISQUE DE CRÉDIT .....	16
2.1.1. Principes généraux de la gestion des risques de crédit .....	16
2.1.2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques .....	17
2.1.3. Surveillance des engagements, des affaires sensibles et dépréciation .....	18
2.1.4. Mécanismes de réduction du risque de crédit .....	19
2.1.5. Exposition .....	20
2.2. RISQUE DE MARCHÉ .....	23
2.2.1. Objectifs et politique .....	23
2.2.2. Gestion du risque .....	23
2.2.3. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché .....	24
2.2.4. Exposition au risque .....	24
2.3. RISQUE DE GESTION DE BILAN .....	25
2.3.1. Risque de liquidité et de financement .....	25
2.3.2. Risque de taux d'intérêt global .....	26
2.3.3. Politique de couverture .....	27
2.4. RISQUES OPÉRATIONNELS .....	28
2.4.1. Objectifs et politique .....	29
2.4.2. Gestion du risque .....	29
2.4.3. Exposition .....	29
2.4.4. Assurance et couverture des risques opérationnels .....	30
2.5. RISQUES JURIDIQUES .....	30
2.6. RISQUE DE NON CONFORMITÉ .....	31
<b>3. INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX .....</b>	<b>32</b>
3.1. RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX .....	32
3.1.1. Conseil d'administration .....	32
3.1.2. Président et Directeur général .....	33
3.2. LISTE DES MANDATS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX .....	35
3.3. OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ .....	37
<b>4. RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE .....</b>	<b>38</b>
4.1. RESPECT DES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES .....	38
4.1.1. Protection de la clientèle .....	38
4.1.2. Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme .....	38
4.1.3. Prévention de la fraude interne et externe .....	39
4.2. INFORMATIONS SOCIALES .....	39
4.2.1. Évolution de l'effectif .....	39
4.2.3. Organisation du travail .....	42
4.2.4. Rémunérations .....	43
4.2.5. Responsabilité sociale .....	44
4.3. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT .....	46
4.3.1. Impacts directs .....	46
4.3.2. Impacts indirects .....	50

## 1. ACTIVITÉ ET INFORMATIONS FINANCIÈRES

### 1.1. Environnement économique et financier

Au cours du premier semestre 2010, l'actualité a été dominée par la crise des dettes souveraines en Europe, laquelle a pris sa source en Grèce avant de se propager à tous les pays lourdement endettés de la zone euro (l'Irlande, le Portugal et, dans une moindre mesure, l'Espagne). Cette montée de tensions s'est traduite par une explosion des primes de risque sur les obligations des Etats jugés à risque et par des achats refuge sur les meilleures signatures souveraines (le rendement sur le Bund allemand est ainsi redevenu inférieur à 2,6 % à mi-année). Les préoccupations se sont également progressivement déplacées vers les banques européennes qui portent ce risque souverain. L'Euro a été fortement pénalisé et a perdu plus de 15 % de sa valeur contre le dollar en six mois pour atteindre un point bas à 1,19 début juin.

En réponse, les leaders européens ont créé un fond de stabilisation totalisant 750 milliards d'euros : 440 milliards d'un fonds garanti par les Etats-membres (le Fonds européen de stabilité financière - FESF) auxquels viennent s'ajouter 60 milliards de l'Union européenne et une contribution financière du Fonds monétaire international de l'ordre de 250 milliards d'euros. La Grèce bénéficie par ailleurs d'un programme d'aide d'urgence dédié d'un montant de 110 milliards d'euros, visant à couvrir ses besoins de financement jusqu'à fin 2012. La Banque centrale européenne a réactivé de son côté un certain nombre de mesures de soutien à la liquidité et a également annoncé un programme de rachats de titres publics et privés sur les marchés secondaires. Ce programme d'aide, assorti d'une forte conditionnalité (programme d'assainissement budgétaire et de réformes structurelles pour les pays récipiendaires), permet aux gouvernements de fournir les efforts budgétaires nécessaires, sans être sous la pression des marchés, pour remettre les dettes publiques sur des trajectoires soutenables. Cette réponse a permis de ramener un calme relatif sur les marchés : si le plan de stabilisation évite toute crise de liquidité à court terme, les inquiétudes sur la solvabilité à plus longue échéance de certains des Etats membres de la zone euro n'ont pas disparu.

Au cours de l'été une série de mauvais chiffres américains a ranimé les doutes quant au caractère soutenable de la reprise outre-Atlantique, avec le spectre d'un retour en récession. Très vite, les marchés se sont interrogés sur l'opportunité pour la Réserve fédérale (Fed) d'augmenter la taille de ses achats de titres (programme d'assouplissement quantitatif ou QE) pour stimuler l'activité dans un contexte de chômage élevé et d'inflation trop basse. Une telle perspective a mis sous pression le dollar américain (jusqu'à 1,42 contre euro début novembre) et fait refluer les taux longs (point bas à 2,38 % début octobre). A l'issue de son Comité des 2 et 3 novembre et conformément aux attentes, la Fed a annoncé son intention d'acquérir 600 milliards de dollars supplémentaires de titres longs du Trésor à l'horizon de juin 2011 tout en se laissant la possibilité d'ajuster, à la hausse comme à la baisse, la taille de ce programme, pour répondre au mieux à ses objectifs de plein emploi et de stabilité des prix. Les marchés ont favorablement accueilli la nouvelle et, à la faveur d'indicateurs conjoncturels meilleurs qu'anticipé, ont revu en hausse leurs prévisions de croissance aux Etats-Unis, confortés, en outre, par le nouveau programme de relance budgétaire pour 2011 annoncé début décembre par le Président Obama. Les craintes d'un retour en récession s'étant dissipées, les taux longs américains se sont logiquement ajustés et ont gagné plus de 100 points de base en l'espace d'un mois pour osciller jusqu'en fin d'année autour de 3,4 %.

Le dollar a également repris des couleurs alors que les marchés se sont mis à spéculer sur une possible utilisation par l'Irlande du FESF. Selon un schéma identique à celui de la Grèce, avec le retrait des investisseurs et la crise de liquidité, l'Irlande a finalement été contrainte de faire appel à l'aide européenne fin novembre. Ce plan de sauvetage s'élève à 85 milliards d'euros, le gouvernement irlandais s'engageant de son côté à réaliser 15 milliards d'euros d'économies sur quatre ans pour ramener son déficit budgétaire sous la barre de 3 %. Dans la foulée, l'Europe a jeté les bases d'un mécanisme permanent de résolution de crise qui devrait succéder à l'actuel plan d'urgence à partir de juillet 2013. Ce dispositif prévoit une implication des créanciers du secteur privé, au cas par cas, après un examen approfondi pour juger du caractère soutenable de la trajectoire d'endettement des pays en difficulté. Le fonctionnement de ce dispositif n'étant pas détaillé, les marchés se sont montrés prudents à son égard.

Ces soubresauts financiers n'ont pas enrayé la reprise. En Europe, les données d'enquêtes attestent toujours en fin d'année de la poursuite de la reprise sur des rythmes certes ralentis, mais solides, car portés par la demande domestique. Aux Etats-Unis, les indicateurs d'activités sont également bien orientés et la croissance accélère fin 2010 pour atteindre 3,2 % en rythme annualisé (en première estimation). Ces bonnes nouvelles entretiennent le mouvement de hausse des taux sans risque avec, en filigrane, des réallocations de portefeuilles vers des actifs plus risqués et donc mieux rémunérés. L'euro a profité à la fois de ce regain d'appétit pour le risque et de l'accalmie observée sur le front des souverains européens ; il termine l'année proche de 1,34 dollar.



Le contexte économique 2011 sera probablement encore incertain, la croissance assez molle et la volatilité assez forte. Cependant il y a de bonnes raisons d'espérer parmi lesquelles l'importance des moyens mis en œuvre par l'Europe pour gérer la sortie de crise, les bons résultats des entreprises et le maintien de politiques monétaires accommodantes. En effet, avec la problématique des dettes souveraines et le possible retour de l'inflation, la politique de gestion de sortie de crise par la Banque centrale européenne sera prépondérante.

## 1.2. Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Produit net bancaire	3 866	3 839
Résultat brut d'exploitation	1 256	1 188
Résultat d'exploitation	892	748
Résultat net consolidé	586	535
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>533</b>	<b>482</b>

Le résultat net part du groupe LCL s'établit à 533,5 M€, en progression de 10,6 % sur le niveau de l'année précédente. Le résultat d'exploitation, continue à se renforcer avec une croissance de 19,2 % dont les leviers sont :

- un dynamisme persistant du réseau dont le PNB progresse de 2,5 %, la hausse des revenus globaux étant limitée à 0,7 % avec notamment un alourdissement du coût de la dette longue et une diminution des résultats sur portefeuille,
- une gestion toujours rigoureuse des frais généraux, en recul de 1,5 %,
- une nette amélioration du coût du risque.

Le résultat net consolidé 2010 de LCL se répartit par secteur d'activité (en application des normes Crédit Agricole S.A.) comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010				
	Banque de proximité en France	Services Financiers Spécialisés	Gestion d'actifs, Assurances, Banque Privée	Gestion pour compte propre et divers	Total
<b>Produit net bancaire</b>	3 945	-9	-40	-30	3 866
Charges d'exploitation	-2 575			-35	-2 610
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	1 370	-9	-40	-65	1 256
Coût du risque	-359			-5	-364
<b>Résultat d'exploitation</b>	1 011	-9	-40	-70	892
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence					0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-2			2	0
Variation de valeur des écarts d'acquisition					0
<b>Résultat avant impôt</b>	1 009	-9	-40	-68	892
Impôts sur les bénéfices	-303	3	12	-18	-306
Gains ou pertes nets des activités arrêtées					0
<b>Résultat net</b>	706	-6	-28	-86	586
Intérêts minoritaires				53	53
<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>706</b>	<b>-6</b>	<b>-28</b>	<b>-139</b>	<b>533</b>

Le résultat net consolidé 2009 de LCL se répartit (en application des normes Crédit Agricole S.A.) comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009 (1)				
	Banque de proximité en France	Services Financiers Spécialisés	Gestion d'actifs, Assurances, Banque Privée	Gestion pour compte propre et divers	Total
<b>Produit net bancaire</b>	3 849	-10	-70	70	3 839
Charges d'exploitation	-2 551			-100	-2 651
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	1 298	-10	-70	-30	1 188
Coût du risque	-435			-5	-440
<b>Résultat d'exploitation</b>	863	-10	-70	-35	748
Quote-part du le résultat net des entreprises mises en équivalence					0
Gains ou pertes nets sur autres actifs				2	2
Variation de valeur des écarts d'acquisition					0
<b>Résultat avant impôt</b>	863	-10	-70	-33	750
Impôts sur les bénéfices	-259	3	21	20	-215
Gains ou pertes nets des activités arrêtées					0
<b>Résultat net</b>	604	-7	-49	-13	535
Intérêts minoritaires				53	53
<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE</b>	604	-7	-49	-66	482

(1) Les effets du changement de méthode comptable appliqués au 1er janvier 2010 sont décrits en note 1.5

## Résultats de la banque de proximité

L'année 2010 marque le terme du plan de compétitivité qui a permis de positionner LCL comme une entreprise pionnière dans l'innovation, soucieuse de la satisfaction de ses clients et performante dans ses résultats commerciaux et financiers. Les ouvertures nettes de comptes de particuliers et professionnels ont atteint près de 157 800 unités avec un accent mis sur la clientèle des jeunes.

Enjeu majeur de ce plan, la qualité de la relation client demeure en 2010 au cœur de la stratégie de LCL, comme en témoigne le lancement de LCL à la carte pour les nouveaux clients professionnels.

Durant toute l'année 2010, LCL a, par ailleurs, confirmé son rôle dans le soutien de l'économie nationale, les encours de crédits progressant de 7,4 % par rapport à fin 2009 pour atteindre 82 milliards d'euros, chiffre porté à 94,5 milliards d'euros avec le hors bilan du secteur entreprises. Cette évolution est en lien avec le niveau de production qui est le plus élevé de ces 5 dernières années. La production sur les crédits immobiliers a augmenté de 63 % sur un an pour atteindre 12,9 milliards d'euros, niveau comparable à celui de 2006. Sur le marché des entreprises et professionnels, la progression est de 4,7 % du fait notamment de la reprise de la croissance des crédits à moyen et long terme. LCL a d'ailleurs dépassé son engagement auprès de la clientèle des TPE/PME avec une forte production de crédits d'investissement.

L'année 2010 est également marquée par le maintien d'un rythme de collecte élevé (+ 4,6 % sur un an). Les encours de collecte hors valeurs mobilières progressent de manière significative et permanente tout au long de l'année. Cette dynamique est soutenue par la hausse des encours de dépôts à vue (+ 10,3 %) accompagnée par la croissance de l'assurance vie qui se poursuit (+ 9,1 %) et dans une moindre mesure par la croissance des encours d'épargne de bilan qui redevient positive à 4,2 %.

Dans ce contexte, le **produit net bancaire** de l'année 2010 s'inscrit en hausse de 2,5 % par rapport à l'année 2009 à 3,9 milliards d'euros. Hors provisions sur l'épargne-logement, la croissance atteint 2,8 %.

Cette progression des revenus s'appuie sur une croissance des marges d'intérêts (+ 3,6 %) couplée à celle des commissions (+ 1,1 %). La marge d'intérêt est favorablement impactée par la croissance des encours de crédit, la poursuite de la collecte et la bonne tenue des taux de marge à la production. Parallèlement, la production de dossiers de crédit immobilier et la dynamique de l'activité entreprise expliquent l'évolution positive des commissions.

A l'issue du plan de compétitivité, les **charges d'exploitation** sont bien maîtrisées et atteignent 2,6 milliards d'euros. La hausse est limitée à 0,9 % par rapport à l'année 2009.

Ces évolutions se traduisent par une amélioration de 1 point du **coefficient d'exploitation**, celui-ci atteignant 65,3 %.

Le **résultat brut d'exploitation** ressort à 1,4 milliards d'euros sur l'année 2010, en hausse de 5,5 % par rapport à l'année 2009.

L'année 2010 a été marquée par l'amélioration sensible du coût du risque, celui-ci étant en recul de plus de 17 % par rapport à 2009, pour s'établir à 359 millions d'euros. Alors que les engagements s'inscrivent en nette hausse depuis le début de l'année, le poids relatif du coût du risque sur les engagements passe de 56 à 43 points de base (encours de bilan fin de trimestre précédent).

Tout au long de l'année, le taux de créances douteuses et litigieuses a baissé pour atteindre 2,62 % à fin décembre 2010 (2,90 % à fin 2009), le taux de couverture atteignant 73,5 % (70,8 % en 2009).

La baisse du coût du risque associée aux bonnes performances opérationnelles permet au résultat d'exploitation de progresser de 17,1 %.

Au total, le **résultat net** de la banque de proximité s'établit à 706 millions d'euros, en hausse de 16,8 % sur l'année 2010.

### 1.3. Bilan consolidé simplifié

Actif		<i>(en millions d'euros)</i>	Passif	
31/12/2009	31/12/2010		31/12/2010	31/12/2009
16 479	16 587	Opérations de trésorerie et interbancaires	12 309	11 745
41	70	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		
2 556	2 790	Instruments dérivés de couverture	3 756	3 680
1 952	1 949	Actifs financiers disponibles à la vente		
76 089	81 888	Opérations avec la clientèle	66 974	62 849
		Placement des entreprises d'assurances		
5 561	5 604	Valeurs immobilisées et divers		
		Provisions techniques des entreprises d'assurances		
		Dettes représentées par un titre	15 986	14 524
		Provisions et divers	3 601	3 615
		Dettes subordonnées	765	836
		Fonds propres	5 497	5 429
<b>102 678</b>	<b>108 888</b>	<b>TOTAL</b>	<b>108 888</b>	<b>102 678</b>

Au 31 décembre 2010 le total du bilan du groupe s'élève à 109 milliards d'euros contre 103 milliards d'euros au 31 décembre 2009, en hausse de 6,05 %. Les fonds propres du groupe avant distribution (y compris intérêts minoritaires) s'établissent à 5,5 milliards d'euros.

#### **Prises de participation significatives dans des sociétés de droit français en 2010**

Au cours de l'exercice 2010, LCL n'a pas pris de participation significative dans une société de droit français.

### 1.4. Perspectives 2011 - événements postérieurs à la clôture de l'exercice

L'année 2011 constituera la première phase de mise en œuvre du nouveau plan d'entreprise baptisé « Centricité Clients 2013 ». Celui-ci s'inscrit dans le Projet de Groupe du Crédit Agricole. Il a pour objectif de réaffirmer le positionnement de LCL pour gagner en visibilité et d'utiliser la qualité du service comme facteur de différenciation. L'ambition de LCL, acteur national en développement, est d'être la banque pionnière sur une clientèle urbaine, professionnelle et entreprise.

Il n'y a pas d'évènement important postérieur à la clôture de l'exercice 2010 à signaler.

## 1.5. Informations sur les comptes sociaux

### Résultats des cinq derniers exercices

<i>(en euros)</i>	2010	2009	2008	2007	2006
<b>I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	1 847 860 375	1 847 860 375	1 847 857 783	1 846 714 837	1 844 890 462
Nombre d'actions ordinaires existantes	356 507 037	356 507 037	356 506 537	356 286 029	355 934 053
<b>II - OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>					
Chiffre d'affaires HT (1)	5 591 549 614	5 785 468 716	6 574 256 675	6 412 138 024	7 415 037 795
Résultats avant impôts et dotations aux amortissements et provisions	1 258 733 433	1 172 913 219	896 210 984	925 323 670	1 257 312 718
Impôts sur les bénéfices	-158 216 273	-197 541 156	-127 445 526	-211 824 550	-11 174 596
Résultats après impôts et dotations aux amortissements et provisions	671 178 444	459 130 570	518 442 311	4 880 462	1 193 254 030
Résultat distribué	506 239 993	456 329 007	518 328 017	4 698 025	452 036 247
Réserves distribuées	0	0	2 171 527	41 619 159	0
<b>III - RESULTATS PAR ACTION OU PAR CERTIFICAT D'INVESTISSEMENT</b>					
Résultats après impôts et avant dotations aux amortissements et provisions	3,09	2,74	2,16	2,00	3,49
Résultats après impôts et dotations aux amortissements et provisions	1,88	1,29	1,45	0,01	3,35
Dividende attribué à chaque action et certificat d'investissement	1,42	1,28	1,46	0,13	1,27
<b>IV - PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés payés pendant l'exercice en UTP	20 372	21 590	22 438	23 426	24 378
<i>Effectif moyen payé du CL Métropole en UTP</i>	20 372	21 590	22 438	23 426	24 343
Montant de la masse salariale de l'exercice	944 177 312	923 243 185	976 881 201	1 010 703 272	983 712 319
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (S.S. - Oeuvres sociales)	361 510 981	381 502 203	368 967 052	404 130 123	403 187 390

(1) Le chiffre d'affaires reprend les intérêts et produits assimilés, les revenus des titres à revenu variable, les commissions, les gains ou pertes sur opérations financières et les autres produits d'exploitation.

### Délais de paiement fournisseurs

<i>(en millions d'euros)</i>	< 30 J	30 à 45 J	45 à 60 J	Dettes échues (1)	Total
<b>montant de la dette</b>	7	17	5	25	54

(1) dont 13 M€ réglés avant le 31/01/2011

## 1.6. Evolution récente du capital

	Nombre d'actions	Montant (€)
31-déc-08	356 506 537	1 847 857 783
31-déc-09	356 507 037	1 847 860 375
31-déc-10	356 507 037	1 847 860 375

### Délégations en matière d'augmentation de capital

Assemblée générale	Délégations de compétence	Objet de la délégation et durée	Utilisation en 2010
AG mixte du 6 mai 2009 12ème résolution	<p>Autorisation donnée au Conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois :</p> <p>- i) par émission de valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription (y compris des bons autonomes) donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital social (à l'exception des actions de priorité, des actions à dividende prioritaire sans droit de vote et des certificats d'investissement) ;</p> <p>- ii) ou par incorporation de réserves, bénéfiques, primes d'émission ou tout autre élément susceptible d'être incorporé au capital .</p>	<p>Tous pouvoirs, à l'effet notamment de fixer le ou les montants des émissions, les modalités de ces émissions : forme, caractéristiques, prix d'émission des valeurs mobilières à émettre ;</p> <p>dans les limites suivantes :</p> <p>- le plafond nominal global des augmentations de capital visées aux i) et ii) est fixé à 500 millions d'euros ;</p> <p>- à l'intérieur de ce plafond, le montant nominal des augmentations de capital par incorporation visées au ii) est fixé à 250 millions d'euros.</p> <p>- en outre, le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital ne pourra excéder 250 millions d'euros ;</p> <p>- dans un délai de 26 mois (soit jusqu'au 6/7/2011).</p>	néant
AG mixte du 6 mai 2009 13ème résolution	<p>Autorisation donnée au Conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, par émission d'actions à libérer en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur du Crédit Agricole SA.</p>	<p>Tous pouvoirs, à l'effet notamment : d'arrêter la ou les dates d'émission, les modalités de l'émission : fixer le nombre des actions à émettre, la date de jouissance, le prix d'émission;</p> <p>dans les limites suivantes :</p> <p>- le plafond nominal maximum de cette ou ces augmentations de capital est fixé à 400 millions d'euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 500 millions d'euros ;</p> <p>- dans un délai de 18 mois (soit jusqu'au 6/11/2010).</p>	néant
AG mixte du 6 mai 2009 14ème résolution	<p>Autorisation donnée au Conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois par émission d'actions à libérer en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur de SACAM Développement.</p>	<p>Tous pouvoirs, à l'effet notamment : d'arrêter la ou les dates d'émission, les modalités de l'émission : fixer le nombre d'actions à émettre, la date de jouissance, le prix d'émission;</p> <p>dans les limites suivantes :</p> <p>- le plafond nominal maximum de cette ou ces augmentations de capital est fixé à 100 millions d'euros dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de 500 millions d'euros ;</p> <p>- dans un délai de 18 mois (soit jusqu'au 6/11/2010).</p>	néant

## 1.7. Gestion du capital et ratios réglementaires

Les établissements de crédit sont assujettis aux ratios de solvabilité et de grands risques sur base individuelle, ou, le cas échéant, sous consolidée.

Le périmètre de surveillance prudentielle de LCL inclut toutes les filiales du périmètre de consolidation comptable du LCL. La liste des sociétés consolidées est présentée dans les notes annexes aux comptes consolidés en partie 2 de ce rapport (note 12).

Conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement n°2000-03 du Comité de la réglementation bancaire et financière, Banque Thémis et Interfimo, filiales françaises régulées du Groupe LCL, sont exonérées de surveillance prudentielle sur base individuelle. En 2007, LCL a adressé à cet effet à la Commission bancaire une déclaration stipulant qu'il apporte à ces filiales son soutien assurant leur solvabilité et liquidités globales.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française les directives européennes 2006-48-CE et 2006-49 CE (CRD, Capital Requirements Directive). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008. Ces exigences sont destinées à couvrir la somme des risques pondérés relatifs aux risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché. Conformément à ces dispositions, LCL a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la directive européenne CRD.

Le régulateur avait défini jusqu'à fin 2009 les niveaux planchers de fonds propres suivants :

- 95 % des exigences de fonds propres telles qu'elles auraient été calculées en CAD jusqu'au 31/12/2007 ;
- 90 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2008 ;
- 80 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2009, prorogés par les autorités de tutelle jusqu'à fin 2010.

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément au règlement n°90-02 du Comité de la réglementation bancaire et financière du 23 février 1990 relatif aux fonds propres. Les fonds propres de LCL se répartissent en deux catégories :

- les fonds propres durs (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (tier 2), limités à 100% du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées.

Conformément à la réglementation, les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du Tier 1 et du Tier 2.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
<b>Fonds propres de base après déductions (A)</b>	4 366	4 285
Capital	1 848	1 848
Réserves	2 261	2 234
Preferred shares incluses dans les fonds propres de base	701	695
Déductions s'imputant sur les fonds propres de base	-443	-492
<b>Fonds propres complémentaires après déductions (B)</b>	539	624
Fonds propres complémentaires	845	971
Déductions s'imputant sur les fonds propres complémentaires	-306	-347
<b>Fonds propres prudentiels (C = B + A)</b>	4 905	4 909
<b>Emplois pondérés (D)</b>	46 976	45 135
<b>Emplois pondérés incluant l'exigence additionnelle au titre de l'annexe H art.391 (E)</b>	48 448	46 981
<b>Ratio de solvabilité Tier 1 (A/D)</b>	9,29%	9,49%
<b>Ratio de solvabilité global (C/E)</b>	10,12%	10,45%

Au 31/12/10 comme au 31/12/09, LCL a répondu aux exigences de la réglementation qui impose les minima suivants : 4 % pour le ratio Tier 1 et 8 % pour le ratio global.

LCL est filiale de Crédit Agricole S.A. qui présente une information complète au titre du pilier 3 de la réforme Bâle II.

## 2. FACTEURS DE RISQUES

Les informations sur la gestion des risques requises par la norme IFRS 7 font partie intégrante des comptes certifiés par les Commissaires aux comptes (à l'exception des informations mentionnées « non auditées »).

Cette partie du rapport de gestion présente la nature des risques auxquels LCL est exposé, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

L'information présentée au titre de la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers couvre les types de risques suivants :

- les risques de crédit : risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis de LCL,
- les risques de marché : risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix, spreads de crédit),
- les risques structurels de gestion de bilan : risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt (risque de taux d'intérêt global) ou des taux de change (risque de change) et risque de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (risque de liquidité).

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- les risques opérationnels : risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations,
- les risques juridiques : risques résultant de l'exposition de LCL à des procédures civiles ou pénales,
- les risques de non-conformité : risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières (dont lutte contre la fraude, le blanchiment et le financement du terrorisme).

### Organisation de la gestion des risques

La gestion des risques inhérente à l'exercice des activités bancaires est au cœur du dispositif de contrôle interne de LCL, mis en œuvre par tous les acteurs intervenant de l'initiation des opérations jusqu'à leur maturité finale.

LCL met en œuvre des processus et dispositifs de quantification, de surveillance et de maîtrise de ses risques mesurables (risques de contrepartie, de marché, de placement et d'investissement, de taux d'intérêt global, de liquidité, opérationnels) adaptés à ses activités, à ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne. Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

La Direction des risques et contrôles permanents (DRCP) assure le pilotage et le contrôle permanent des risques sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de LCL. A ce titre, la DRCP assure la supervision de la « filière risques ». Elle est indépendante des métiers et rapporte fonctionnellement à la Direction générale de LCL et hiérarchiquement à la Direction des risques groupe (DRG) de Crédit Agricole S.A. . Elle supervise également les unités en charge du contrôle interne financier ainsi que de la continuité et de la sécurité de l'information.

L'organisation de la DRCP LCL s'intègre dans la ligne métier RCP de Crédit Agricole S.A. . Ainsi, LCL se voit déléguer la gestion de ses risques selon des principes de subsidiarité et de délégation formellement établis. Dans ce cadre, la DRCP reporte régulièrement ses grands risques à la DRG de Crédit Agricole S.A. et fait valider par le comité des risques de Crédit Agricole S.A. les dossiers excédant ses délégations ainsi que les stratégies de risques significatives au niveau de Crédit Agricole S.A..

La DRCP assure les missions suivantes :

- définit et/ou valide les méthodes et les procédures d'analyse, de mesure et de suivi des risques de crédit, de marché et des risques opérationnels,
- contribue à l'analyse critique des stratégies commerciales de développement des pôles métiers, en s'attachant aux impacts de ces stratégies en termes de risques encourus,



- fournit des avis indépendants à la Direction générale sur l'exposition aux risques induite par les prises de position des pôles métiers (opérations de crédit, fixation des limites des risques de marché) ou anticipées par leur stratégie risques,
- assure le recensement, l'analyse et le reporting des risques via des outils dédiés.

Au-delà, le dispositif de contrôle interne s'appuie sur trois lignes hiérarchiquement indépendantes : la Direction des risques et contrôles permanents, la Direction de la conformité, le Contrôle périodique (Inspection générale). Ce dispositif est décrit dans le rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne, émis dans le cadre de la loi de sécurité financière du 1er août 2003 et rendu public dans les conditions prévues par l'Autorité des marchés financiers.

## Gouvernance

Des comités risques, présidés par le Directeur général, couvrent l'ensemble des risques de LCL.

Une revue périodique des principaux enjeux en termes de risques de crédit et de risques de marché est organisée à l'occasion des différents comités des risques (dont engagements et risques sensibles, ALM et trésorerie, placement), qui se prononcent sur les principaux enjeux : politiques de prises de risques, analyses de portefeuille et du coût du risque, limites de marché et limites de concentration.

Le dispositif de contrôle interne est examiné au sein de séances dédiées du Comité exécutif, et lors du comité de Contrôle interne faitier.

Le Comité d'audit (Comité des risques et des comptes) et le Conseil d'administration sont régulièrement tenus informés de l'exposition aux risques de LCL, des méthodes mises en œuvre pour les mesurer et des recommandations pour les gérer en conformité avec les politiques définies par le Conseil d'administration, dont l'organisation et les travaux sont traités dans le rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil précité.

## 2.1. Risque de crédit

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

### 2.1.1. Principes généraux de la gestion des risques de crédit

Les décisions de crédit sont encadrées en amont par des stratégies risques visant à préciser les grandes lignes directrices à l'intérieur desquelles chaque métier inscrit son activité : secteur visé (ou exclu), type de contrepartie, nature et durée des transactions, produits autorisés, catégories ou intensité des risques induits, présence et valeur des sûretés, volume d'ensemble du portefeuille, encadrement du niveau de risque individuel ou global, critères de diversification.

Toute contrepartie ou groupe de contreparties fait l'objet de limites destinées à encadrer le montant des engagements, quelle que soit la nature de la contrepartie (particuliers, professionnels, entreprises, ...).

L'application de la stratégie des risques s'appuie sur des normes et des procédures, des outils de pilotage, des systèmes de notation, une politique de provisionnement et de couverture des risques et un dispositif de surveillance rapprochée.

Les contrôles de deuxième niveau du respect des limites sont exercés par la DRCP, complétés par un processus de surveillance des risques individuels et des portefeuilles afin notamment de détecter le plus en amont possible toute détérioration de la qualité de la contrepartie et des engagements de la banque.



## Processus de décision de crédit

LCL a organisé un corps procédural concernant la maîtrise des risques qui rassemble les concepts, principes et règles à observer durant la vie d'un crédit, du processus de décision d'octroi au suivi courant, ainsi que le passage des provisions et les modalités de recouvrement. Il consigne la règle commune à l'ensemble de LCL.

Cette règle s'accompagne de procédures d'application détaillant de manière plus précise le rôle et les responsabilités de chaque intervenant dans la préparation des divers comités, leur déroulement et le suivi de leurs décisions.

L'organisation globale d'octroi de crédit se caractérise par :

- sur le marché des entreprises : un processus d'octroi reposant sur un système expert d'aide à la décision et sur des lignes métiers engagements indépendantes des lignes métiers commerciales, permettant un double regard objectif. Les délégations du réseau commercial sont pilotées par le système expert et dépendent de la note de signature, du type de crédit sollicité et du montant d'engagement.

- sur le marché des particuliers et des professionnels : les décisions et les délégations sont pilotées par des systèmes experts pour les principaux produits (immobilier, crédit à la consommation et découvert). Les opérations qui sortent des délégations des conseillers sont décidées par la ligne métier Engagements. Les délégations dépendent du type de crédit, du montant sollicité et des engagements déjà en place. Une plateforme centralisée est chargée des décisions qui sortent de la délégation locale.

Au niveau de la politique d'octroi, le dispositif très centralisé rend aisé un infléchissement par modification des paramètres des systèmes experts et des consignes données aux plateformes centralisées de décision.

## 2.1.2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques.

### 2.1.2.1. Systèmes de notation interne

Le système de notation interne couvre l'ensemble des méthodes, des procédés et des contrôles qui permettent l'évaluation du risque de crédit, la notation des emprunteurs ainsi que l'évaluation des pertes en cas de défaut pour l'ensemble des expositions de la banque.

Tout comme le processus d'analyse et de prise de décision sur les crédits, les systèmes de notation interne sont séparés en fonction des deux grands types de clientèle de LCL.

Entreprises : pour ce marché, le dispositif de notation Bâle II de LCL est très largement intégré dans le dispositif du groupe Crédit Agricole, qui garantit l'unicité de la note d'un client de plusieurs entités. La notation des entreprises s'effectue avec l'outil groupe Crédit Agricole ANADEFI. L'actualisation de la notation a fait l'objet en 2010, comme en 2009, d'actions et de suivis réguliers particulièrement dans le contexte économique actuel afin d'anticiper les éventuelles dégradations du portefeuille.

Les travaux d'optimisation du dispositif de notation Bâle II, partagé entre les entités du groupe Crédit Agricole, se poursuivent en vue d'une certification par l'Autorité de contrôle prudentiel.

Particuliers et professionnels : le système de notation interne implanté depuis plusieurs années chez LCL a été utilisé pour la mise en oeuvre du dispositif issu de la réglementation Bâle II. Il s'appuie sur un ensemble de caractéristiques du client liées à la personne (physique ou morale) et sur des données historiques de son comportement bancaire. Il constitue toujours un élément de base de l'appréciation du risque au niveau individuel client comme au niveau plus global du portefeuille.

Le dispositif Bâle II Retail en méthode Notation Interne (IRB) a été validé par la Commission bancaire en décembre 2007.

### 2.1.2.2. Risques de portefeuille

Les procédures de décision et de surveillance des risques individuels sont complétées au sein de LCL par un dispositif de suivi des risques de portefeuille permettant d'appréhender les risques de contrepartie sur l'ensemble du portefeuille et sur chacun des sous portefeuilles le constituant, selon un découpage métier, sectoriel, géographique, ou selon tout axe permettant de mettre en exergue certaines caractéristiques du portefeuille global.

Depuis 2008, des mesures d'encadrement renforcé et de gestion des engagements ont été menées à un rythme resserré par rapport au risque habituel. Ceci a pu déboucher sur des mesures de stabilisation des expositions sur certains sous portefeuilles, sur des décisions de réductions volontaires et préventives sur les zones considérées comme les plus à risques. Le rythme des revues de portefeuille a été renforcé dans la même optique.

En parallèle, sont menées des analyses des risques économiques et financiers sur chacun des secteurs significatifs, et une surveillance d'indices précurseurs de dégradation sur chacune de ces filières.

Ces travaux sont menés en concertation avec les équipes d'économistes et d'ingénieurs industriels spécialisés de Crédit Agricole S.A..

### 2.1.3. Surveillance des engagements, des affaires sensibles et dépréciation

LCL mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors-bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Une surveillance des engagements et un suivi permanent des affaires en portefeuille sont mis en oeuvre par les métiers, la direction des engagements et la DRCP afin d'identifier avec anticipation les actifs susceptibles de se dégrader, l'objectif étant de lancer le plus en amont possible des actions concrètes visant à protéger les intérêts de la banque. Ainsi, l'actualisation de la notation d'une grande partie de la clientèle « entreprises » a été anticipée selon différents critères de perception du risque, sans attendre la production des bilans 2010.

La correcte classification des créances fait l'objet d'un examen mensuel au regard de la réglementation en vigueur (créances douteuses notamment). En 2010, LCL a adapté son dispositif et mis en place un nouvel outil (P@TRIC) de recouvrement et de provisionnement des dépréciations de créances.

L'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques est mesurée trimestriellement par le Comité des risques sensibles.

Les anomalies identifiées, y compris les anomalies de classification comptable, ainsi que les cas de non-respect des limites globales ou des équilibres géographiques et sectoriels sont rapportées aux lignes métiers concernées au niveau du Comité de direction générale.

Le dispositif de surveillance et de mesure des risques de contrepartie a été enrichi, dans le cadre des tableaux de bord de suivi des risques, par un suivi mensuel d'indicateurs de risques avancés, pour chaque marché (particuliers, professionnels, entreprises), afin d'identifier les signes de dégradation et prévenir ces risques.

Les contrôles de premier degré sur le respect des conditions accompagnant une décision de crédit sont effectués par les opérationnels. La DRCP a en charge les contrôles de deuxième degré.

Des comités de contrôle risques de contrepartie sont tenus mensuellement, examinant les anomalies et exceptions (impayés, dépassements, documentation juridique...).

Les principaux comités mis en place pour assurer le suivi des affaires sensibles incluent :

Au niveau local : Les Comités régionaux des risques et de suivi des engagements sensibles, mis en place au sein des Directions régionales entreprises, suivent localement les dossiers sensibles, et peuvent proposer un provisionnement pour les dossiers entrant dans le cadre de leurs délégations de crédit, et dont le risque se dégrade. De manière parallèle, des Comités des engagements sensibles locaux sont en place sur le marché des particuliers et des professionnels pour compléter le dispositif central de LCL.

Au niveau central : Le Comité des engagements sensibles « entreprises », auquel participent les responsables de la Direction des engagements et du recouvrement et de la Direction du marché des entreprises, décide dans le cadre de ses délégations, des dotations et reprises de provisions sur les dossiers présentés au Comité, sur ses propositions ou sur celles des Comités régionaux des risques et de suivi des engagements sensibles.

De manière parallèle, le secteur Conseil et négociations particuliers/professionnels, qui assure le pilotage et le suivi des dossiers sensibles les plus importants, décide ou propose, selon le niveau de délégation, les mouvements de provisions relatifs à ces dossiers.

Enfin au niveau central, le Comité des risques sensibles, présidé par le Directeur général, et auquel participent les membres du comité exécutif et les responsables des directions concernées, se réunit trimestriellement avant la date de clôture des comptes pour examiner la situation des risques, leur niveau de couverture par des provisions et prendre toute décision nécessaire.

### **Stress scenarii**

Des stress scenarii de crédit sont effectués afin d'évaluer quel serait le risque de perte qu'encourrait LCL en cas de forte dégradation de l'environnement économique et financier.

Il existe plusieurs catégories de stress scenarii :

- la première est destinée à mesurer les impacts sur les fonds propres réglementaires Bâle II et sur les revenus d'une dégradation macro économique impactant l'ensemble du portefeuille,
- la seconde concerne des stress scenarii ciblés sur des contreparties dans le cadre de l'analyse des dossiers.

Ces scenarii sont effectués, soit dans le cadre des stratégies risques, en appui des décisions, soit pour des besoins ponctuels de surveillance renforcée. Ils sont également utilisés dans le cadre du pilier 2 de Bâle II.

## **2.1.4. Mécanismes de réduction du risque de crédit**

### **2.1.4.1. Garanties reçues et sûretés**

La politique de crédit, les normes et procédures de LCL définissent les principes et les règles de prise de garanties à l'octroi de crédit. Les plateformes de décision crédit, le dispositif de contrôle et les outils informatiques permettent de veiller à l'application de cette politique.

Les garanties valorisées sont intégrées dans le dispositif Bâle II de LCL pour le calcul des emplois pondérés. Une garantie est considérée comme éligible au sens de l'arrêté du 20 février 2007, si elle est reçue, conforme et répond à un certain nombre de critères qui garantissent sa qualité.

A fin 2010, les engagements prêts immobiliers sur le marché des particuliers et professionnels sont essentiellement couverts par la garantie de Crédit Logement ou CAMCA.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

### **2.1.4.2. Utilisation des dérivés de crédit**

LCL n'utilise pas de dérivés de crédit.

## 2.1.5. Exposition

### 2.1.5.1. Exposition maximale

Tableau d'exposition maximale repris de la note annexe 3.1 des comptes consolidés (partie 2 du présent rapport). L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat <i>(hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)</i>	70	41
Instruments dérivés de couverture	2 790	2 556
Actifs disponibles à la vente <i>(hors titres à revenu variable)</i>	1 022	1 281
Prêts et créances sur les établissements de crédit <i>(hors opérations internes)</i>	14 875	14 850
Prêts et créances sur la clientèle	81 888	76 089
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0
<b>EXPOSITION DES ENGAGEMENTS DE BILAN (nets de dépréciations)</b>	<b>100 645</b>	<b>94 817</b>
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	15 887	12 151
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	7 358	7 824
Provisions - engagements par signature	-101	-122
<b>EXPOSITION DES ENGAGEMENTS HORS BILAN (nets de provisions)</b>	<b>23 144</b>	<b>19 853</b>
<b>TOTAL EXPOSITION NETTE</b>	<b>123 789</b>	<b>114 670</b>

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

Les éléments détaillés dans les paragraphes ci-après concernent uniquement les engagements clientèle avant dépréciations sur le périmètre de la banque de proximité, hors les engagements traités en Bâle II standard.

### 2.1.5.2. Concentration

#### 2.1.5.2 a) Diversification du portefeuille par filière d'activité économique

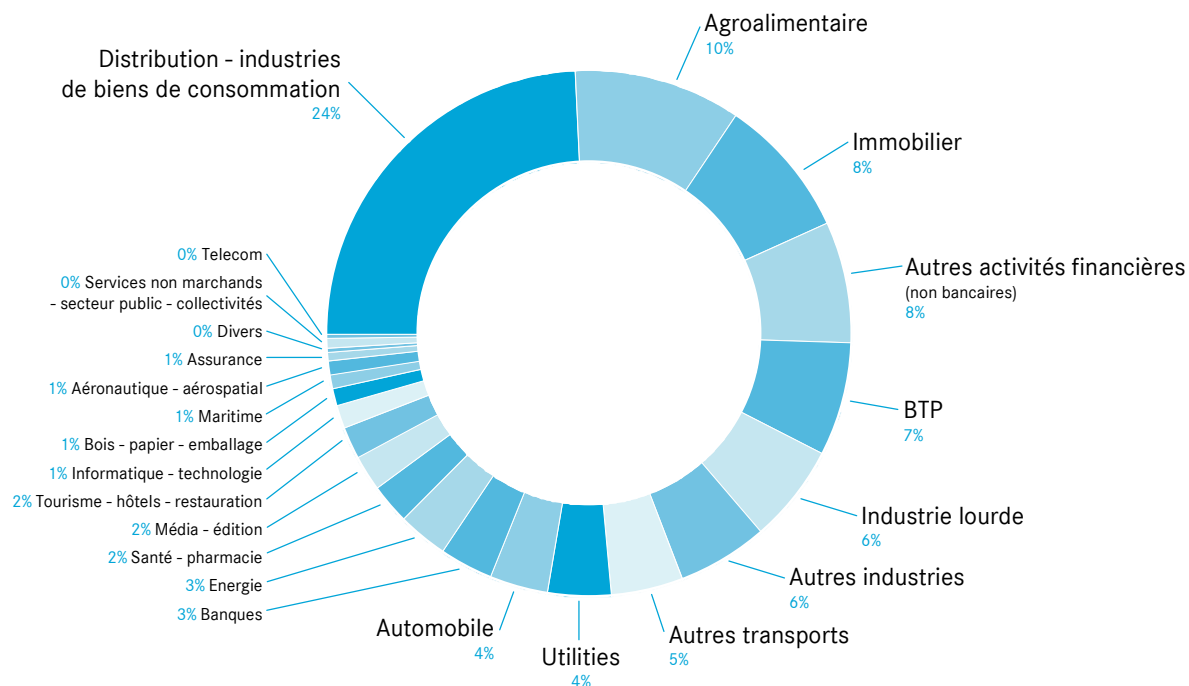
##### Répartition des engagements (Bilan et hors-bilan)

	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
<b>Particuliers et Professionnels</b>	73%	72%
Crédit habitat	53%	50%
Crédits à la consommation	7%	8%
Prêts aux professionnels	9%	10%
Découverts, crédits de trésorerie et autres engagements	4%	4%
<b>Entreprises</b>	27%	28%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

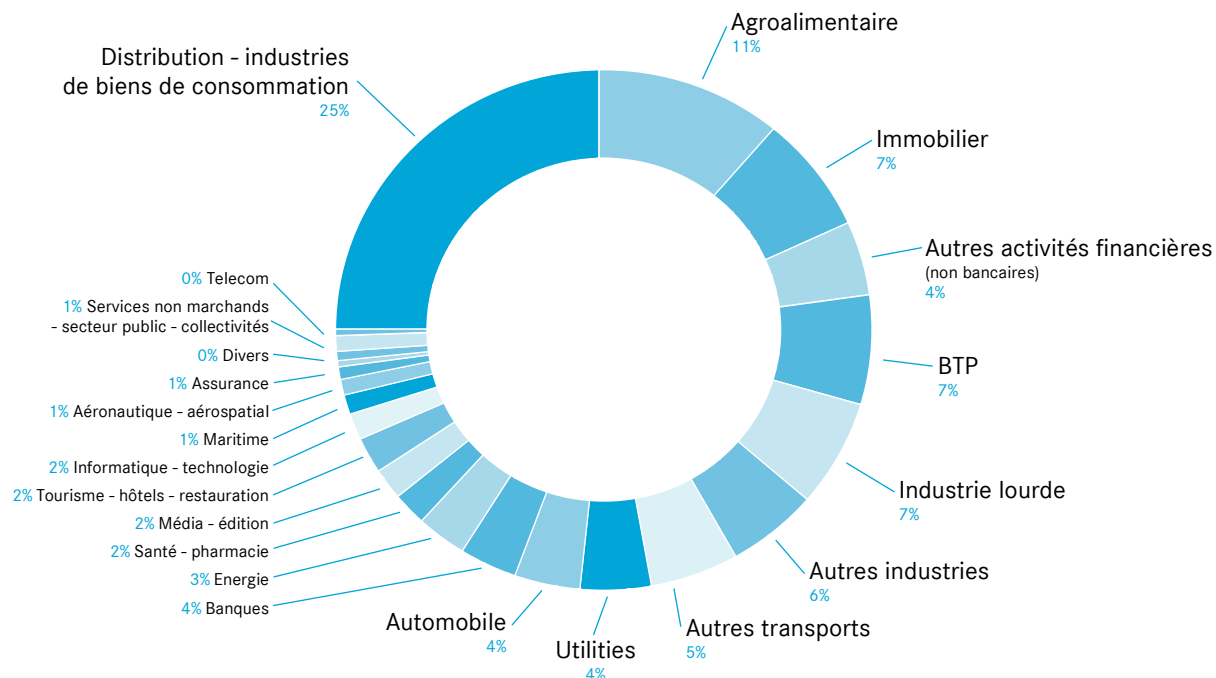
Les engagements du marché des entreprises représentent 27 % des engagements de la banque de proximité de LCL au 31/12/2010 et se répartissent comme suit.

La part d'engagements des 10 plus grandes contreparties non bancaires (groupe et contrepartie) est inférieure à 10% du total des engagements sur le marché entreprises, tout comme en 2009.

**Ventilation des engagements commerciaux au 31/12/2010 du portefeuille entreprises, par filière économique**



**Ventilation des engagements commerciaux au 31/12/2009 du portefeuille entreprises, par filière économique**



*2.1.5.2 b) Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique*

Les données chiffrées sont reprises dans la note annexe 3.1 des comptes consolidés (partie 2 du présent rapport).

### 2.1.5.3. Qualité des encours

#### 2.1.5.3 a) Marché des entreprises :

La notation Bâle II du portefeuille sain (hors défaut) montre une légère amélioration de la qualité de celui-ci en un an.

#### Répartition des engagements corporate hors défaut

<i>source Bâle II Corporate</i>	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Investment grade (note A+ à C-)	76%	72%	72%
Non Investment grade (note D+ à D-)	20%	24%	25%
Sensibles (note (E+ à E-))	4%	4%	3%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

#### 2.1.5.3 b) Marché des particuliers et professionnels :

Sur l'ensemble de la banque de proximité, la notation Bâle II du portefeuille sain (hors défaut) montre une amélioration de la qualité des engagements, pour partie du fait de l'optimisation de la notation interne des professionnels.

#### Répartition des engagements retail hors défaut

<i>Source Bâle II Retail</i>	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Zone verte	79%	75%	75%
Zone orange	17%	19%	18%
Zone rouge	4%	6%	7%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Pour établir ces répartitions, LCL se base sur son dispositif de notation interne utilisé pour la méthode IRB. Ainsi la catégorie Verte regroupe les notations de 1 à 5, la catégorie Orange les notations de 6 à 7 et la catégorie Rouge (les Sensibles) les notations de 8 à 10.

### 2.1.5.4. Dépréciation et couverture du risque

#### 2.1.5.4 a) Politique de dépréciation et couverture des risques

Le dispositif de couverture des risques de LCL comprend des provisions sur les clients en défaut et les encours sensibles ainsi que des provisions sectorielles. Le dispositif de couverture de LCL couvre de façon exhaustive l'ensemble des encours en défaut ou sensibles en s'articulant sur des provisions individualisées pour les encours les plus importants et pour le solde sur un dispositif de provisionnement statistique basé sur les pertes constatées historiquement. Le taux de couverture des créances douteuses par des provisions progresse en 2010 à 73,5 % (contre 70,8 % à fin 2009). Les sous portefeuilles faisant l'objet d'une provision sectorielle à fin 2010 portent sur les LBO et les FSA.

#### 2.1.5.4 b) Encours d'actifs financiers dépréciés

Les données chiffrées sont présentées dans la note annexe 3.1 des comptes consolidés (partie 2 du présent rapport).

### 2.1.5.5. Coût du risque

Dans un contexte de difficultés économiques persistantes, le coût du risque de la banque de proximité est en forte baisse à 359,1 M€ à fin 2010 (contre 434,7 M€ en 2009), avec un taux du coût du risque (représentant la charge nette annuelle sur le risque de contrepartie, rapportée aux engagements totaux) de 0,35 % (contre 0,47 % en 2009).

Le taux de coût du risque sur le marché des particuliers et des professionnels se situe à 0,29 % en légère baisse par rapport à fin 2009 (0,30 %). Sur le marché des entreprises, ce taux enregistre une forte baisse à 0,53 % (contre 0,89 % à fin 2009).

### 2.1.5.6. Risque pays

Même s'il n'est pas dans la politique de LCL de prendre des risques pays, il peut être amené à accompagner ses clients sous forme de garanties internationales. À ce titre il s'appuie sur le savoir-faire de CA-CIB et le risque pays fait l'objet d'un dispositif de suivi et d'une surveillance coordonnés au niveau du groupe Crédit Agricole. À ce jour la provision pour risques pays s'élève à 2,1 M€.

## 2.2. Risque de marché

Les données chiffrées, en application de la norme IFRS 7, sont précisées dans les notes annexes aux comptes consolidés (note 3.2).

### 2.2.1. Objectifs et politique

Les activités de marché du groupe LCL comprennent :

- la Trésorerie euro et devises des opérations clientèles liées au métier de banque de proximité ;
- un portefeuille de placement en titres à revenus variables composé marginalement d'actions et principalement de parts d'OPCVM en actifs indexés sur le marché monétaire, en actifs alternatifs, en actions, en actifs taux et crédit. L'objectif de gestion est une rémunération supérieure en moyenne au marché monétaire ;
- les activités de gestion active du bilan dont la gestion et le contrôle des risques sont délégués à Crédit Agricole S.A. mais dont le risque et les résultats reviennent à LCL. Cette activité spécifique est traitée dans le paragraphe ci-après « gestion active du bilan ».

Le dispositif couvre les risques de marché qui se définissent comme les pertes potentielles liées aux variations des paramètres de marché : taux d'intérêt, cours de change, cours d'actions ou d'OPCVM, etc...

Les activités sur dérivés de taux et de change spot réalisées avec la clientèle font l'objet d'une couverture systématique avec CA-CIB. Aucun risque de marché issu de ce type d'activité n'est conservé chez LCL.

### 2.2.2. Gestion du risque

#### 2.2.2.1. Le dispositif local et le dispositif central

- Au niveau central, le secteur risques financiers et contrôle comptable de la Direction des risques et contrôles permanents groupe Crédit Agricole S.A. assure une surveillance de l'ensemble des activités de marché du groupe.

- Au niveau de LCL, le secteur finances et contrôle comptable permanent de la Direction des risques et contrôles permanents assure le contrôle des activités de marché de l'établissement en dehors de la gestion active du bilan dont la gestion et le contrôle ont été délégués par convention à Crédit Agricole S.A..

Le calcul opérationnel des résultats et des risques sur le périmètre de la Trésorerie est réalisé quotidiennement par le suivi d'activité de CA-CIB pour le compte de LCL.

Les calculs opérationnels des risques sur le portefeuille de placement sont réalisés mensuellement par la cellule finances et contrôle comptable permanent de la Direction des risques et des contrôles permanents de LCL.

Cette dernière assure le suivi quotidien et mensuel de l'ensemble des limites et reporte leurs éventuels franchissements aux niveaux hiérarchiques appropriés. Des reportings sont réalisés et diffusés mensuellement. Les dépassements significatifs ainsi que les variations significatives de résultats sont portés à la connaissance des différents comités.

La note de procédure concernant les risques financiers a été actualisée en 2010.

#### 2.2.2.2. Les comités de décision et de suivi des risques

- Au niveau central, les instances de décision et de suivi des risques reposent sur :

- le Comité risques groupe, qui décide des limites globales à travers la validation des stratégies risques,
- le Comité de surveillance des risques,
- le Comité normes et méthodologies.

- Au niveau de LCL, les objectifs en matière d'intervention sur les marchés et les limites opérationnelles sont définis par :

- le Comité ALM et trésorerie,
- le Comité de placement.

### 2.2.3. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

#### 2.2.3.1. La "Value at Risk" (VaR)

La mesure par la VaR constitue un élément important du dispositif de mesure des risques mais ne constitue plus une limite de suivi de la Trésorerie depuis 2008. Il s'agit d'une VaR historique calculant quotidiennement la perte maximale potentielle pour un intervalle de confiance de 99 %. Ce calcul est basé sur la réplication des variations de marché des 261 derniers jours sur la position du jour.

Concernant le portefeuille de LCL, la VaR est un indicateur qui est calculé mensuellement. Il s'agit d'une VaR paramétrique évaluant la perte potentielle que le portefeuille pourrait subir en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché pour un intervalle de confiance de 99 %.

#### 2.2.3.2. Les stress scénarii

Pour la trésorerie, calcul de deux scénarii hypothétiques (reprise et réduction de la liquidité) et de trois scénarii historiques (krach boursier de 1987, krach obligataire de 1994 et crise russe de 1998).

Concernant le portefeuille de placement de LCL, les chocs appliqués à la valorisation des poches d'actifs sont les suivants : - 20 % sur la poche d'actifs action, - 10 % sur la poche d'actifs alternatifs et - 10 % sur la poche d'EMTN.

#### 2.2.3.3. Les autres indicateurs

Les calculs de VaR et des stress scénarii sont complétés par une batterie d'indicateurs dont certains font l'objet de limites globales ou opérationnelles (sensibilités, devises et produits autorisés, échéances maximales, valeurs de marché maximales par classes d'actifs, taux d'emprise, etc.).

### 2.2.4. Exposition au risque

#### 2.2.4.1. Trésorerie euro et devises des opérations clientèles liées au métier de banque de proximité

La VaR de la trésorerie a fluctué en 2010, entre 111 K€ et 746 K€. Ces fluctuations ne sont pas dues à un changement significatif de l'activité de la Trésorerie mais aux variations des taux interbancaires et des spreads entre le taux au jour le jour et le taux à 3 mois.

Les limites exprimées en sensibilité ont été respectées tout au long de l'année. Les limites exprimées en gap de taux ont été modifiées dans le cadre de la stratégie risques afin de gérer la particularité structurelle liée aux ressources émanant de la CRH qui se concentrent sur les fins de trimestre.

L'activité de taux chez LCL consiste en la couverture des opérations liées au métier de banque de proximité (swaps de taux réalisés pour se couvrir des variations de spread).

Le risque de change est géré selon les règles suivantes :

- les opérations de change avec la clientèle sont systématiquement adossées auprès de Crédit Agricole S.A. depuis le mois de mars 2008 ;
- les résultats en devises sont cédés contre euros mensuellement à Crédit Agricole S.A.. Les montants en risque sont relativement faibles car ils ne sont constitués que des marges sur les opérations commerciales.

#### 2.2.4.2. Portefeuille de placement LCL

Tout au long de l'année 2010, des arbitrages ont été effectués sur les OPCVM monétaires à faible rendement au profit d'actifs plus rémunérateurs (taux et crédit, actions et alternatifs). La VaR et les stress du portefeuille de placement ont donc logiquement augmenté tout au long de l'année avec l'augmentation de la taille des poches d'actifs plus risqués. En effet, la VaR est passée de 13,7 M€ en janvier à 35,3 M€ en décembre 2010 et les stress de 31,7 M€ à 62 M€ sur la même période.

Le portefeuille est intégralement en euros, il est par conséquent sans risque de change.

Aucun dépassement de limite n'a été constaté durant la période, notamment les limites en valeur de marché par classes d'actifs. Ces limites, actualisées en 2010, permettent de contenir le risque de prix.



### 2.2.4.3. Gestion active du bilan

Depuis 2007, LCL délègue la gestion active d'un ensemble diversifié d'activités de marché à Crédit Agricole S.A.. La gestion de ce portefeuille est assurée par la Direction financière de Crédit Agricole S.A.. Le dispositif de contrôle des risques et de contrôle permanent est délégué aux Risques financiers et contrôle comptable de la Direction des risques et contrôles permanents groupe Crédit Agricole S.A.. Les aspects prudentiels sont également traités par Crédit Agricole S.A.. Le reporting à LCL est assuré au travers du Comité ALM de LCL.

## 2.3. Risque de gestion de bilan

### 2.3.1. Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne le risque pour l'entreprise de ne pas respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

La gestion de ce risque est assurée par la Trésorerie dont les missions sont de :

- gérer la liquidité,
- veiller à la bonne adéquation, en montant et en durée, des emplois et des ressources,
- assurer le respect des contraintes de liquidité réglementaires,
- veiller au respect des normes Groupe en matière de liquidité
- envisager des scénarii de crise de liquidité et définir la continuité.

#### 2.3.1.1. Politique et objectifs de gestion du risque

LCL, en tant qu'établissement de crédit, respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

- le règlement CRBF n° 88-01 du 22 février 1988 relatif à la liquidité modifié par les règlements n° 90-02 du 23 février 1990, n° 90-04 du 23 février 1990, n° 92-06 du 17 juillet 1992, n° 94-03 du 8 décembre 1994, n°96-10 du 24 mai 1996, n° 98-03, n° 98-08 du 7 décembre 1998, n° 2000-03 du 6 septembre 2000 et n° 2000-10 du 8 décembre 2000,

- l'instruction de la Commission bancaire n° 88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité modifiée par l'instruction n° 93-01 du 29 janvier 1993 et n° 2000-11 du 4 décembre 2000,

- l'instruction de la Commission bancaire n°89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

La réglementation française a introduit un nouveau régime défini par l'arrêté du 5 mai 2009 relatif au risque de liquidité et par l'instruction n°2009-05 traitant de l'approche standard.

Ce nouveau régime, entré en vigueur le 30 juin 2010, a modifié le coefficient de liquidité, notamment les taux de pondération appliqués aux différents postes et au périmètre devenu social (calcul effectué sur une base consolidée avec le ratio antérieur).

Les trois filiales bancaires de LCL calculent ainsi depuis le 30 juin leur propre ratio de liquidité.

La gestion du coefficient réglementaire de liquidité s'appuie sur un niveau cible interne de 110 %, soit un excédent de liquidité de 1 400 M€ (contre 1 600 M€ auparavant), supérieur à la nouvelle exigence réglementaire.

L'arrêté du 5 mai 2009 offre également la possibilité d'opter pour une approche interne avancée, sous réserve d'une homologation par l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP). Initié en 2008, le groupe Crédit Agricole S.A. a mis en place cette année un nouveau dispositif global d'encadrement, de mesure et de surveillance du risque de liquidité.

#### 2.3.1.2. Gestion du risque

##### 2.3.1.2 a) Organisation et dispositif de suivi

Conformément aux règles du groupe Crédit Agricole S.A., LCL ne recourt au marché pour son refinancement qu'avec l'accord de Crédit Agricole S.A.. LCL est autorisé à mobiliser ses prêts habitat auprès de la Caisse de refinancement de l'habitat (CRH) et participe aux programmes du Groupe permettant la mise en place d'autres modes de financement (Covered bonds et SFEF). LCL est également émetteur de titres de créances négociables auprès des investisseurs et peut recourir aux appels d'offre de la BCE (Banque centrale européenne) en concertation avec Crédit Agricole S.A., qui est son prêteur en dernier ressort.

### 2.3.1.2 b) Méthodologie

La déclinaison au niveau de LCL du nouveau dispositif d'encadrement du risque de liquidité du Groupe s'est traduite par :

- la fixation de limites :
  - a) une limite court terme à un an (revue semestriellement) correspondant à l'endettement maximal autorisé
  - b) un taux de mobilisation maximal des créances éligibles à la BCE
  - c) un taux de concentration des échéances de dettes longues,
- la production d'indicateurs mensuels court et long terme tels que le bilan de liquidité échéancé,
- la simulation de scénarii de crise avec une évaluation de la position de trésorerie à 14 jours, 1 mois et un an,
- la présentation en comité ALM de tableaux de bord liquidité répondant aux standards Groupe,
- le renforcement des contrôles.

### 2.3.1.3. Exposition

Au cours de l'année 2010, le coefficient réglementaire de liquidité à 1 mois a été respecté en permanence, avec un coefficient moyen de 119 % sur la période de janvier à mai (ancien ratio) et de 124 % de juin à décembre (nouveau ratio).

Au 31 décembre 2010, il s'élève à 133 % contre 118,5 % au 31 décembre 2009.

L'ensemble des limites Groupe, attribuées à LCL dans le cadre du système d'encadrement de la liquidité, a été respecté tout au long de l'année.

### 2.3.1.4. Impact de la crise financière sur la gestion du risque de liquidité

Après leur forte augmentation en 2008, due à la crise de liquidité apparue en août 2007, les spreads de liquidité se sont détendus en 2009 (spread moyen annuel de 55,8 bp contre 88,6 bp en 2008 et 29,1 bp en 2007) grâce aux différentes mesures exceptionnelles mises en place par la BCE. Le maintien tout au long de l'année 2010 des mesures de soutien au système financier, notamment l'allocation illimitée de liquidité à taux fixe et sur des durées pouvant aller jusqu'à un an, a entraîné une stabilisation des spreads Euribor 3 mois/OIS au niveau atteint au dernier trimestre 2009 (30,6 bp).

## 2.3.2. Risque de taux d'intérêt global

### 2.3.2.1. Objectifs et politiques

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à protéger la valeur patrimoniale de LCL et de ses filiales, ainsi qu'à optimiser la marge d'intérêt.

La valeur patrimoniale et la marge d'intérêt évoluent du fait de la sensibilité à la variation des taux d'intérêt de la valeur actuelle nette et des flux de trésorerie des instruments financiers composant le bilan et le hors bilan.

L'exposition de LCL provient essentiellement de son activité de banque de détail.

### 2.3.2.2. Méthodologie

La mesure du risque de taux s'appuie principalement sur la mise en place des gaps de taux. Cette méthodologie consiste à projeter dans le futur les encours à taux connu en fonction de leurs caractéristiques contractuelles (date de maturité, profil d'amortissement). Toutefois, il est nécessaire de modéliser le comportement futur de certains encours lorsque :

- le profil d'échéancement n'est pas connu (produits non échéancés tels que les dépôts à vue, les livrets ou les fonds propres),
- des options implicites vendues à la clientèle sont incorporées (remboursements anticipés sur crédits, épargne logement...).

Ces modèles sont aujourd'hui essentiellement basés sur l'analyse statistique du comportement passé de la clientèle. Néanmoins, la baisse très rapide des taux au cours de l'année 2010 a entraîné une accélération de demandes de renégociation ou de remboursement anticipé des crédits immobiliers, situation qui a conduit LCL à revoir plusieurs fois ses anticipations de taux de remboursements anticipés futurs, sans pouvoir s'appuyer sur un comportement identique mesuré dans le passé.

En ce qui concerne les options conclues avec la clientèle, notamment celles incluses dans les crédits cappés, le Groupe recommande leur couverture par des options de mêmes caractéristiques. Les positions résiduelles sont prises dans les gaps en équivalent delta.

La mesure du risque de taux d'intérêt global est effectuée mensuellement pour LCL ; une mesure basée sur les données de l'arrêté précédent ainsi qu'une mesure prévisionnelle est produite. Cette mesure est confrontée à des limites définies dans le cadre de la stratégie des risques approuvée par le Comité des Risques du groupe Crédit Agricole S.A., sous la forme de montants maximaux d'exposition moyenne pour chaque futur intervalle de temps (mensuel pour les deux premières années, annuel après).

### 2.3.2.3. Gestion du risque

La gestion du risque de taux d'intérêt global de LCL a été déléguée à Crédit Agricole S.A., qui le gère dans le respect des limites et selon les orientations de gestion décidées par le Comité ALM de LCL.

L'exposition au risque de taux d'intérêt global est présentée régulièrement au Comité ALM de LCL qui décide des orientations de gestion.

Celui-ci est présidé par le Directeur général et inclut, outre des membres du Comité exécutif ou leurs délégués, des représentants de Crédit Agricole S.A. « Gestion financière » et « Risques du Groupe ».

### 2.3.2.4. Exposition

Les gaps de taux de LCL sont ventilés selon l'entité qui les gère (Crédit Agricole S.A., Trésorerie, filiales) et par devise. Ils mesurent l'excédent (signe positif) ou le déficit (signe négatif) de ressources à taux fixe.

#### Exposition du gap synthétique consolidé en EURO au 31/12/2010 :

<i>(En millions d'euros)</i>	2011	2012 - 2016	2017 - 2021	>=2022
<b>Gap synthétique</b>	<b>-6 136</b>	<b>-1 305</b>	<b>35</b>	<b>-210</b>

Au 31 décembre 2010, la sensibilité du PNB sur la première année à un mouvement de taux de 2 % représente environ 3,1 % du PNB et la sensibilité de la valeur actuelle nette des 30 prochaines années à un mouvement de taux de 2 % représente environ 5,4 % des fonds propres prudentiels. Le RTIG est par ailleurs très peu sensible aux variations des devises (autres que l'euro).

### 2.3.3. Politique de couverture

Les données chiffrées, en application de la norme IFRS 7, sont précisées dans les notes annexes aux comptes consolidés (note 3.4).

La gestion du risque de taux global s'effectue selon deux modalités différentes :

- Les opérations de montant important et ayant des caractéristiques d'opérations de marché sont systématiquement adossées auprès de la Trésorerie.
- Les autres opérations (montant unitaire faible, échéancier incertain, taux non corrélé aux taux de marché par exemple), font l'objet d'une gestion sous la responsabilité du Comité ALM et trésorerie. Depuis la centralisation de la Gestion Actif - Passif au Crédit Agricole S.A. au cours du 1er semestre 2007, le schéma financier est le suivant :
  - ❑ les postes de bilan sans échéance contractuelle (essentiellement les dépôts à vue et l'épargne réglementaire) sont adossés à Crédit Agricole S.A. au travers de swaps et de prêts/emprunts miroirs : il n'y a donc plus de risque de taux sur ces postes,
  - ❑ les postes de bilan avec une échéance contractuelle, essentiellement les actifs, créent une position de taux contenue à l'intérieur des limites fixées par LCL.

La Gestion Actif - Passif est responsable de ce dispositif qui vise à maîtriser les risques financiers.

L'organisation et la méthodologie afférentes à la gestion du risque de taux sont déterminées par le Comité ALM et trésorerie sur proposition de la Gestion Actif - Passif.

Chaque produit est pris en compte dans l'analyse du risque de taux selon des règles d'échéancement conventionnelles qui traduisent son comportement économique.

La Gestion Actif - Passif mesure les impasses de taux de LCL et les couvre mensuellement en application des décisions du Comité ALM et Trésorerie qui décide du programme de couverture proposé et mis en œuvre par Crédit Agricole S.A. Initié courant 2007, ce processus de gestion centralisée chez Crédit Agricole S.A. fait l'objet de travaux d'amélioration et de fiabilisation.

Les filiales de LCL mesurent et gèrent leurs impasses dans un objectif de couverture.

Les swaps et prêts/emprunts miroirs qui adossent les passifs de LCL doivent eux-mêmes faire l'objet d'une couverture via des swaps comptabilisés dans les livres de Crédit Agricole S.A. et conclus par la Gestion Actif - Passif.

Dans le cadre de limites strictes, le compartiment RTIG (Risque de Taux d'Intérêt Global) de la gestion active vise à optimiser le coût de ces couvertures :

- le plus souvent en retardant - marginalement - la date de mise en place de ces couvertures, si la Gestion Actif - Passif anticipe une évolution favorable des taux,
- et en modulant de façon marginale également la durée de ces couvertures.

Le Gap de gestion active désigne ainsi l'écart entre :

- les opérations qui auraient dû être conclues pour adosser parfaitement les swaps et prêts/emprunts miroirs,
- et les opérations qui ont effectivement été mises en place (et qui peuvent ne pas adosser parfaitement les swaps et prêts/emprunts miroirs).

En ce sens - et puisque LCL bénéficie de la performance et supporte le risque né de la gestion active - les swaps et prêts/emprunts miroirs, augmentés du Gap de gestion active, constituent un adossement non exact des passifs de LCL. Dans le but d'en limiter l'impact, des limites strictes encadrent le montant du Gap de gestion active.

Le risque de taux d'intérêt global est géré en macro-couverture : le portefeuille de swaps emprunteurs de taux fixe vient ainsi en couverture des actifs à taux fixe et de la position Taux fixe de la Gestion active si celle-ci est excédentaire en emplois, tandis que le portefeuille de swaps miroirs vient en couverture des actifs et passifs non échéancés.

Comme Crédit Agricole S.A., LCL a retenu la position de documenter ces dérivés de couverture dans le cadre de relations de couverture de juste valeur.

La démonstration de la mesure d'efficacité de la relation de couverture s'effectue sur la base d'échéanciers en encours moyens (mensuels sur l'année civile en cours et l'année civile suivante, annuels ensuite). Elle s'effectue trimestriellement. La relation de couverture est définie comme efficace si sur chaque plage de maturité, le ratio de couverture (encours moyen d'instruments de couverture / encours moyen d'instruments couverts) est inférieur à 100%.

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables. Elles comprennent, d'une part, la couverture des actifs non adossés auprès de la Trésorerie nets de la position du Haut de Bilan par des swaps emprunteurs de taux fixe, et d'autre part, la couverture des passifs et actifs non échéancés hors Haut de Bilan par des swaps miroirs.

## 2.4. Risques opérationnels

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels commun à l'ensemble du groupe Crédit Agricole S.A. comprend les composantes suivantes :

- organisation de la fonction gestion des risques opérationnels : supervision du dispositif par la Direction générale (via le Comité trimestriel des risques opérationnels) et pilotage opérationnel par la Direction des risques et contrôles permanents,
- identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies par processus, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,
- collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant l'historisation, la mesure et le suivi du coût du risque,

- calcul et allocation des fonds propres économiques au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau filiale,
- production périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau filiale.

### 2.4.1. Objectifs et politique

Les éléments constitutifs d'une politique générale au titre du risque opérationnel ont été intégrés dans la stratégie des risques de LCL. Ce document reprend pour les principaux domaines de pertes le profil de risque et les actions prioritaires adaptées aux évolutions du dispositif des risques opérationnels, au regard des orientations commerciales retenues.

La limite risque fixée en interne depuis 2007 dans le cadre de la stratégie risque en vigueur (ratio Coût RO / PNB = 1,30 %) n'a pas, comme les années précédentes, été atteinte au cours de l'année 2010.

Par ailleurs, le système de gestion des alertes du groupe Crédit Agricole S.A. a été décliné au sein de LCL dans une note de procédure spécifiant notamment le seuil à partir duquel un incident opérationnel déclenche une alerte au sein de LCL et dans le groupe Crédit Agricole S.A. (rédaction d'une fiche alerte dysfonctionnement) ainsi que le seuil d'alerte du Conseil d'administration en cas d'incident ayant un impact financier supérieur à 0,5 % des fonds propres, conformément à l'article 38 du CRBF 97-02 modifié. Avec une approche conservatrice, le seuil retenu et validé en Conseil d'administration est de 20 M€.

### 2.4.2. Gestion du risque

Le dispositif de suivi des risques opérationnels de LCL est homologué Bâle II en approche de mesure avancée Bâle II depuis décembre 2007.

Il s'appuie sur les concepts déployés dans le cadre de la réforme Bâle II et du passage en méthode avancée (méthode A.M.A.).

#### 2.4.2.1. Collecte des pertes opérationnelles :

Le dispositif de collecte des pertes opérationnelles repose principalement sur des données issues de la comptabilité pour en assurer l'exhaustivité.

#### 2.4.2.2. Cartographie annuelle des risques opérationnels :

La campagne de cartographie des risques opérationnels 2009 s'est achevée en mai 2010. Les résultats ont été présentés lors du Comité des risques opérationnels de mai 2010 et font l'objet de plans d'action selon les risques identifiés.

Dans le cadre de l'industrialisation et l'homogénéisation des outils de gestion des risques opérationnels au sein du groupe Crédit Agricole, le nouvel outil Groupe de cartographie des risques opérationnels « Europ@ » a été mis en production chez LCL début 2010.

Une démarche de synthèse des résultats de la cartographie des risques opérationnels aux normes Bâle II a été formalisée afin de mieux mettre en évidence les risques opérationnels supportés par le réseau de proximité.

### 2.4.3. Exposition

Au 31 décembre 2010, le coût net du risque opérationnel (pertes + dotations aux provisions – reprises – récupérations) s'élève à 31,5 M€ en date de détection de l'incident, soit 0,80 % du produit net bancaire LCL.

Le coût du risque opérationnel à fin décembre 2010 est inférieur à l'objectif stratégique (1,05 % du PNB) et à la limite stratégique (1,3 % du PNB) fixés dans le cadre de la stratégie des risques.

#### 2.4.4. Assurance et couverture des risques opérationnels

LCL délègue à Crédit Agricole S.A. sa gestion de l'assurance et de la couverture des risques opérationnels.

La couverture des risques opérationnels du groupe Crédit Agricole S.A. par les assurances est mise en place dans une perspective de protection de son bilan et de son compte de résultat. Pour les risques de forte intensité, des polices Groupe sont souscrites par Crédit Agricole S.A. auprès des grands acteurs du marché de l'assurance ; elles permettent d'harmoniser la politique de transfert des risques relatifs aux biens et aux personnes et la mise en place de politiques d'assurances différenciées selon les métiers en matière de responsabilité civile professionnelle et de fraude. Par ailleurs, les filiales des métiers gèrent par elles-mêmes les risques de moindre intensité.

En France, les assurances de dommages aux biens d'exploitation (immobilier et informatique) incorporent la couverture des recours des tiers pour les immeubles les plus exposés à ce risque ; elles sont complétées de lignes de garanties particulières pour la responsabilité civile exploitation.

Les polices Pertes d'Exploitation, Fraude et Tous Risques Valeurs ont été mises en place par Crédit Agricole S.A. pour son Groupe. De même, les polices responsabilité civile professionnelle du Groupe et responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux ont été renouvelées.

Les polices « éligibles Bâle II » sont ensuite utilisées au titre de la réduction (dans la limite des 20% autorisée) de l'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel.

Les risques de faible fréquence et de faible intensité qui ne peuvent être assurés dans des conditions économiques satisfaisantes sont conservés sous forme de franchise ou mutualisés au sein du groupe Crédit Agricole S.A. par la captive de réassurance du Groupe dont l'intervention cumulée n'excède pas 6 % des garanties ci-dessus.

### 2.5. Risques juridiques

Au 31 décembre 2010, il n'existe aucun fait exceptionnel ou nouveau litige susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats ou le patrimoine de LCL.

Les risques juridiques susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine de LCL ont fait l'objet de provisions tenant compte des informations dont dispose la Direction générale.

Les principales procédures judiciaires en cours, qui ont été engagées à l'encontre de LCL, sont les suivantes :

#### **Groupe IFI DAPTA MALLINJOURD**

Le CDR et le Crédit Lyonnais ont été assignés conjointement, le 30 mai 2005, devant le Tribunal de commerce de Thiers par le Commissaire à l'exécution du plan des sociétés du groupe Ifi Dapta Mallinjoud. Il est reproché au CDR et au Crédit Lyonnais d'avoir commis diverses fautes à l'occasion du montage et du financement de l'opération d'acquisition du pôle meuble (ex CIA) du groupe Pinault par le groupe IFI. La Cour d'Appel de Riom, par arrêt du 12 juillet 2006, a renvoyé l'affaire devant le Tribunal de commerce de Paris.

Par décision du 24 septembre 2007 le Tribunal de commerce de Paris a :

- condamné le CDR à 2,9 M€ pour perception indue d'intérêt,
- condamné le Crédit Lyonnais à 5 M€ pour soutien abusif,
- condamné le Crédit Lyonnais et le CDR à 50.000 € au titre de l'article 700.

Le Tribunal n'a pas ordonné l'exécution provisoire.

Le Commissaire à l'exécution du plan a fait appel de cette décision et la Cour de Paris s'est prononcée par un arrêt du 10 décembre 2010 aux termes duquel elle:

- rejette la demande d'indemnisation globale pour le prétendu préjudice subi par l'ensemble des 13 sociétés du Groupe,
- demande au Commissaire à l'exécution du plan d'indiquer, société par société, le montant du préjudice allégué, et
- ordonne une expertise très large de la situation financière de chacune des sociétés du Groupe à l'époque des faits.

**STRAUSS/WOLF/FAUDEM**

Des citoyens américains (et des membres de leurs familles), victimes d'attentats attribués au Hamas commis en Israël entre 2001 et 2004, ont assigné la National Westminster Bank et le Crédit Lyonnais devant un Tribunal new-yorkais.

Ils soutiennent que ces banques seraient complices des terroristes car elles détenaient chacune un compte ouvert - en 1990 pour le Crédit Lyonnais - par une association charitable d'aide aux Palestiniens, compte par lequel des fonds auraient été virés à des entités Palestiniennes accusées, selon les demandeurs, de financer le Hamas.

Les demandeurs, qui n'ont pas chiffré leur préjudice, réclament l'indemnisation de leurs "blessures, angoisses et douleurs émotionnelles".

En l'état du dossier et de la procédure, les demandeurs n'ont ni rapporté la preuve que l'association était effectivement liée aux terroristes, ni que le Crédit Lyonnais savait que son client pouvait être impliqué - si ceci était démontré - dans le financement du terrorisme. Le Tribunal a pourtant exigé cette démonstration de la part des demandeurs pour qu'ils puissent espérer obtenir gain de cause. LCL conteste donc vigoureusement les allégations des demandeurs. La procédure est toujours au stade de la « discovery » (communications de pièces, demandes et réponses écrites des parties, dépositions des témoins).

**Affaire EIC**

LCL et Crédit Agricole S.A., ainsi que 10 autres banques, ont reçu en mars 2008 une notification de griefs du Conseil de la concurrence (devenu l'Autorité de la concurrence). Il leur est reproché d'avoir, de façon concertée, mis en place et appliqué des commissions interbancaires dans le cadre de l'encaissement des chèques, depuis le passage à l'Echange image chèque, soit depuis 2002 jusqu'en 2007. Selon l'Autorité de la concurrence, ces commissions sont constitutives d'ententes anticoncurrentielles sur les prix au sens des articles 81§1 du traité instituant la Communauté européenne et de l'article L.420-1 du Code de commerce, et auraient causé un dommage à l'économie. En défense, les banques ont réfuté catégoriquement le caractère anticoncurrentiel des commissions et soulevé de nombreux vices de procédure en particulier pour non respect du contradictoire.

Par décision du 20 septembre 2010, l'Autorité de la concurrence a jugé que la commission EIC était anticoncurrentielle, et qu'elle a eu pour conséquence d'augmenter artificiellement les coûts supportés par les banques remettantes ce qui a eu un impact défavorable sur le prix des services bancaires. Pour ce qui concerne l'une des commissions pour services connexes (AOCT), l'Autorité de la concurrence a enjoint les banques de procéder à la révision de leur montant dans les six mois de la décision. Les banques mises en cause ont été sanctionnées pour un montant global de 384,92 M€. LCL a pour sa part été condamné à payer respectivement près de 21 M€ et Crédit Agricole S.A. près de 83 M€. L'ensemble des banques a fait appel de la décision devant la Cour d'appel de Paris et un arrêt devrait en principe être rendu au cours de l'année 2011.

**2.6. Risque de non conformité**

Le risque de non-conformité recouvre « le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législatives ou réglementaires, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant » (règlement CRBF 97-02).

Ce risque est piloté chez LCL par la Direction de la conformité qui traite à la fois des risques relatifs à la protection de la clientèle, à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, ainsi qu'à la lutte contre la fraude interne et externe. La Direction de la conformité travaille en relation étroite avec la Direction des risques et contrôles permanents pour organiser la mise en œuvre des contrôles liés à ces aspects de risque.

LCL s'est doté en 2010 d'un réseau de correspondants conformité appelés « Champions », afin de diffuser « l'esprit conformité » au plus près des périmètres commerciaux couvrant les marchés des particuliers, professionnels et de la banque privée, et ainsi appuyer les différentes opérations engagées.

Le responsable de la Conformité, membre du Comité de direction générale, est responsable de la mise en place et de l'animation du dispositif de contrôle du risque de non-conformité, décrit par ailleurs dans le rapport du président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil.

Les actions menées en matière de protection de la clientèle, de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, et de lutte contre la fraude sont décrites dans le chapitre responsabilité sociétale de l'entreprise.



### 3. INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX

#### 3.1. Rémunération des mandataires sociaux

La politique de rémunération des mandataires sociaux de LCL s'inscrit dans le cadre du code de gouvernance AFEP/MEDEF publié en avril 2010 et du règlement 97-02 du CRBF modifié par l'arrêté du 13 décembre 2010. L'ensemble des données ci-après est établi en application de ces recommandations et règles ainsi que de la recommandation de l'AMF publiée le 22 décembre 2008.

##### 3.1.1. Conseil d'administration

Sur la base d'une enveloppe globale de 350 K€ fixée par l'Assemblée générale du 15 mai 2006 et qui reste valable jusqu'à nouvel ordre, les membres du Conseil d'administration ont perçu 304 K€ de jetons de présence au titre de l'exercice 2010.

Administrateurs	LCL		Crédit Agricole S.A.	
	2010	2009(1)	2010	2009(1)
Michel Benassis	10 000			
Philippe Brassac	12 000		51 700	
Jack Bouin	4 000			
Gérard Bréchet	12 000	6 000		
Pascal Célérier *	24 000	20 000		
Jean-Paul Chifflet	12 000	10 000		51 150
Marc Deschamps	10 000	10 000		
Noël Dupuy	12 000	10 000	55 000	61 600
André Janot	8 000			
Bruno de Laage	8 000		5 500 (a)	
Dominique de Lastelle	6 000			
Dominique Lefebvre	6 000	10 000	44 000	29 700
Jacques Lenormand	4 000	10 000		
Bernard Mary	4 000	10 000		
Michel Mathieu	6 000			
Nathalie Mourlon	8 000	10 000		
Jean-Pierre Pargade*	22 000	20 000		
Georges Pauget	4 000	10 000		
Marc Pouzet *	26 000	18 000		
Michel Rallet	12 000	8 000		
Jean-Marie Sander	4 000	10 000	45 100 (b)	64 350
Eric Vandamme	10 000	8 000		
<b>Indépendants</b>				
Bruno Cheuvreux	16 000	6 000		
François Veverka*	30 000	20 000	66 400	50 700
<b>Salariés élus</b>				
Chantal André	4 000	4 000		
Claire Bacque	2 000	6 000		
Sylvie L. de La Girennerie	6 000			
Dominique Gillet	6 000			
<b>Censeur</b>				
Henri Moulard *	16 000	30 000	20 350 (c)	45 400
<b>TOTAL</b>	<b>304 000</b>	<b>236 000</b>	<b>288 050</b>	<b>302 900</b>

(\*) Egalement membre du Comité des Risques et Comptes.

(1) ne sont pas repris les administrateurs ayant démissionné en 2009

(a) jetons perçus antérieurement à sa nomination en qualité de Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A.

(b) Nomination en qualité de Président du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en mai 2010

(c) sorti en mai 2010



### 3.1.2. Président et Directeur général

#### Synthèse des rémunérations et des options / actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux

(En euros)	Georges Pauget <i>Président du conseil d'administration</i> (jusqu'au 24/2/2010)		Jean-Paul Chifflet <i>Président du conseil d'administration</i> (depuis le 24/2/2010)		Christian Duillet <i>Directeur général</i> (jusqu'au 30/11/2010)*	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice (1) (Cf. infra : information détaillée)	163 333	1 468 990	1 766 731		1 356 453	829 152
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (Cf. infra : information détaillée)	0	0	0		0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (Cf. infra : information détaillée)	0	0	0		0	0
<b>TOTAL</b>	<b>163 333</b>	<b>1 468 990</b>	<b>1 766 731</b>		<b>1 356 453</b>	<b>829 152</b>

\* M. J.P. Chifflet a cumulé alors les fonctions de Président et de directeur général jusqu'au 31/12/2010.

(1) Les rémunérations présentées dans ce tableau, sont celles dues au titre de l'année indiquée. Les tableaux détaillés ci-après distinguent les rémunérations dues au titre d'une année et les rémunérations perçues au cours de l'année.

#### Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux (montants en euros)

Georges Pauget <i>Président du conseil d'administration</i> (jusqu'au 24/2/2010)	2010		2009	
	Dû (2)	Versé (3)	Dû (2)	Versé (3)
Rémunération fixe (1)	153 333	153 333	920 000	920 000
Rémunération variable (1)	0	520 950	520 950	
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	10 000	10 000	10 000	10 000
Avantages en nature			18 040	18 040
<b>TOTAL</b>	<b>163 333</b>	<b>684 283</b>	<b>1 468 990</b>	<b>948 040</b>

Jean-Paul Chifflet <i>Président du conseil d'administration</i> (depuis le 24/2/2010)	2010		2009	
	Dû (2)	Versé (3)	Dû (2)	Versé (3)
Rémunération fixe (1)	750 000	750 000		
Rémunération variable (1) <i>dont rémunération variable conditionnelle différée</i>	916 000 550 000			
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	12 000	12 000		
Avantages en nature	88 731	88 731		
<b>TOTAL</b>	<b>1 766 731</b>	<b>850 731</b>		

(1) Brute avant impôt.

(2) Rémunérations attribuées (par les sociétés contrôlantes et contrôlées de LCL) au dirigeant mandataire social au cours de l'exercice quelle que soit la date de versement.

(3) Intégralité des rémunérations versées (par les sociétés contrôlantes et contrôlées de LCL) au dirigeant mandataire social au cours de l'exercice.

Le mandat de Président du Conseil d'administration de LCL n'est pas rémunéré, hormis les jetons de présence perçus, ses rémunérations fixe et variable correspondant à ses fonctions de Directeur général de Crédit Agricole S.A..

Christian Duvillet Directeur Général (jusqu'au 30/11/2010)	2010		2009	
	Dû (2)	Versé (3)	Dû (2)	Versé (3)
Rémunération fixe (1)	473 000	473 000	516 000	532 000
Rémunération variable (1)	400 000	230 000	230 000	230 000
Rémunération exceptionnelle	407 209	407 209		
Jetons de présence				
Avantages en nature	76 244	76 244	83 152	83 152
<b>TOTAL</b>	<b>1 356 453</b>	<b>1 186 453</b>	<b>829 152</b>	<b>845 152</b>

(1) Brute avant impôt.

(2) Rémunérations attribuées (par les sociétés contrôlantes et contrôlées de LCL) au dirigeant mandataire social au cours de l'exercice quelle que soit la date de versement.

(3) Intégralité des rémunérations versées (par les sociétés contrôlantes et contrôlées de LCL) au dirigeant mandataire social au cours de l'exercice.

Le mandat de M. Christian Duvillet ayant pris fin au 30/11/2010, sa rémunération annuelle comprend, outre sa rémunération variable, une rémunération exceptionnelle composée de ses indemnités de congés payés, son indemnité contractuelle de fin de carrière et une prime contractuelle de 40 K€.

Sa rémunération variable résulte de critères de performance préalablement définis et fixés dans le cadre des règles de gouvernance du groupe.

#### Synthèse du respect des recommandations AFEP/MEDEF d'octobre 2008

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail (1)		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Jean-Paul Chifflet Président du conseil d'administration Début du mandat : 24/02/2010		X	X		X		X	
Georges Pauget Président du conseil d'administration Fin du mandat : 24/02/2010	X		X			X		X
Christian Duvillet Directeur Général Fin du mandat : 30/11/2010	X		X			X		X

(1) S'agissant du non-cumul du mandat social avec un contrat de travail, seuls sont visés par les recommandations AFEP/MEDEF le président du conseil d'administration, le président directeur général et le directeur général.

Durant l'année 2010 aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée aux dirigeants mandataires sociaux ni levée par eux. Il n'y a pas eu non plus d'option levée par des salariés de LCL.

Aucune action de performance n'a été attribuée aux mandataires sociaux, ni en 2010 ni au cours des exercices précédents.

## 3.2. Liste des mandats exercés par les mandataires sociaux

### Liste des principaux mandats et fonctions exercés en 2010 par les mandataires sociaux

DIRECTION GENERALE	
<p><b>Christian DUVILLET</b> né en 1948 Directeur Général du 3 novembre 2005 au 30 novembre 2010 <sup>(1)</sup></p>	<p>Président de Credit Agricole Creditor Insurance Administrateur de : Amundi group, Sofinco et Pacifica* Administrateur de Predica (RP du Crédit Lyonnais) Membre du conseil de gestion d'Uni-Editions (RP du Crédit Lyonnais)</p>
<p><i>(1) Jean-Paul CHIFFLET nommé P.D.G. du 1er au 31 décembre 2010 et Yves NANQUETTE Directeur Général à compter du 1er janvier 2011</i></p>	
CONSEIL D'ADMINISTRATION au 31 décembre 2010	
<p><b>Jean-Paul CHIFFLET</b> né en 1949 nommé Président le 24 février 2010 <sup>(1)</sup></p>	<p>Directeur Général de Crédit Agricole SA Président de Crédit Agricole CIB Membre du Comité Exécutif de la Fédération Bancaire Française Membre du Conseil d'Orientation de PARIS EUROPLACE Directeur Général de la CRCAM Centre Est* Secrétaire général de la FNCA* Vice-président de Crédit Agricole SA*, SAS Rue La Boétie* Président de Sacam Développement* Directeur général de Sacam International* Administrateur de : Siparex Associés*, GIE AMT*, SCI CAM*, Sacam participations*, CAF (Suisse) SA*</p>
<p><b>Michel BENASSIS</b> né en 1948 nommé le 6 mai 2010 échéance en 2013</p>	<p>Président de la CRCAM Sud Méditerranée. Administrateur de : Bforbank, F.D.S.E.A. des Pyrénées Orientales.</p>
<p><b>Jack BOUIN</b> né en 1954 coopté le 9 novembre 2010 échéance en 2012</p>	<p>Directeur Général de la CRCA du Finistère Administrateur : CEDICAM, PACIFICA, FONCARIS, SAS UEO, GIE ATLANTICA, GREENCAM, GIE CA Services (Nice), Crédit Agricole Solidarité Développement.</p>
<p><b>Gérard BRECHET</b> né en 1951 nommé le 14 mai 2007 renouvelé le 6 mai 2010 échéance en 2013</p>	<p>Directeur Général de la CRCAM Languedoc. Président du GIE EXA Administrateur de : GIE Crédit Agricole Services, GIE Crédit Agricole Technologies, Centre Monétique Méditerranéen, Membre du conseil de surveillance de la SAS Sofilaro</p>
<p><b>Pascal CELERIER</b> né en 1953 coopté le 3 novembre 2005 renouvelé le 7 mai 2008 échéance en 2011</p>	<p>Directeur Général de la CRCA d'Ile-de-France Administrateur de : Synergie (RP de CADIF), Greencam (RP de CADIF), CAAGIS, BFT, Credit Agricole Covered Bonds* Membre du Conseil de Surveillance de Crédit Agricole Titres Gérant de l'Espace Diderot (RP de CADIF)</p>
<p><b>Bruno CHEUVREUX</b> né en 1949 nommé le 6 mai 2009 échéance en 2012</p>	<p>Notaire associé</p>
<p><b>Noël DUPUY</b> né en 1947 coopté le 30 juillet 2003 renouvelé le 7 mai 2008 échéance en 2011</p>	<p>Président de la CRCAM Touraine Poitou Vice-Président de Crédit Agricole SA Administrateur de : Predica, Sopexa, Momagri*, Sapacam*, Sacam*, SCICAM*, Sopexa Membre du Conseil de Surveillance d'Eurazéo*</p>

<p><b>André JANOT</b> né en 1948 coopté le 6 mai 2010 échéance en 2012</p>	<p>Président de la CRCAM Centre France Président de SA Esprit Cantal Vice président de SA Banque Chalus Clermont Ferrand Membre du Conseil de surveillance SEFA</p>
<p><b>Bruno de LAAGE DE MEUX</b> né en 1951 nommé le 24 février 2010 échéance en 2012</p>	<p>Directeur Général délégué de Crédit Agricole SA Administrateur - Vice Président de : Banco Espirito Santo , Crédit Agricole Egypt SAE Administrateur de : Bespar, Bforbank, Cariparma, Cédicam, Crédit Agricole Creditor Insurance, Emporiki bank, Fireca, Ubaf, Président : Uni Editions, Vegepolys</p>
<p><b>Dominique de LASTELLE</b> née en 1959 cooptée le 25 août 2010 <i>(démission au 11 février 2011)</i></p>	<p>Administrateur de : C.P.C.C.L</p>
<p><b>Michel MATHIEU</b> né en 1958 nommé le 6 mai 2010 échéance en 2013</p>	<p>Directeur général délégué de Crédit Agricole SA Président de Lesica Administrateur de Cariparma Membre du Conseil de Surveillance de : SILCA, SOFILARO</p>
<p><b>Jean-Pierre PARGADE</b> né en 1946 coopté le 13 novembre 2007 renouvelé le 6 mai 2010 échéance en 2013</p>	<p>Président de : la CRCAM d'Aquitaine, CL de Tursan et Foncaris Administrateur de : Amundi, Crédit Agricole Leasing &amp; factoring, CA Grands crus, Grands crus investissements, Crédit Agricole SA*, Segespar* Co-gérant de : l'EURL Samar et SCEA Novoporc</p>
<p><b>Marc POUZET</b> né en 1952 nommé le 10 septembre 2003 renouvelé le 6 mai 2009 échéance en 2012</p>	<p>Président de la CRCAM Alpes Provence Administrateur de : Crédit Agricole Asset Management, Sofipaca, SCI Larima Membre du Conseil de Surveillance du Crédit du Maroc</p>
<p><b>Michel RALLET</b> né en 1952 nommé le 7 mai 2008 échéance en 2011</p>	<p>Directeur Général de la CRCAM de Lorraine Administrateur de : Crédit Agricole Leasing &amp; Factoring SA, HECA, GIE Synergie, Critel, Vauban Finance*</p>
<p><b>SACAM Développement (SAS)</b> cooptée le 30 juillet 2003 renouvelée le 7 mai 2008 échéance en 2011 Représentée par : <b>Philippe BRASSAC</b> depuis le 7 janvier 2010 échéance en 2011</p>	<p>Directeur Général du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur Secrétaire général de la FNCA, Vice-président de la SAS Rue La Boétie Président de : Sacam Développement, Sofipaca sa, Sofipaca gestion Directeur général de Sacam International Administrateur de : SCICAM, Sacam participations,</p>

<p><b>Eric VANDAMME</b> né en 1966 nommé le 7 mai 2008 échéance en 2011</p>	<p>Directeur Filiales et Participations de Crédit Agricole SA Administrateur de : Amundi, BFT (RP de Delfinances), Caceis, Crédit Agricole Cheuvreux, Crédit Agricole Immobilier (RP de Crédit Agricole SA), Crédit Agricole Reinsurance, Crédit Agricole Risk Insurance Luxembourg, Crédit Agricole Immobilier Promotion (ex unimo), Caceis Bank*, Eurofactor* Membre du Conseil de Surveillance de : France Capital, SEFA* Président de Delfinances</p>
<p><b>François VEVERKA</b> né en 1952 coopté le 12 novembre 2008 échéance en 2011</p>	<p>Administrateur de Crédit Agricole SA Gérant de Banquefinance associés Membre du Conseil de Surveillance d'Octofinances</p>
<p><b>Dominique GILLET</b> Né en 1959 élu le 22 octobre 2010 par les salariés échéance en 2013</p>	<p>Responsable des engagements particuliers et professionnels à la Direction Régionale Est.</p>
<p><b>Sylvie LYONNARD de la GIRENNERIE</b> née en 1957 élue le 22 octobre 2010 par les salariés échéance en 2013</p>	<p>Collaborateur équipe d'appui à la Direction Régionale Limousin Dordogne.</p>

\* mandats ou fonctions libérés en 2010.

RP : Représentant Permanent.

### 3.3. Opérations réalisées sur les titres de la société

Néant.

## 4. RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE

En liaison avec Crédit Agricole S.A., LCL a poursuivi en 2010 ses actions marquant sa responsabilité sociétale. Cette démarche de progrès, commune à l'ensemble du groupe Crédit Agricole repose sur trois piliers : économique, social et environnemental.

LCL a ainsi contribué à la performance des indices extra financiers de Crédit Agricole S.A..

Ci-dessous sont présentées les principales informations relatives aux domaines de la conformité, des ressources humaines et de l'environnement.

### 4.1. Respect des obligations légales et réglementaires

Le respect des obligations de LCL est piloté par la Direction de la conformité qui traite à la fois des risques relatifs à la protection de la clientèle, à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, ainsi qu'à la lutte contre la fraude interne et externe.

#### 4.1.1. Protection de la clientèle

Les actions engagées en matière de connaissance du client, élément fondamental dans l'exercice du métier de la banque, se sont poursuivies durant l'exercice. Les efforts ont porté sur les processus de traitement et de contrôle de l'identification des clients, ainsi que sur la connaissance de leur situation pour mieux exercer le devoir de conseil.

Concernant les produits d'épargne et de placement (assurance-vie comprise), il s'agit notamment de vérifier les connaissances et l'expérience du client en matière d'instruments financiers, son appétence aux risques, son horizon et ses objectifs de placement ainsi que sa situation financière, de manière à lui faire des propositions adaptées.

Aussi, les conseillers de clientèle disposent-ils :

- d'un outil de qualification leur permettant de valider avec leurs clients leur niveau de connaissance et d'expérience en matière d'instruments financiers,
- d'opérationnels tels que « Vente-Conseil », qui les aident à formuler des préconisations pertinentes et adaptées tant à la qualification du client qu'à ses objectifs et sa situation financière.

Le processus de vente permet de s'assurer que les caractéristiques des produits complexes sont comprises par le client. Par ailleurs, la mise en marché des nouveaux produits et le lancement de nouvelles activités sont encadrés et s'effectuent, conformément aux préconisations du groupe Crédit Agricole S.A., avec la mise en place de contrôles adaptés.

S'agissant des conflits d'intérêts, les situations susceptibles d'en provoquer ont été identifiées, et aucun conflit d'intérêts avéré n'a été détecté en 2010.

Enfin, un pôle de compétence est dédié à la protection des données à caractère personnel, rattaché à la Direction de la conformité. Sa principale mission est de veiller à la bonne application de la Loi Informatique et Libertés au sein de LCL tant au niveau des traitements informatiques, que dans la collecte des données à caractère personnel ou dans la résolution des dysfonctionnements détectés au travers de plaintes de clients auprès de la CNIL.

#### 4.1.2. Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

Le dispositif piloté par le Pôle pilotage et prévention du blanchiment englobe la maîtrise et la gestion des risques liés au blanchiment, aux embargos, au financement du terrorisme et aux mesures de gel des avoirs.

Ce pôle veille à la cohérence et à l'efficacité du dispositif par une approche globale des risques directs et indirects sous les aspects :

- systémiques : cartographie des risques, normes et procédures tenues régulièrement à jour, participation aux travaux du Groupe et déclinaison des normes Groupe notamment dans le cadre du programme renforcé de la conformité (« FIDES »),

- opérationnels : traitement des flux soumis à embargos et gel des avoirs, examen et traitement de dossiers, enquête de "due diligence" lors d'entrée en relation ou d'opérations complexes,
- préventifs : contribution aux programmes et actions de formation et de communication.

Ces différentes missions sont destinées à assurer la conformité de LCL aux lois et règlements en vigueur ainsi qu'aux directives internationales et à anticiper leurs modifications dans un contexte réglementaire fortement évolutif.

Les dossiers traités au cours de l'année 2010, soit 8654 dossiers, ont concerné tous les marchés : particuliers, professionnels, banque privée et entreprises. L'année 2010 a vu la poursuite de la mise en œuvre du dispositif intégrant les textes issus de la transposition de la 3ème Directive européenne sur la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme, qui ont été publiés au cours de l'année 2009. Ceci s'est accompagné d'une révision des outils et procédures, des contrôles, et du lancement d'une campagne de formation de tous les collaborateurs concernés, entrants et déjà en poste.

#### 4.1.3. Prévention de la fraude interne et externe

Le dispositif de lutte contre la fraude a été réorganisé chez LCL en 2010, il est placé sous la responsabilité du Pôle prévention de la fraude au sein de la Direction de la conformité. Celui-ci a pour objectif de lutter contre la fraude au sens large et de maîtriser ses conséquences, qu'il s'agisse des pertes financières subies ou potentielles, des risques réglementaires ou des risques de réputation.

Le dispositif mis en place assure une meilleure maîtrise du risque de fraude, au sein de LCL et de ses filiales:

- dans toutes ses composantes, qu'il s'agisse de fraude externe ou de fraude interne,
- sur toutes les activités déployées au sein de LCL,
- sur toutes les implantations géographiques,
- sur toutes les techniques déployées.

En 2010, le nombre de dossiers de fraude interne, soit 109 dossiers, enregistre une baisse d'environ 8 % par rapport à l'année précédente. Le nombre de dossiers de fraude externe, soit 4486 en 2010, enregistre une hausse de 21 % sur un an. Le coût net du risque opérationnel de la fraude externe diminue de 28 %. Il s'élève à 12797 K€ en 2010, fraude monétique incluse, contre 17781 K€ en 2009. Cette baisse s'explique pour une grande partie par la réduction du coût de la fraude monétique (- 23 %), avec le renforcement des règles d'enregistrement lors des paiements grâce aux outils de vente à distance, tels que 3D Secure, et le déploiement de l'Authentification Non Rejouable (ANR) au 30 juin 2010.

La fraude identitaire et documentaire à l'ouverture de compte a été contenue sur le marché de la banque de proximité dans un contexte de développement de l'activité commerciale.

Pour améliorer la prévention, un mémento décrivant le risque de cavalerie et les moyens de s'en prémunir a été diffusé, et un module de sensibilisation/formation (E-learning) à la détection des fraudes identitaires a été mis à disposition sur les postes de travail des conseillers.

## 4.2. Informations sociales

### 4.2.1. Evolution de l'effectif

La Direction générale de LCL a engagé un plan d'entreprise sur la période 2007/2010 qui concerne l'ensemble de ses métiers (réseaux commerciaux, unités de back-office, fonctions support centrales). Ce plan, qui a pour objectif de parvenir à un niveau de coefficient d'exploitation comparable à celui des principales banques de référence repose sur une logique de conquête et de croissance du PNB, d'amélioration de la satisfaction clientèle et de réduction des charges (baisse des effectifs, des charges informatiques et des coûts immobiliers).

Ce plan a donné lieu à l'adoption de mesures d'accompagnement offertes au personnel sur la base du volontariat :

- un plan de départ anticipé de fin de carrière. Applicable du 1er janvier 2008 au 30 juin 2010, il a représenté un nombre total de départ de 3012,5 UTP sur la période.
- un accompagnement de la mobilité interne aussi bien géographique que fonctionnelle,

- un accompagnement de la mobilité externe, sous forme de congés de longue durée, dans le cadre de projets de reprise d'activité salariée ou de création d'entreprise.

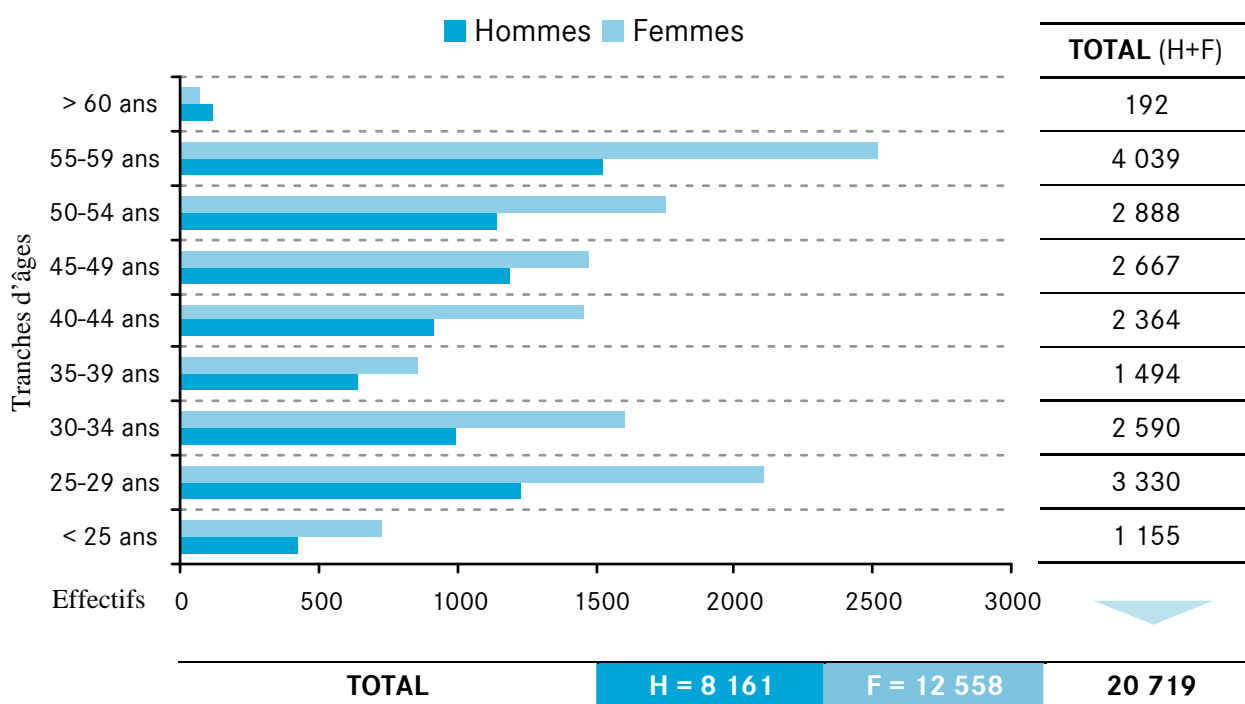
L'année 2010 a ainsi été marquée par la fin du plan triennal d'entreprise de départs anticipés de carrière et par des recrutements importants concernant essentiellement les métiers commerciaux.

#### 4.2.1.1. Effectif total

Nombre d'Effectif Temps Plein (ETP) payés en fin de période :

	2010			2009		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Effectif	11 770	8 072	19 842	12 518	8 487	21 005

Pyramide des âges 2010 (effectifs payés) :





#### 4.2.1.2. Recrutements (dont mobilités Groupe)

<i>(Nombre d'ETP)</i>	2010			2009		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
<b>CDI</b>	<b>418</b>	<b>406</b>	<b>824</b>	<b>586</b>	<b>399</b>	<b>985</b>
- Cadres	94	116	210	129	123	252
- Techniciens	324	290	614	457	276	733
<b>CDD</b>	<b>358</b>	<b>171</b>	<b>529</b>	<b>185</b>	<b>78</b>	<b>263</b>
- Cadres	4	6	10	3	4	7
- Techniciens	354	165	519	182	74	256
<b>Total</b>	<b>776</b>	<b>577</b>	<b>1 353</b>	<b>771</b>	<b>477</b>	<b>1 248</b>

En 2010, les recrutements ont concerné principalement les métiers commerciaux, sur les trois marchés de clientèle de LCL (particuliers / professionnels, banque privée et entreprises).

Par ailleurs, LCL a continué à agir en faveur de l'emploi des jeunes et de leur professionnalisation avec l'accueil de plus de 500 contrats d'alternance, de bac+2 à bac+5.

LCL œuvre pour favoriser la diversité au sein de ses collaborateurs, que ce soit au travers du plan Espoir banlieue, de travaux avec le Pôle emploi ou par ses nombreuses actions en faveur des personnes handicapées (recrutement ou maintien dans l'emploi).

#### 4.2.1.3 Sorties définitives

##### Sorties définitives de l'effectif payé de LCL par motif

<i>(Nombre de personnes)</i>	2010			2009		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Démissions	172	154	326	122	119	241
Licenciements	42	41	83	20	42	62
Préretraites	705	399	1104	765	479	1 244
Retraites	39	58	97	83	97	180
Autres motifs	335	185	520	201	145	346
<b>Total</b>	<b>1 293</b>	<b>837</b>	<b>2 130</b>	<b>1 191</b>	<b>882</b>	<b>2 073</b>

#### 4.2.1.4 Heures supplémentaires

LCL applique la loi du Travail, de l'Emploi et du Pouvoir d'Achat d'août 2007 (loi TEPA). Cette loi implique :

- pour les salariés, une exonération d'impôts sur le revenu et un allègement des cotisations salariales,
- pour les employeurs, les heures supplémentaires ouvrent droit à un allègement de charges patronales via une réduction forfaitaire de cotisations.

Pour l'année 2010, 73 284 heures supplémentaires ont été effectuées pour l'ensemble des collaborateurs de LCL (vs 75 212 heures en 2009).

#### 4.2.1.5 Main d'œuvre extérieure

	2010	2009
Nombre de salariés appartenant à une entreprise extérieure	384	444
Nombre moyen mensuel de travailleurs temporaires	53	27

### 4.2.3. Organisation du travail

#### 4.2.3.1. Effectif en poste par type d'organisation du temps de travail

<i>(Nombre de personnes)</i>	2010	en %	2009	en %
Régime heure	17 806	86%	19 016	87%
Régime jour	2 627	13%	2 606	12%
Autres régimes	286	1%	286	1%
<b>Total</b>	<b>20 719</b>	<b>100%</b>	<b>21 908</b>	<b>100%</b>

L'organisation du temps de travail et notamment la mise en place des 35 heures par la signature d'un accord d'entreprise le 13 septembre 2000 s'est réalisée selon plusieurs modalités d'application en fonction des impératifs d'organisation propres aux unités :

- dans les directions fonctionnelles, la RTT s'est exercée principalement sous la forme d'attribution de journées entières ou de demi-journées supplémentaires de repos avec une durée hebdomadaire de 39 heures,
- dans les agences du réseau commercial, des formes particulières de réduction du temps de travail en deçà de 39 heures hebdomadaires ont été instaurées car plus adaptées aux impératifs de fonctionnement des agences (36h50, 37h33 ...).

#### 4.2.3.2. Effectif payé à temps partiel

<i>(Nombre de personnes)</i>	2010	2009
Effectif à temps partiel (1)	3 544	3 673
% effectif (global)	17,1%	16,8%
- à mi-temps	1,7%	1,8%
- aux 3/5ème	0,9%	0,9%
- aux 4/5ème	7,3%	6,7%
- à 90 %	1,5%	1,2%
- 5 semaines non travaillées	0,0%	0,0%
-10 semaines non travaillées	0,0%	0,0%
-90% ex temps plein de Robien	1,9%	1,9%
-93 % ex temps plein de Robien	3,7%	4,3%

(1) Dont **87** % de femmes en 2010 (vs 86 % en 2009).

Les salariés peuvent bénéficier de formules d'aménagement du temps de travail selon les dispositions prévues par l'accord du 08/1/2002 :

- 50 % ou mi-temps,
- 60 % ou 3/5ème de temps,
- 80 % ou 4/5ème de temps,
- 90 % ou 9/10ème de temps.

Les salariés bénéficiaires d'un régime de RTT de Robien (33 heures sur 4 jours) en application de l'accord du 12/12/1996 arrivé à son terme en 2005, ont eu la possibilité en application de l'accord d'entreprise du 15/11/2004 de choisir des formules de temps partiel spécifiques avec une rémunération bonifiée leur permettant de travailler sur 4 jours (formule 93 % du temps plein ou formule 90 % du temps plein).

Leur nombre est en baisse constante, du fait des départs de l'entreprise de la classe d'âge des pré-retraités et retraités.

#### 4.2.3.3. Absentéisme

<i>(Nombre de jours)</i>	2010	2009
Maladie	232 106	243 472
Maternité	152 658	136 650
Accidents du travail	14 675	13 336
Autres	29 290	31 855
<b>Total</b>	<b>428 729</b>	<b>425 313</b>

Dans un contexte économique globalement difficile, LCL enregistre une baisse notable des arrêts au titre de la maladie. Néanmoins, les nombreux recrutements de jeunes femmes effectués ces dernières années entraînent une hausse des arrêts au titre de la maternité.

#### 4.2.4. Rémunérations

##### 4.2.4.1. Rémunération individuelle

###### Salaire mensuel moyen brut fiscal à fin 2010 (reconstitué temps plein)

<i>(En euros)</i>	Femmes	Hommes	Total
<b>Total</b>	<b>2 845</b>	<b>3 534</b>	<b>3 116</b>

Le budget 2010 est marqué par la distribution de la totalité de l'enveloppe en mesures individuelles soit + 1,9 % des rémunérations fixes. Ce budget, dans un contexte de stabilité des prix, est en ligne avec les perspectives de résultats de LCL pour 2009 tout en tenant compte du plan de compétitivité lancé en 2007. Plus de la moitié des collaborateurs de LCL ont bénéficié de ces mesures.

Ce choix s'inscrit dans une politique salariale dynamique au plan individuel pour accompagner le développement de l'entreprise.

##### 4.2.4.2. Charges sociales

Les informations chiffrées sont indiquées dans la seconde partie du présent rapport "comptes consolidés au 31/12/2010" (cf note 7.1).

##### 4.2.4.3. Rémunération collective

###### Rémunération collective versée en 2010

<i>(En euros)</i>	Montant	Nombre de bénéficiaires	Montant moyen perçu par bénéficiaire	Montant moyen perçu par bénéficiaire présent toute l'année
Participation	21 097 482	26 875	785	1 013
Intéressement	61 048 252	26 875	2 272	2 930
Abondement	10 581 287	20 384	519	508

Le montant global de rémunération variable collective (RVC) pour l'exercice 2009 versé en 2010, est resté à un niveau substantiel puisqu'il s'établit à 82,1 millions d'Euros, correspondant à 10,1 % de la masse salariale. Un nouvel accord a été signé en juin 2010, qui couvrira les exercices 2010 à 2012.

## 4.2.5. Responsabilité sociale

### 4.2.5.1. Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes

LCL s'est engagé dans une démarche à la fois volontariste et concertée avec les organisations syndicales pour la poursuite des efforts en matière d'égalité professionnelle hommes / femmes.

Conformément aux dispositions de l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes du 14 décembre 2007, LCL vise à développer ses efforts de promotion des carrières féminines et à favoriser l'accès des femmes à des métiers porteurs d'évolution en matière de niveau-cible de classification, afin d'améliorer la représentation des femmes parmi les niveaux les plus élevés de la catégorie techniciens et parmi l'encadrement.

LCL a pris l'engagement que le taux de promotion des femmes serait chaque année au moins égal à celui des hommes, par catégorie professionnelle d'une part (Techniciens et Cadres), toutes catégories confondues d'autre part.

L'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, qui a recueilli l'adhésion de l'ensemble des organisations syndicales, met également en place, de 2008 à 2010, des mesures de rattrapage salarial visant à terme à supprimer les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes.

L'égalité professionnelle reposant également sur un équilibre, au sein du couple, des responsabilités liées à la parentalité, LCL a par ailleurs décidé de maintenir la rémunération durant le congé de paternité (déduction faite des indemnités versées par la Sécurité Sociale).

### 4.2.5.2. Dialogue social

Au cours de l'année 2010, ont été signés avec les organisations syndicales les accords suivants :

- L'accord relatif au renouvellement du Comité central d'entreprise (CCE) pour le mandat 2010 / 2013, signé le 15 février 2010 par quatre organisations syndicales (CFDT, FO, CGT et le SNB).
- L'avenant n°3 à l'accord relatif au dialogue social du 2 juillet 2007, signé le 15 mars 2010 par trois organisations syndicales (CFDT, FO et le SNB).
- L'avenant n°9 au Plan d'épargne d'entreprise LCL, signé le 15 mars 2010 par Anne Broches, directrice des Ressources humaines LCL.
- L'avenant n°4 au Plan d'épargne groupe LCL, signé le 15 mars 2010 par Anne Broches, directrice des Ressources humaines LCL.
- L'avenant n°5 à l'accord de participation des salariés aux résultats de l'entreprise chez LCL, signé le 15 mars 2010 par quatre organisations syndicales (CFDT, CFTC, FO et le SNB).
- L'accord d'intéressement des salariés aux résultats et aux performances de l'entreprise, signé le 28 juin 2010 par deux organisations syndicales (CFDT et le SNB)
- L'accord instituant un régime obligatoire de remboursement de frais de soins de santé au profit des salariés de LCL, signé le 22 décembre 2010 par trois organisations syndicales représentatives chez LCL.

### 4.2.5.3. Hygiène et sécurité

#### Evolution du nombre d'accidents ayant entraîné un arrêt de travail

	2010	2009
Nombre d'accidents du travail	185	222
Nombre d'accidents de trajet	249	229
<b>Total</b>	<b>434</b>	<b>451</b>

LCL développe un certain nombre d'actions visant à faire de la prévention :

- des mesures sont effectuées visant à contrôler la qualité de l'air,
- des actions sont également menées par le service de santé au travail : propositions de tests sanguins, bilans de santé, vaccination contre la grippe, etc...
- des actions de sensibilisation ont commencé à être conduites sur la problématique des TMS (Troubles Musculo-Squelettique) avec l'aide d'un cabinet spécialisé.

Dans le réseau commercial, un accompagnement spécifique est mis en place pour les personnes victimes d'agressions pour répondre au phénomène des incivilités et des violences émanant de la clientèle, à l'instar de ce qui existe déjà depuis de nombreuses années en matière de hold up.

Enfin, le personnel handicapé bénéficie de l'aménagement de postes de travail, de dispositifs particuliers dans le domaine de la sécurité : signaux lumineux pour les malentendants, signaux sonores pour les non-voyants et dotation de chaises d'évacuation pour accélérer la sortie des immeubles en cas d'alerte incendie pour les salariés à mobilité réduite.

#### 4.2.5.4. Formation

Formation dispensée en 2010						
	Femmes			Hommes		
	Cadres	Techniciens	Total	Cadres	Techniciens	Total
Nombre de stagiaires (en nombre de salariés ayant au moins participé à une action de formation)	3 184	9 700	12 884	3 900	4 670	8 570
Nombre d'heures (sur le temps de travail)	87 014	213 935	300 949	106 740	122 990	229 730
<b>Nombre d'heure / stagiaire</b>	<b>28</b>	<b>22</b>	<b>24</b>	<b>28</b>	<b>27</b>	<b>27</b>

La formation a été encore cette année un objectif-clé de la politique Ressources humaines de LCL. L'investissement financier a représenté 5,25 % de la masse salariale.

Outre l'enseignement professionnel, plus de 90 % des heures de formation ont concerné les parcours « prise de poste » (avec les aspects réglementaires associés) et les actions de professionnalisation dont en particulier celles concernant la relation commerciale, les produits et services (LCL à la Carte, l'assurance auto), les techniques métiers (formations Dauphine, les fondamentaux du marché des professionnels) et l'utilisation des outils (Opale 2, Peoplecare self-service formation).

Ces grandes thématiques ont été développées avec l'objectif de professionnaliser les collaborateurs dans les domaines techniques métiers et comportementaux dans l'axe client et dans l'esprit du contrat de reconnaissance.

#### 4.2.5.5. Intégration des personnes handicapées

LCL mène une politique active en faveur de l'intégration des personnes handicapées. Au 31 décembre 2010, les effectifs comptent 1532 salariés handicapés, soit un taux d'emploi de 3.90 %.

En 2010, LCL a recruté 33 nouveaux collaborateurs handicapés, dont 9 en CDI, et 17 en alternance via l'association Interbancaire Handiformabanques, spécialisée dans le recrutement de personnes handicapées, et le CFPB ( Centre de Formation de Profession Bancaire ) qui assure la formation.

Au total 99 salariés handicapés, pour un objectif de 65, ont été recrutés sur la période 2008-2010 correspondant au 2ème accord. Plus de 100 salariés ont bénéficié d'aménagements divers pour optimiser leurs conditions de travail et leur autonomie ou permettre leur maintien dans l'emploi.

Pour 2010 le recours au secteur adapté (Entreprises Adaptées – EA, et Etablissements et Services d'Aide par le Travail – ESAT) se situe sensiblement au même niveau que les années précédentes.

Un troisième accord portant sur la période 2011-2013 a été signé avec les partenaires sociaux et est en cours d'homologation auprès de la DIRECCTE.

#### 4.2.5.6. Œuvres sociales

LCL développe une politique sociale aux multiples orientations :

- **la protection de la santé** : au delà de l'obligation légale de mise en place d'un service de santé au travail, LCL finance entièrement pour le bénéfice de ses salariés un centre de consultation composé de 23 spécialistes et 4 médecins généralistes,
- **la protection sociale** : créé en 1969, le service social du travail de LCL assiste les salariés tant dans les domaines personnels (santé, logement, finances...) que professionnels (mutation, poste de travail, hold-up, incivilités...). Le régime de prévoyance, assure une protection complémentaire à celle de la convention collective et de la Sécurité Sociale aux salariés et à leurs familles,
- **l'accueil de la petite enfance** : la crèche, fondée en 1945 et sans doute l'une des premières structures d'accueil de ce type en entreprise, a vu sa gestion externalisée depuis mai 2007,
- **les autres aides à la famille** : diverses indemnités et prestations (crèche et garde, rentrée scolaire et achat de livres, allocation pour enfants handicapés, chèques vacances) sont attribuées sous certaines conditions aux salariés pour les aider à assumer certaines charges familiales,
- **les maisons de vacances** : 11 maisons de vacances, propriétés de LCL et gérées par le Comité central d'entreprise sont à la disposition des salariés et de leur famille.

### 4.3. Respect de l'environnement

#### 4.3.1. Impacts directs

##### 4.3.1.1 Relations avec les fournisseurs

Lors des réponses aux appels d'offre, le fournisseur doit préciser s'il bénéficie de la certification ISO 14 001 ou s'il a entrepris une telle démarche. La grille de réponses des fournisseurs, et par conséquent les critères de choix de LCL, incluent des critères de développement durable.

Certains contrats font explicitement référence à des obligations plus précises :

- les contrats de déménagements font référence à des emballages recyclables,
- les contrats de travaux mentionnent le traitement des déchets et des gravats,
- les contrats de nettoyage insistent sur le respect des règles d'hygiène et de sécurité et l'emploi de produits "verts"

Ce principe a été appliqué lors des travaux d'automatisation des agences, qui concernent 1210 agences à ce jour.

##### 4.3.1.2 Schéma directeur immobilier

D'ores et déjà environ 2000 collaborateurs sur les 3000 attendus, issus d'une douzaine de sites, sont regroupés à Villejuif sur 4 bâtiments de dernière génération.

LCL poursuit sa politique de développement durable et de respect de la planète sur le site en mettant en oeuvre des solutions réduisant les consommations de ressources :

- remplacement des écrans cathodiques par des écrans plats (moins consommateurs d'énergie),
- proposition de grands écrans pour les métiers devant visualiser deux documents simultanément (pour éviter les impressions papier)
- réduction du nombre de serveurs en virtualisant et regroupant des applications,
- augmentation du seuil de température dans certaines salles machines de 2 degrés, qui permet un gain sur la climatisation.
- choix de téléphones avec écrans noir et blanc (au lieu d'écrans couleurs) qui sont moins consommateurs en énergie.
- les anciens postes informatiques sont recyclés en collaboration avec un partenaire humanitaire qui les restaure ou les démonte pour trier les déchets.

### 4.3.1.3 Transports

#### 4.3.1.3 a) Véhicules professionnels

La politique de rationalisation de l'utilisation des véhicules a conduit à une réduction d'environ 15 % du parc en quatre ans.

Depuis 2007, LCL a intégré dans ses critères de sélection des véhicules de service le label "environnement durable". Ainsi, ce sont environ 600 véhicules par an qui sont achetés avec un label environnemental de recyclage. De plus, LCL a opté pour des véhicules diesel consommant moins d'énergie et dégageant moins de CO<sup>2</sup> (ceci même en comparant avec des véhicules essence équipés de pot catalytique).

#### 4.3.1.3 b) Optimisation des moyens de transport

Dans cet objectif, des salles de visioconférence et télé présence ont été installées sur le campus de Villejuif afin de réduire le déplacement des collaborateurs.

L'optimisation des circuits, vers et entre les sites de LCL, est également recherchée, en particulier pour le transport administratif, les livraisons, les transports de fonds.

Une plate-forme logistique automates et coffres a par ailleurs été mise en place sur un site situé en banlieue parisienne. Cette plate-forme gère les stocks d'automates neufs et d'occasion, ainsi que les process d'installation, désinstallation, préparation, remise en état ou destruction des machines. Son objectif est une gestion par lot. Ainsi, elle livre les agences automatisées de LCL en une seule livraison (lot agence de plusieurs automates en un seul camion) ce qui diminue les transports routiers. Pour les commandes, LCL optimise les livraisons d'automates venant des usines des constructeurs en Europe (Allemagne, Hongrie) par camions complets d'automates ce qui contribue à limiter les transports routiers internationaux.

### 4.3.1.4 Energie

#### 4.3.1.4 a) Economies d'énergie

##### **Dans le réseau :**

LCL a souscrit un abonnement à l'outil Panorama d'EDF. Cet outil nous permet d'analyser le détail des consommations électriques des 2000 agences du réseau ; il est possible ainsi de détecter les anomalies, puis de procéder à des audits d'installations pour remédier à terme aux surconsommations liées aux installations défectueuses.

Ces actions ont abouti à une réduction de la consommation électrique sur les sites centraux du pôle Opéra et engager des révisions de tarification sur le réseau des agences.

Un audit des abonnements électriques a été réalisé en fin d'année, entraînant la renégociation des contrats mal adaptés en fonction des dates de renouvellement.

Les enseignes comportent un équipement permettant des économies d'énergie (horloge inter crépusculaire, tube T5 à ballast électronique d'une consommation inférieure de 30 à 40 % pour une luminosité égale).

Depuis 2009, la pose de PLV lumineuses en agence a été généralisée. Ces PLV sous alimentation basse tension réduisent la consommation électrique en utilisant des tubes de longue durabilité et facilement recyclables et évitent l'impression d'affiches papier.

De manière générale, la rationalisation des différentes sources lumineuses est prévue dans les nouveaux projets de rénovation avec la suppression des luminaires dont les ballasts ne sont pas électroniques.

##### **Pour les immeubles centraux :**

LCL a opté pour recentrer l'ensemble de ses équipes sur un même site à Villejuif, dans 5 immeubles de conception haute qualité environnementale. A fin 2010, les 2/3 des emménagements ont été réalisés et début 2012, 3000 personnes auront quitté des immeubles énergivores.

#### 4.3.1.4 b) Energies renouvelables

Quatre thèmes d'économie d'énergie ont été sélectionnés par la Direction de l'immobilier et sont en cours d'étude technique et financière :

- installation de panneaux photovoltaïques,
- étude de nouveaux concepts d'éclairage,
- pose de films solaires sur les vitrines des agences,
- mise en place de mât support signalétique des agences pour les agences avec panneau solaire.

### 4.3.1.5. Ressources

#### 4.3.1.5 a) Papier

LCL poursuit les actions pour réduire les éditions et les impressions de toutes natures.

#### - Documentation clientèle

##### **Banque en ligne Particuliers :**

Grâce à la mise en place en 2007 de la signature électronique, LCL a progressivement développé le mode d'achat « sans papier » et propose depuis fin 2010 une large gamme de produits sur ses sites marchand et transactionnel.

Il est ainsi désormais possible de souscrire en ligne les produits suivants:

- les comptes d'épargne: livret A, livret Cerise, compte sur livret, livret de développement durable, CEL
- les produits d'assurances: Auto, Multi risque habitation, Santé, Garantie des accidents de la vie, ainsi que Capital multi compte et Assurance tout portable
- les services: LCL Avertis (alertes par SMS), l'option gratuite System'Epargne
- les cartes bancaires ainsi que la personnalisation des visuels des cartes bancaires
- les assurances-vie Lionvie vert équateur et Rouge Corinthe

De plus, les consultations et la gestion des évènements des contrats ont été développées :

- les détenteurs de contrats d'assurance vie peuvent consulter leurs contrats (valorisés en temps réel) et gérer en ligne des versements libres, des versements réguliers, arbitrer entre les divers supports.
- en assurance IARD (auto, habitation, santé et garantie des accidents de la vie), les clients peuvent visualiser leurs contrats et éditer des attestations. Tout internaute, qu'il soit détenteur ou non d'un contrat, peut réaliser un devis.

##### **Banque privée :**

Le site internet LCL Banque Privée a été lancé fin janvier 2009, offrant à ses clients la possibilité d'opter pour la dématérialisation de leur état de synthèse financière.

##### **Banque de entreprises :**

Après avoir lancé un programme de dématérialisation de la documentation commerciale devant s'étendre aux brochures produits destinées aux clients entreprise, LCL accélère le développement de son offre internet qui permet aux clients de communiquer avec sa banque sans utilisation de supports papier.

Ainsi, LCL développe des circuits informatisés de type "workflow" pour la transmission des demandes de crédit, permettant de supprimer un certain nombre d'impression papier et d'envoi par courrier. Une fonction d'archivage automatique des demandes de crédit est intégrée.

##### **Moyens de paiement :**

LCL a renforcé en 2010 ses efforts afin de favoriser auprès de ses clients entreprises la signature électronique de leurs instructions de paiements ou de leurs remises à l'encaissement : le taux de dématérialisation global des ordres transmis est désormais proche de 74 % et près de la moitié d'entre eux est signée de manière électronique.

La signature électronique est également promue auprès de la clientèle des professionnels depuis le printemps 2010.

LCL a par ailleurs mis en oeuvre en 2010 plusieurs projets significatifs pour renforcer la dématérialisation et la suppression des échanges de papier :

- le lancement opérationnel en septembre 2010 auprès de l'ensemble du réseau du service d'archivage numérique des chèques remis à l'encaissement, qui permet notamment de supprimer les échanges de télécopies de chèques entre les différentes unités de LCL,
- l'abandon de l'édition de plusieurs états papiers concernant des opérations sur les contrats cartes bancaires, à partir des postes de travail des conseillers: plusieurs centaines de milliers d'avis d'opérations sont ainsi dorénavant supprimés.
- l'arrêt de l'édition de plus de 3 millions d'avis d'opérations par an, relatifs à des virements reçus ou émis

#### - Documentation interne LCL

Le "back office sans papier" est désormais une réalité chez LCL :



- la circulation de papier est fortement réduite, grâce à la numérisation des documents en entrée des back office et à la dématérialisation des échanges,
- les bons de commande papier envoyés par le réseau sont progressivement éliminés par leur dématérialisation ou transmission électronique.

La dématérialisation permet la « distribution et affectation dynamique des activités » sein des back-offices : cette organisation permet désormais de traiter un ordre scanné dans n'importe quel back-office métier en fonction de sa capacité à traiter.

En 2010 a été mis en place le projet AZOTE visant à dématérialiser les documents des fonctions support du siège et réaliser un déménagement « sans carton » vers le nouveau siège de Villejuif.

Le plan de numérisation des dossiers client, déployé en agence et achevé en 2009 pour la clientèle des particuliers, est étendu à celle des professionnels. L'opération devrait s'achever mi 2011. Près de 5 millions de dossiers conservés en agence ont ainsi été envoyés pour conservation à des archivistes. Le flux des nouveaux documents est dorénavant numérisé et intégré dans un classeur électronique consultable sur le poste de travail.

Etape indispensable à la « banque sans papier », la « banque sans armoire », l'opération permet d'économiser papier et armoires de stockage en agence.

La suppression d'états papiers reçus par les agences ou leur bascule sur le poste de travail est engagée ; elle se traduit par une diminution du tonnage d'état papier transporté de 30 % sur une année.

### **- Editique**

LCL cherche à développer une consommation de papier éditique « responsable ».

Les relevés de compte épargne sont désormais adressés deux fois par an au client au lieu d'une fois par mois, soit une économie estimée à près de 8 millions de feuillets par an et une réduction de 2,7 % de la consommation annuelle de papier.

LCL a lancé son offre «relevés de comptes et avis en ligne» auprès de la clientèle des particuliers et des professionnels. Fin 2010, environ 700 000 clients y adhéraient.

L'offre de documents dématérialisés s'étend également aux avis d'écritures (entreprises), imprimé fiscal unique, relevé de valeurs mobilières....

Dans le domaine des achats, de nombreux appels d'offres et consultations sont opérés via des systèmes de messagerie évitant ainsi l'envoi de documents papiers. Plus de 80 % des commandes sont saisies par les collaborateurs directement sur des serveurs électroniques. Dans cet esprit, la Direction des achats entend généraliser l'utilisation d'échanges de factures électroniques.

Une politique d'impression est mise en place sur les immeubles centraux. Cette politique s'appuie sur l'installation d'imprimantes multifonctions. Cette solution est maintenant déployée sur le premier immeuble de Villejuif pour environ 750 collaborateurs et sera étendue d'ici 2012 aux 3 000 collaborateurs installés dans ces immeubles.

Ces machines sont équipées de scanner afin d'opter pour des actions "sans papier". De plus, elles sont programmées afin d'éditer les documents en noir, recto verso, en option de base. Les impressions physiques sont déclenchées par le collaborateur à partir de l'imprimante. Les documents en attente d'impression sont supprimés après 48 h d'attente. Les différents tests réalisés montrent une diminution sur ce seul poste d'environ 15 % des éditions.

Les relevés de compte et avis à la clientèle sont produits sur du papier dont "la fabrication respecte l'environnement". La mention "ce document est imprimé sur du papier dont la fabrication respecte l'environnement" figure sur le papier éditique depuis février 2007.

#### *4.3.1.5 b) Recyclage et récupération des déchets*

### **- Recyclages**

#### **Recyclage des cartouches d'encre d'impression**

LCL a déployé une organisation permettant de systématiser l'achat de cartouches recyclées, qui représentent désormais une quote-part significative des cartouches achetées.

### **Recyclage des billets**

Le recyclage des billets en interne a été généralisé à l'ensemble des agences automatisées de LCL et se poursuivra au fur et à mesure du plan d'automatisation des agences. Offrant à l'agence une plus grande autonomie en diminuant le nombre d'approvisionnements externes, il réduit de ce fait les transports de fonds.

### **Recyclage des postes de travail**

Les anciens postes informatiques sont recyclés en collaboration avec un partenaire humanitaire qui les restaure ou les démonte pour trier les déchets. Les éléments désassemblés sont soit recyclés, soit orientés vers des filières de dépollution agréées en vue d'un traitement adapté.

### **Recyclage des DAB-GAB (automates distributeurs de billets)**

La plate-forme gère les stocks d'automates neufs et d'occasion ainsi que les process d'installation, désinstallation, préparation, remise en état ou destruction des machines.

Les automates LCL obsolètes sont pré stockés sur les emplacements réservés à LCL, puis détruits selon la réglementation en vigueur relative à la composition des équipements électriques et électroniques et à l'élimination des déchets issus de ces équipements.

#### **- Récupération des déchets**

La récupération des déchets consommables est contractualisée et structurée selon les centres de responsabilité. La mise en place de corbeilles de tri sélectif est organisée nationalement avec engagement de valorisation. Cette action permet de récupérer en papier recyclable plus de la moitié des déchets collectés sur l'ensemble des sites fonctionnels parisiens de LCL.

Les contrats de multitechnique imposent de récupérer et faire traiter tous les déchets polluants (tubes, fluo, piles...).

## **4.3.2. Impacts indirects**

### **4.3.2.1. Fonds ISR**

LCL a rassemblé l'ensemble de sa gamme ISR sous la bannière "Investir Autrement". Cette offre permet à ses clients d'investir dans une sélection de fonds respectant des valeurs d'ordre éthique, social mais aussi environnemental qui concilie finance et développement durable.

L'offre proposée est constituée de fonds Amundi/IDEAM et de fonds externes qui couvrent l'ensemble des classes d'actifs du monétaire aux actions internationales thématiques. Cette gamme fait l'objet de communications régulières auprès de la clientèle Banque Privée ; elle est également accessible sur le site LCL Banque Privée.

De plus, LCL Banque Privée s'associe au développement des énergies renouvelables et offre l'opportunité à ses clients d'investissements permettant la réduction des émissions de CO2 par le recours aux énergies renouvelables, favorisés par ailleurs par des réductions fiscales :

- L'offre Photofort 2009\* (investissement au capital de PME) et l'offre PHOTOSOL 2009 (Loi Girardin Industriel) permettent d'investir dans des unités de production d'électricité à partir de panneaux photovoltaïques intégrés dans la toiture de bâtiments agricoles situés en France métropolitaine ou dans les DOM-TOM.

- L'offre FCPI LCL Innovation 2009\* (investissement au capital de PME) propose aux clients d'investir dans des PME européennes innovantes, présentes dans des secteurs prometteurs, notamment celui des technologies propres.

### **4.3.2.2. Crédits**

En lien avec le Livret de développement durable, LCL a enrichi en janvier 2008 la gamme « Solution Conso » pour répondre aux besoins de financements des projets d'équipement dédiés aux économies d'énergie. LCL commercialise également l'ECO PTZ et le PTZ+ pour le financement des travaux destinés à améliorer la performance énergétique du logement.

Par ailleurs, LCL finance les investissements dans les énergies renouvelables (de type éolien) de ses clients entreprise, en liaison avec Uniferergie.

LCL distribue également l'offre de crédit bail portant sur les programmes mobiliers ou immobiliers dans les domaines des économies ou substitutions d'énergie valorisation de l'environnement et pour les projets de valorisation de l'environnement de la simple récupération de déchets à l'élaboration de stations d'épuration.

#### **4.3.2.3. Investissement de LCL dans CAPENERGIE**

Au début de l'année 2007, LCL a décidé d'investir des fonds propres dans le premier fonds institutionnel dédié aux énergies renouvelables, CAPENERGIE, créée par Crédit Agricole Private Equity, favorisant ainsi le développement de sociétés principalement non cotées spécialisées dans les marchés des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique en France et dans le reste de l'Europe.

Les investissements sont répartis entre les différents secteurs des énergies renouvelables suivants : éolien, biomasse, solaire thermique et photovoltaïque, géothermie, hydraulique, biogaz, pile à combustible, cogénération, biocarburant, efficacité énergétique.

En 2010, LCL a respecté ses engagements d'investissements et continue ainsi à soutenir des projets porteurs de progrès et d'innovation contribuant au respect de l'environnement.



# COMPTES CONSOLIDÉS AU 31/12/2010

**arrêtés par le Conseil d'administration  
en date du 15 février 2011  
et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 03 mai 2011**

## COMPTES CONSOLIDÉS AU 31/12/2010

<b>CADRE GÉNÉRAL .....</b>	<b>56</b>
1. PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ .....	56
2. ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU CRÉDIT AGRICOLE .....	57
3. PARTIES LIÉES .....	58
<b>COMPTE DE RÉSULTAT .....</b>	<b>59</b>
<b>RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES .....</b>	<b>59</b>
<b>BILAN ACTIF.....</b>	<b>60</b>
<b>BILAN PASSIF .....</b>	<b>60</b>
<b>TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES .....</b>	<b>61</b>
<b>TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE.....</b>	<b>61</b>
<b>NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS .....</b>	<b>63</b>
1. PRINCIPES ET MÉTHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISÉS .....	63
1.1 Normes applicables et comparabilité .....	63
1.2 Format de présentation des états financiers .....	65
1.3 Principes et méthodes comptables .....	65
1.4 Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31) .....	81
1.5 Principaux effets du changement de méthode comptable relatif aux écarts actuariels (IAS 19) .....	84
2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION – PARTIES LIÉES .....	85
2.1 Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice .....	85
2.2 Principales opérations externes réalisées au 31 décembre 2010.....	85
2.3 Participations dans les entreprises mises en équivalence .....	85
2.4 Opérations de titrisation et fonds dédiés.....	85
2.5 Les participations non consolidées .....	86
2.6 Ecarts d'acquisition.....	86
3. LA GESTION FINANCIÈRE, L'EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE .....	87
3.1 Risque de crédit .....	87
3.2 Risque de marché .....	91
3.3 Risque de liquidité et de financement .....	95
3.4 Couverture de juste valeur sur taux d'intérêts et de change.....	97
3.5 Risques opérationnels.....	97
3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires .....	97
4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT.....	98
4.1 Produits et Charges d'intérêts.....	98
4.2 Commissions nettes.....	98
4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat .....	98
4.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente.....	99
4.5 Produits et charges nets des autres activités.....	99
4.6 Charges générales d'exploitation .....	100
4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles .....	100
4.8 Coût du risque .....	101

4.9	<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs</i> .....	101
4.10	<i>Impôts</i> .....	102
4.11	<i>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i> .....	103
5.	INFORMATION SECTORIELLE .....	104
6.	NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2010 .....	105
6.1	<i>Caisse, Banques centrales</i> .....	105
6.2	<i>Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat</i> .....	105
6.3	<i>Instruments dérivés de couverture</i> .....	106
6.4	<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i> .....	106
6.5	<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</i> .....	107
6.6	<i>Dépréciations inscrites en déduction d'actifs financiers</i> .....	108
6.7	<i>Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle</i> .....	108
6.8	<i>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</i> .....	109
6.9	<i>Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées</i> .....	109
6.10	<i>Actifs et passifs d'impôts courants et différés</i> .....	110
6.11	<i>Comptes de régularisation actif, passif et divers</i> .....	111
6.12	<i>Actifs et passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés</i> .....	112
6.13	<i>Immeubles de placement</i> .....	112
6.14	<i>Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)</i> .....	112
6.15	<i>Provisions techniques des contrats d'assurance</i> .....	113
6.16	<i>Provisions</i> .....	113
6.17	<i>Capitaux propres</i> .....	114
6.18	<i>Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle</i> .....	116
7.	AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS .....	117
7.1.	<i>Détail des charges de personnel</i> .....	117
7.2.	<i>Effectifs fin de période du groupe LCL</i> .....	117
7.3.	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies</i> .....	117
7.4.	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies</i> .....	117
7.5.	<i>Autres avantages sociaux</i> .....	119
7.6.	<i>Paiements à base d'actions</i> .....	119
7.7.	<i>Rémunérations des dirigeants</i> .....	119
8.	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE .....	120
9.	RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS .....	121
10.	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS .....	121
10.1	<i>Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût</i> .....	121
10.2	<i>Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur</i> .....	122
11.	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLOTURE .....	123
12.	PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2010 .....	123

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS..... 124

## CADRE GÉNÉRAL

### 1. Présentation juridique de l'entité

#### *Dénomination et siège social*

Dénomination sociale : Crédit Lyonnais

Siège social : 18 rue de la République - 69002 Lyon

Siège central et administratif : 19 boulevard des Italiens - 75002 Paris

Nom commercial : LCL - Le Crédit Lyonnais

#### *Forme Juridique*

Le Crédit Lyonnais, fondé en 1863, sous la forme de société à responsabilité limitée, a été constitué sous la forme de société anonyme le 25 avril 1872. Nationalisé le 1er janvier 1946, en exécution de la loi du 2 décembre 1945, il a été privatisé le 15 juillet 1999.

#### *Date de constitution et durée*

Sa durée, fixée primitivement à 50 ans à partir de sa constitution, a été prorogée successivement jusqu'au 31 décembre de l'an 2024.

#### *Objet social*

Aux termes de l'article 3 des statuts, l'objet social du Crédit Lyonnais est le suivant :

« L'objet du CREDIT LYONNAIS consiste à effectuer, à titre de profession habituelle, toutes opérations de banque et toutes opérations connexes mentionnées dans la législation en vigueur et notamment le Code monétaire et financier, en France et à l'étranger, avec toute personne, physique ou morale, de droit public ou privé, française ou étrangère, dans les conditions définies par la réglementation applicable aux banques.

L'objet du CREDIT LYONNAIS consiste également à prendre et à détenir des participations dans les entreprises, françaises ou étrangères, existantes ou en création, dans les conditions définies par la réglementation applicable aux banques.

L'objet du Crédit Lyonnais consiste enfin à exercer à titre habituel toute activité non bancaire dans le respect de la réglementation applicable aux banques, notamment l'activité de courtage, et en particulier le courtage d'assurances.

Pour la réalisation de son objet, le Crédit Lyonnais peut, aussi bien en France qu'à l'étranger, créer toute filiale et établir toute succursale ou agence et d'une manière générale, effectuer, tant pour son compte que pour le compte de tiers, seul ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, ou agricoles, qu'elles soient mobilières ou immobilières, dans les limites fixées par la législation et la réglementation applicables aux banques. »

#### *Registre du commerce et des sociétés et code APE*

RCS Lyon : 954 509 741

Siret : 954 509 741 000 11

APE/NAF : 651 C

Conformément aux dispositions de l'article L.233-3 du code de commerce, le capital social du Crédit Lyonnais étant détenu à hauteur de 95,10 % par Crédit Agricole S.A., Crédit Lyonnais est contrôlé par Crédit Agricole S.A..



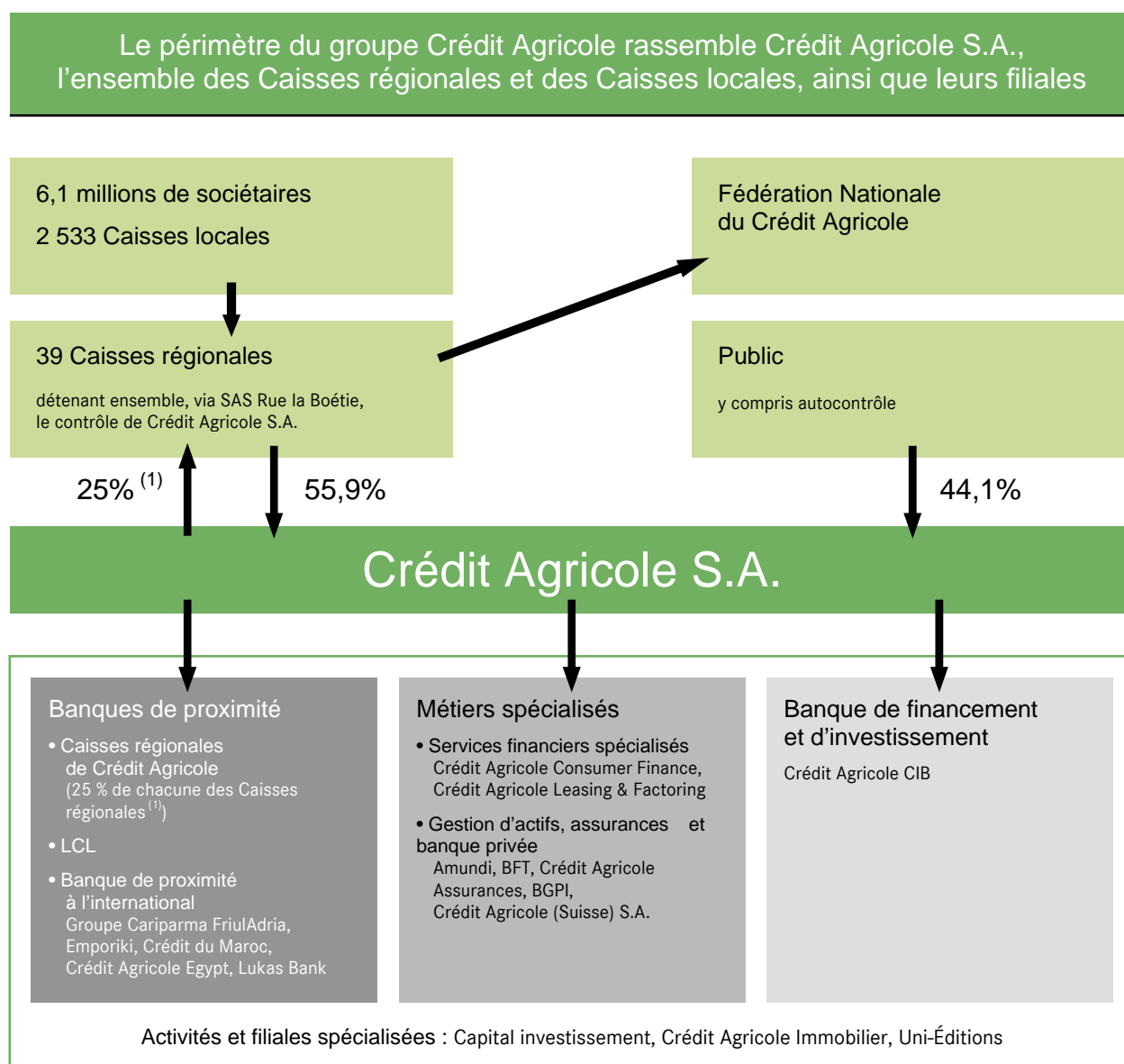
## 2. Organigramme simplifié du Crédit Agricole

LCL est le réseau national « Banque et Assurance de proximité en France » dans le groupe Crédit Agricole.

### Crédit Agricole, un groupe bancaire d'essence mutualiste

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (Art L.511-31 et Art L.511-32) à la cohésion du réseau du groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R.512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. À ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

Au 31 décembre 2010



(1) A l'exception de la Caisse régionale de la Corse. Le pourcentage de détention exact de chacune est détaillé dans la note 12 des états financiers.

### 3. Parties liées

LCL, dans son rôle de Distributeur, s'adresse à chacune des filiales spécifiques du groupe Crédit Agricole pour obtenir les produits les plus à même de satisfaire sa clientèle (Amundi pour les produits de gestion d'actifs, Pacifica pour les assurances dommages, Prédica pour les assurances vie...) et s'adresse à CA-CIB pour adosser les opérations de marché de sa clientèle.

Les opérations de trésorerie sont centralisées auprès de Crédit Agricole S.A..

Parmi les partenariats intra-groupe Crédit Agricole, les plus significatifs en termes de contribution au PNB de LCL ont été réalisés au 31 décembre 2010 avec :

- Amundi pour 143 M€ au 31 décembre 2010 contre 145 M€ à fin décembre 2009 (soit -1 %),
- Prédica pour 251 M€ au 31 décembre 2010 contre 230 M€ à fin décembre 2009 (soit +9 %),
- Crédit Agricole Consumer Finance (fusion de Sofinco et Finaref) pour 154 M€ au 31 décembre 2010 contre 172 M€ à fin décembre 2009 (soit -10 %),
- Pacifica pour 115 M€ au 31 décembre 2010 contre 149 M€ à fin décembre 2009 (soit -23 %),
- CACI (Crédit Agricole Créancier Insurance) pour 50 M€ au 31 décembre 2010.

## COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
Intérêts et produits assimilés	4.1	6 392	7 376
Intérêts et charges assimilés	4.1	-4 283	-5 244
Commissions (produits)	4.2	1 986	1 899
Commissions (charges)	4.2	-230	-204
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	13	6
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4 - 6.4	21	29
Produits des autres activités	4.5	58	50
Charges des autres activités	4.5	-91	-73
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>3 866</b>	<b>3 839</b>
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4-7.6	-2 437	-2 483
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-173	-168
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 256</b>	<b>1 188</b>
Coût du risque	4.8	-364	-440
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>892</b>	<b>748</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	0	2
Variations de valeur des écarts d'acquisition			
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>892</b>	<b>750</b>
Impôts sur les bénéfices	4.10	-306	-215
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
<b>RESULTAT NET</b>		<b>586</b>	<b>535</b>
Intérêts minoritaires		53	53
<b>RESULTAT NET - PART DU GROUPE</b>		<b>533</b>	<b>482</b>
Résultat de base par action annualisé (en euros)	6.17	1,50	1,35
Résultat dilué par action annualisé (en euros)	6.17	1,50	1,35

## RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
<b>Résultat net part du groupe</b>		<b>533</b>	<b>482</b>
Gains et pertes sur écarts de conversion			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente		-10	34
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture			
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		-1	
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entités mises en équivalence</b>		<b>-11</b>	<b>34</b>
QP gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence			
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe</b>	4.11	<b>-11</b>	<b>34</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe</b>		<b>522</b>	<b>516</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires (1)</b>		<b>53</b>	<b>53</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>575</b>	<b>569</b>

Les montants sont présentés nets d'impôts

(1) Au 31 décembre 2009, la publication n'intégrait pas le résultat des minoritaires

**BILAN ACTIF**

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
CAISSE, BANQUES CENTRALES	<i>6.1</i>	1 712	1 629
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	<i>6.2</i>	70	41
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	<i>3.2-3.4</i>	2 790	2 556
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE	<i>6.4-6.6</i>	1 949	1 952
PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	<i>3.1-3.3-6.5-6.6</i>	14 875	14 850
PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	<i>3.1-3.3-6.5-6.6</i>	81 888	76 089
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX		930	1 000
ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A L'ECHEANCE		0	0
ACTIFS D'IMPOTS COURANTS ET DIFFERES	<i>6.10</i>	618	782
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	<i>6.11</i>	2 611	2 345
ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES			
PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE			
IMMEUBLES DE PLACEMENT	<i>6.13</i>		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	<i>6.14</i>	1 303	1 283
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	<i>6.14</i>	142	151
ECARTS D'ACQUISITION			
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>108 888</b>	<b>102 678</b>

**BILAN PASSIF**

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
BANQUES CENTRALES	<i>6.1</i>	10	11
PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	<i>6.2</i>	49	40
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	<i>3.2-3.4</i>	3 756	3 680
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	<i>3.3-6.7</i>	12 299	11 734
DETTES ENVERS LA CLIENTELE	<i>3.1-3.3-6.7</i>	66 974	62 849
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	<i>3.2-3.3-6.9</i>	15 986	14 524
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX		0	0
PASSIFS D'IMPOTS COURANTS ET DIFFERES	<i>6.10</i>	173	292
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	<i>6.11</i>	2 318	2 114
DETTES LIEES AUX ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES		0	0
PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE		0	0
PROVISIONS	<i>6.16</i>	1 061	1 169
DETTES SUBORDONNEES	<i>3.2-3.3-6.9</i>	765	836
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>103 391</b>	<b>97 249</b>
CAPITAUX PROPRES			
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		4 691	4 623
CAPITAL ET RESERVES LIEES		1 878	1 878
RESERVES CONSOLIDEES		2 174	2 150
GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		106	113
RESULTAT DE L'EXERCICE		533	482
INTERETS MINORITAIRES		806	806
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>108 888</b>	<b>102 678</b>

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>(en millions d'Euros)</i>	Capital et réserves liées			Capital et Réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées (1)	Elimination des titres auto-détenus						
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2009</b>	<b>1 848</b>	<b>2 696</b>	<b>0</b>	<b>4 544</b>	<b>80</b>	<b>0</b>	<b>4 624</b>	<b>806</b>	<b>5 430</b>
Augmentation de capital				0			0		0
Variation des titres auto détenus				0			0		0
Dividendes versés en 2009		-521		-521			-521	-53	-574
Dividendes reçus des CR et filiales				0			0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires				0			0		0
Mouvements liés aux stock options		5		5			5		5
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	<b>0</b>	<b>-516</b>	<b>0</b>	<b>-516</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-516</b>	<b>-53</b>	<b>-569</b>
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>				<b>0</b>	<b>34</b>		<b>34</b>		<b>34</b>
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence				0			0		0
Résultat au 31/12/2009				0		482	482	53	535
Autres variations				0	-1		-1		-1
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2009</b>	<b>1 848</b>	<b>2 180</b>	<b>0</b>	<b>4 028</b>	<b>113</b>	<b>482</b>	<b>4 623</b>	<b>806</b>	<b>5 429</b>
Affectation du résultat 2009		482		482		-482	0		0
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2010</b>	<b>1 848</b>	<b>2 662</b>	<b>0</b>	<b>4 510</b>	<b>113</b>	<b>0</b>	<b>4 623</b>	<b>806</b>	<b>5 429</b>
Augmentation de capital				0			0		0
Variation des titres auto détenus				0			0		0
Dividendes versés en 2010		-456		-456			-456	-53	-509
Dividendes reçus des CR et filiales				0			0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires				0			0		0
Mouvements liés aux stock options		3		3			3		3
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	<b>0</b>	<b>-453</b>	<b>0</b>	<b>-453</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-453</b>	<b>-53</b>	<b>-506</b>
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>-4</b>		<b>-4</b>	<b>-7</b>		<b>-11</b>		<b>-11</b>
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence				0			0		0
Résultat au 31/12/2010				0		533	533	53	586
Autres variations		-1		-1			-1		-1
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2010</b>	<b>1 848</b>	<b>2 204</b>	<b>0</b>	<b>4 052</b>	<b>106</b>	<b>533</b>	<b>4 691</b>	<b>806</b>	<b>5 497</b>

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation. Les montants sortis des capitaux propres par transfert en compte de résultat et relatifs à des couvertures de flux de trésorerie sont positionnés en Produit Net Bancaire.

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les montants sortis des capitaux propres par transfert en compte de résultat et relatifs à des couvertures de flux de trésorerie sont positionnés en Produit Net Bancaire.

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

**Les activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de LCL en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placement détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

**Les activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille "actifs financiers disponibles à la vente" sont compris dans ce compartiment.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>892</b>	<b>750</b>
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	173	168
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	179	290
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Résultat net des activités d'investissement	9	-2
Résultat net des activités de financement	21	25
Autres mouvements (1)	72	-249
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>454</b>	<b>232</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-1 035	1 482
Flux liés aux opérations avec la clientèle (4)	-1 983	-3 295
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers (5)	1 201	212
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-14	3
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Impôts versés	-213	-156
<b>Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>-2 044</b>	<b>-1 754</b>
<b>TOTAL Flux net de trésorerie généré par l'activité OPERATIONNELLE (A)</b>	<b>-698</b>	<b>-772</b>
Flux liés aux participations	0	-3
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-166	-196
<b>TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)</b>	<b>-166</b>	<b>-199</b>
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)	-510	-574
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (3)	-99	-142
<b>TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)</b>	<b>-609</b>	<b>-716</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</b>		<b>0</b>
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)</b>	<b>-1 473</b>	<b>-1 687</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>7 553</b>	<b>9 240</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (*)	1 618	1 669
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (**)	5 935	7 571
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>6 080</b>	<b>7 553</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales (*)	1 702	1 618
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit (**)	4 378	5 935
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE</b>	<b>-1 473</b>	<b>-1 687</b>

(1) ce solde se compose essentiellement de l'impact de juste valeur des actifs macro-couverts (71 M€).

(2) ce montant inclut le paiement des dividendes versés par le Crédit Lyonnais à ses actionnaires à hauteur de 456 M€, et aux minoritaires pour 53 M€.

(3) l'année 2010 n'a pas fait l'objet d'émissions de dettes subordonnées, néanmoins les remboursements s'élèvent à 77 M€.

(4) les flux liés aux opérations avec la clientèle se composent des autres concours clientèle (- 5 990 M€), des comptes ordinaires créditeurs pour 2 080 M€, des comptes créditeurs à terme (1 286 M€) et enfin des comptes épargne à régime spécial pour 703 M€.

(5) En 2010, ce solde se compose essentiellement des émissions de titres du marché interbancaires (944 M€) et titres de créances négociables (493 M€) ainsi que des mouvements nets sur AFS (-189 M€).

(\*) Composé du solde net du poste "caisses et banques centrales", hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1 (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées).

(\*\*) Composé du solde net des postes "comptes ordinaires débiteurs / créditeurs et comptes et prêts / emprunts au jour le jour" tel que détaillé en notes 6.5 et 6.7 (hors intérêts courus).

## NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

### 1. Principes et méthodes applicables dans le groupe, jugements et estimations utilisés

#### 1.1. Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2010 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du groupe LCL au 31 décembre 2009, à l'exception du changement d'option concernant la comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi. En effet, selon la norme IAS 19, les écarts actuariels des régimes à prestations définies peuvent être comptabilisés :

- soit en contrepartie du résultat pour leur totalité,
- soit en contrepartie du résultat pour une fraction déterminée selon la méthode du corridor,
- soit en contrepartie des autres éléments du résultat global pour la totalité.

Jusqu'au 31 décembre 2009, le groupe LCL imputait les écarts actuariels dans le résultat de la période pendant laquelle ils étaient constatés.

Afin de fournir une information plus comparable avec les principes appliqués par les autres sociétés, et conformément à la décision du groupe Crédit Agricole, le groupe LCL les enregistre intégralement en « gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres ». Cette méthode est appliquée de manière permanente et homogène à tous les régimes de retraite à compter du 1er janvier 2010.

Cette modification d'option comptable est traitée conformément aux dispositions de la norme IAS 8 avec application rétrospective. Les principaux effets chiffrés de ce changement sont présentés en note 1.5.

Les normes et interprétations utilisées dans les états financiers au 31 décembre 2009 ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2010 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2010. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du
Amendement annuel visant à améliorer la norme IFRS 5, relatif aux filiales faisant l'objet d'un plan de vente entraînant la perte de contrôle, et l'amendement de la norme IFRS 1 qui en découle	23 janvier 2009 (CE n° 70/2009)	1er janvier 2010
Révision de la norme IAS 27 relative aux états financiers consolidés et individuels	03 juin 2009 (CE n° 494/2009)	1er janvier 2010
Révision de la norme IFRS 3 relative aux regroupements d'entreprises	03 juin 2009 (CE 495/2009)	1er janvier 2010
Amendement de la norme IAS 39, relatif aux éléments éligibles à la couverture et qui apporte notamment des clarifications quant à l'application de la comptabilité de couverture à la composante inflation des instruments financiers	15 septembre 2009 (CE n° 839/2009)	1er janvier 2010
Révision de la norme IFRS 1, relative à la première adoption des normes internationales	25 novembre 2009 (CE n° 1136/2009)  et 23 juin 2010 (CE n° 550/2010)	1er janvier 2010
Amendement annuel visant à améliorer et clarifier 9 normes et 2 interprétations	23 mars 2010 (UE n° 243/2010)	1er janvier 2010
Amendement de la norme IFRS 2, relatif aux paiements fondés sur des actions et qui incorpore en s'y substituant les interprétations IFRIC 8 et IFRIC 11	23 mars 2010 (UE n° 244/2010)	1er janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 12, relative aux accords de concession de services, et qui ne concerne pas les activités du Groupe	25 mars 2009 (UE n° 254/2009)	1er janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 16, relative aux couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger	04 juin 2009 (UE n° 460/2009)	1er janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 15, relative aux contrats de construction de biens immobiliers traités dans les normes IAS 11, contrats de construction, et IAS18, produits des activités ordinaires	22 juillet 2009 (CE n° 636/2009)	1er janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 17, relative à la distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires	26 novembre 2009 (CE n° 1142/2009)	1er janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 18, relative au transfert d'actifs provenant de clients, et qui ne concerne pas les activités du Groupe	27 novembre 2009 (CE n° 1164/2009)	1er janvier 2010

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de l'exercice.



A noter qu'au cours de l'année 2010, le groupe LCL n'a pas effectué d'opération susceptible d'être concernée par le changement de méthode comptable induit par la mise en œuvre des normes IFRS 3 et IAS 27 révisées.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application de normes et interprétations est optionnelle sur une période, celles-ci ne sont pas retenues par le groupe LCL, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IAS 32, relatif au classement des émissions de droit	23 décembre 2009 (UE n° 1293/2009)	1er janvier 2011
Amendement des normes IFRS 1 et IFRS 7, relatif à des exemptions de fournir des informations comparatives sur les instruments financiers pour les premiers adoptants	30 juin 2010 (UE n° 574/2010)	1er janvier 2011
Amendement de la norme IAS 24, relatif à l'information au titre des parties liées sous forme d'organisme d'Etat	19 juillet 2010 (UE 632/2010)	1er janvier 2011
Amendement de l'interprétation IFRIC 14, relatif à la reconnaissance des actifs de régimes à prestations définies	19 juillet 2010 (UE 633/2010)	1er janvier 2011
Interprétation d'IFRIC 19, relative à l'extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres. Cet amendement sera appliqué pour la première fois au 1er janvier 2011	23 juillet 2010 (UE n° 662/2010)	1er janvier 2011

Le groupe LCL n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le groupe LCL au 31 décembre 2010.

## 1.2. Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le groupe LCL utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2009-R.04 du 2 juillet 2009.

## 1.3. Principes et méthodes comptables

### 1.3.1. Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

Sont décrites ci-dessous les informations sur les estimations et jugements réalisés par LCL, conformément aux exigences de la norme IAS 1.

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux,
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change,
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays,

- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur,
- les participations non consolidées,
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs,
- les plans de stock-option,
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance,
- les dépréciations des créances irrécouvrables,
- les provisions,
- les dépréciations des écarts d'acquisition,
- les actifs d'impôt différé.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

### 1.3.2. Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

#### ✓ Titres à l'actif

- Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définies par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option,
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance,
- prêts et créances,
- actifs financiers disponibles à la vente.

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte :

- soit d'une réelle intention de transaction (affectation par nature) : ce sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage. Notamment, les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à cette catégorie et sont évalués en mark-to-market.

Depuis 2004, compte tenu du recentrage du groupe LCL sur l'activité de banque de proximité, ce portefeuille n'est plus utilisé pour détenir des titres à des fins de transaction.

- soit d'une option prise par le groupe LCL, conformément à celle offerte par la norme IAS 39. Cette option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, le groupe LCL utilise cette option pour des instruments hybrides souscrits dans le cadre de restructurations de créances.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus. Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (éligible aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le groupe LCL a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que le groupe LCL a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des surcotes et décotes.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

Au 31/12/2010, le groupe LCL ne détient pas de titres classés dans la catégorie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

- Titres du portefeuille « Prêts et créances »

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « Prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

- **Dépréciation des titres**

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, le groupe LCL utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. La Direction peut être amenée à prendre en considération d'autres facteurs (types de placement, situation financière de l'émetteur, perspectives à court terme, ...); ceux-ci n'ont pas de caractère intangible.

Au-delà de ces critères, le groupe LCL constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de 3 ans.

Afin de répondre à un besoin d'harmonisation de l'ensemble des critères des entités du groupe Crédit Agricole, le critère de durée a été modifié en 2010.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure du cours des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

En revanche, pour les instruments de capitaux propres la reprise de la perte ne peut être effectuée ultérieurement que par les capitaux propres recyclables.

- **Date d'enregistrement des titres**

Le groupe LCL enregistre les titres à la date de négociation sauf pour les titres classés dans les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances » enregistrés à la date de règlement livraison, conformément aux principes retenus par le groupe Crédit Agricole.

✓ **Reclassements d'actifs financiers**

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Jusqu'à présent, le groupe LCL n'a pas opéré de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39.

#### ✓ Acquisition et cession temporaire de titres

Au sens de l'IAS 39, les cessions temporaires de titres (prêts/emprunts de titres, pensions) ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation d'IAS 39 et sont considérées comme des financements garantis. Les éléments d'actif prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan et, le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan. Les éléments empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire, mais celui-ci enregistre à son actif, en cas de revente ultérieure, le montant décaissé représentatif de sa créance sur le cédant. Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat prorata temporis sauf en cas de classement en actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

#### ✓ Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie « Prêts et créances ». Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

#### • Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées classées en encours sains est inscrite dans la marge d'intérêts.

o Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de location-financement immobilier, ainsi que pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- s'il existe des procédures contentieuses entre le groupe LCL et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée d'encours sains en encours dépréciés entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Le groupe LCL constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en coût du risque et fait l'objet d'une réintégration sur la durée de vie du crédit dans la marge d'intérêts pour les créances restructurées inscrites en encours sains.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt,
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

o Créances dépréciées sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du groupe LCL démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, LCL a constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur encours sensibles.

La méthode de calcul utilisée repose en grande partie sur le référentiel de mesure des risques mis en place dans le cadre de la réforme Bâle II. Dans ce cadre, la Direction des risques de LCL détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an.

Le montant de dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, destiné à prendre en compte l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendues. Le montant des frais de recouvrement inclus dans celui des pertes attendues provisionnées est restreint aux seuls frais externes.

LCL a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations destinées à couvrir le risque spécifique lié aux opérations de financement d'acquisitions, notamment de LBO. Ces dépréciations sont liées à la volonté de LCL de se prémunir d'une sensibilité plus importante de ce type de financement à la dégradation de la conjoncture économique. Elles ont été constituées sur la base des modèles statistiques Bâle II et calculées par différences de pertes attendues après application d'un scénario de stress du portefeuille, reflet du jugement expérimenté de la Direction des risques de LCL. A cet effet, aux montants des pertes attendues a été appliqué un coefficient correcteur spécifique, tenant compte de l'impact des conditions défavorables de financement de ces opérations sur le niveau de risque.

### ✓ Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides. Le groupe LCL n'utilise pas l'option de juste valeur sur ses passifs financiers ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- Titres au passif
  - Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier,
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Les dettes émises représentées par un titre sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

L'amendement IAS 32 adopté par l'Union européenne le 21 janvier 2009 permet, sous certaines conditions, la qualification en instrument de capitaux propres d'instruments financiers constituant auparavant des dettes. Ces instruments financiers sont :

- les instruments, émis par l'émetteur, remboursables au gré du porteur ;
- les instruments créant une obligation pour l'émetteur d'avoir à rembourser le porteur lors de la liquidation, sur la base de sa part dans l'actif net.

Ainsi, dès lors que ces conditions sont remplies, les parts d'OPCVM émises au passif doivent être classées en capitaux propres.

- Rachat d'actions propres

LCL n'a pas opéré de rachat d'actions propres sur les exercices 2009 et 2010.



### ✓ Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle ».

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.16.

### ✓ Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

#### • La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Le groupe LCL utilise toutefois une méthode simplifiée pour les tests d'efficacité de la couverture, dès lors que les caractéristiques financières de l'élément couvert et de l'élément de couverture permettent de présumer de l'efficacité de couverture.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe LCL privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite « carve out »).

De plus, le groupe LCL documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat, ne laissant apparaître en net que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Seule la couverture de juste valeur a été appliquée par le groupe LCL.



Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification.

- Dérivés incorporés :

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

Le groupe LCL n'a pas identifié de dérivé incorporé nécessitant le détachement du contrat hôte.

### ✓ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées conformément aux dispositions d'IAS 39 et sont présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 7.

Le groupe LCL applique par ailleurs la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

Suite à l'adoption de l'amendement IFRS 7 du 27 novembre 2009, les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur doivent être ventilés selon une hiérarchie fondée sur 3 niveaux. L'affectation entre les 3 niveaux de juste valeur s'effectue au cas par cas, pour l'intégralité de l'instrument et peut être modifiée en cours de vie d'un produit.

Des informations chiffrées sur la ventilation des instruments financiers à la juste valeur sont présentées par modèle de valorisation dans la note 10.2. Par ailleurs, à titre informatif, la juste valeur des actifs et passifs comptabilisés au coût est communiquée dans la note 10.1.

- Justes valeurs correspondant à des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotés sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, le groupe LCL retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et basées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables,
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée. La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

#### Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le groupe LCL ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

#### ✓ **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

- Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente :

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente,
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente,
- les pertes de valeur des titres à revenu variable,
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé,
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

#### ✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, le groupe LCL compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement si il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

#### ✓ **Les garanties financières données et les engagements de financement**

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte. Celle-ci est encourue en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé de :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

#### ✓ **Décomptabilisation des instruments financiers**

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

### **1.3.3. Provisions (IAS 37 et 19)**

Le groupe LCL identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que liées au risque de crédit, le groupe LCL a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels,
- les avantages au personnel,
- les risques d'exécution des engagements par signature,
- les litiges et garanties de passif,
- les risques fiscaux,
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures,
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période,
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction,
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.16.

### 1.3.4. Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- ceux à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice,
- ceux à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus après la clôture de l'exercice),
- les indemnités de fin de contrat de travail,
- et ceux postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

#### ✓ Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondant ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le groupe LCL pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestation définie.

#### ✓ Avantages postérieurs à l'emploi

- Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

Le groupe LCL détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des « unités de crédit projetées ». Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation fixées par le groupe Crédit Agricole et ajustées en fonction de la durée résiduelle des engagements. Les taux de rotation du personnel, d'évolution des salaires et de charges sociales sont établis par LCL. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs.

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over. Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par LCL sur la base du portefeuille venant en représentation des engagements (actifs gérés par des assureurs externes).

Le groupe LCL n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute depuis le 01/01/2010 les écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et non plus en résultat. Le principal impact de ce changement d'option comptable sur les états financiers au 31/12/2009 est non significatif et présenté en note 1.5.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir une partie de ses engagements, le groupe LCL a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'organismes extérieurs. Au titre de la fraction non couverte de ces engagements, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique "Provisions". Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels du groupe LCL, présents à la clôture de l'exercice.

Une provision destinée à couvrir les plans de préretraites figure sous la même rubrique « Provisions ». Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé des différents accords de départs anticipés signés par les entités du groupe LCL qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité. Un montant a été provisionné à LCL pour couvrir le plan de départs anticipés de fin de carrière présenté en CCE au mois de juin 2007, faisant partie intégrante du plan de compétitivité de LCL, qui se réalise sur la période 2008-2010.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Les provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique « Provisions ».

- Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du groupe LCL n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

### 1.3.5. Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme, qui s'applique aux plans accordés après le 07/11/2002, conformément aux dispositions prévues par la norme IFRS 2, et dont les droits ne sont pas encore acquis au 01/01/2005, concerne deux cas de figure :

- les transactions dont le paiement est fondé sur les actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres,
- les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole S.A. éligibles à la norme IFRS 2 concernent principalement des plans dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres.

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle Black & Scholes. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique « frais de personnel » en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits, soit 4 ans pour tous les plans existants.

Les souscriptions d'actions du Crédit Agricole proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise relèvent des dispositions de la norme IFRS 2. Les actions sont proposées avec une décote maximale de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de 5 ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

Une description des plans attribués et des modes de valorisation est détaillée en note 7.6 « paiements à base d'actions ».

La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénouées par instruments de capitaux propres de Crédit Agricole S.A., ainsi que celles relatives aux souscriptions d'actions sont désormais comptabilisées dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des « réserves consolidées part du Groupe ».

### 1.3.6. Participation et intéressement des salariés

Les sociétés du groupe LCL dont les salariés bénéficient d'un système de participation, comme d'un système d'intéressement, en provisionnent le montant dans l'exercice au cours duquel les droits des salariés sont nés. Les charges d'intéressement et de participation sont enregistrées dans les "Frais de personnel".

### 1.3.7. Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe LCL.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- a) un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :
  - i) la comptabilisation initiale du goodwill,
  - ii) la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction ;



b) un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible ;

c) un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 5 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf si l'impôt est généré :

- par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres,
- ou par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
  - a) soit sur la même entité imposable,
  - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

### 1.3.8. Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le groupe LCL applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles (parc immobilier essentiellement).

Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle éventuelle.

Les immobilisations acquises à titre onéreux sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et pertes éventuelles de valeur.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles sont de 80 et 60 ans pour le gros oeuvre des immeubles de type « haussmannien » et des autres immeubles respectivement, 30 ans pour le second oeuvre, 20 ans pour les installations techniques et 10 ans pour les agencements.

D'une manière générale, les amortissements des autres immobilisations corporelles sont calculés selon la méthode linéaire sur les durées maximales suivantes :

- matériels : 3 à 4 ans
- mobiliers et autres : 5 à 10 ans

Parmi les immobilisations incorporelles figurent notamment les logiciels, acquis ou développés par le groupe LCL pour son usage propre, qui sont amortis selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 10 ans pour les développements d'infrastructure, 3 et 5 ans pour les logiciels relatifs aux métiers.

Les immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de pertes de valeur sont identifiés.

### 1.3.9. Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe LCL. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- ceux au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction,
- ceux à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat,
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

### 1.3.10. Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont analysées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
  - a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.  
Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :
    - i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
    - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
    - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;
  - b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

### 1.3.11. Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Concernant les activités de crédit-bail, le groupe LCL est uniquement locataire.



Les contrats de location-financement, souscrits auprès de crédit-bailleurs, font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le groupe LCL en tant que preneur comptabilise les charges de paiement.

## 1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)

### 1.4.1. Périmètre de consolidation

Sont incluses dans le périmètre de consolidation retenu pour la préparation des comptes consolidés du groupe LCL toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, le groupe dispose d'un pouvoir de contrôle exclusif, de contrôle conjoint ou une influence notable, sous réserve qu'elles présentent un caractère significatif.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

Les structures juridiques distinctes (entités ad-hoc), créées spécifiquement pour la gestion d'une opération ou d'un ensemble d'opérations similaires, sont consolidées, même en l'absence de lien en capital, dès lors que le groupe LCL en a, en substance, le contrôle, en vertu de contrats, d'accords ou de clauses statutaires.

Lorsque des restrictions sévères et durables remettent en cause substantiellement le contrôle ou l'influence exercée sur une société, celle-ci n'est pas consolidée. De même, les sociétés dont la détention est temporaire ou résulte de la restructuration de créances sont exclues du périmètre de consolidation.

### 1.4.2. Notions de contrôle et méthodes de consolidation

- **Sociétés intégrées globalement**

Les sociétés sur lesquelles le groupe LCL exerce un contrôle exclusif, sont consolidées par intégration globale.

Le contrôle exclusif est établi lorsque le groupe LCL dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle peut, notamment, résulter de :

- de la détention par le groupe LCL de la majorité des droits de vote existants ou potentiels (directement ou indirectement),
- du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent,
- du droit d'exercer une influence dominante, en vertu de contrats, d'accords ou de clauses statutaires, même en l'absence de lien en capital.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

- **Sociétés intégrées proportionnellement**

Les sociétés contrôlées conjointement par LCL et d'autres actionnaires, sont consolidées par intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une société exploitée en commun par un nombre limité d'actionnaires, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

- **Sociétés mises en équivalence**

Les sociétés sur lesquelles le groupe LCL exerce une influence notable sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une société sans en détenir le contrôle. L'influence notable est présumée dès lors que le groupe LCL détient directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote d'une société.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées. La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte désormais de l'évolution du goodwill.

Au 31/12/2010, LCL ne détient que des sociétés intégrées globalement.

### 1.4.3. Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs. L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au groupe LCL est éliminé. Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les moins-values obtenues sur la base d'un prix de référence externe sont maintenues.

### 1.4.4. Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité) selon la méthode du coût historique, les écarts de conversion étant intégralement et immédiatement constatés en résultat,
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du groupe LCL. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période.

Les écarts de change résultant de la conversion des actifs, des passifs et du compte de résultat sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres.

### 1.4.5. Regroupements d'entreprises – Ecart d'acquisition (IFRS 3)

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, à l'exception des regroupements sous contrôle commun exclus du champ d'application de cette norme. Ces opérations sont traitées, conformément aux possibilités offertes par IAS 8, en valeur nette comptable par référence aux normes françaises.

A la date de prise de contrôle les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur.

En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

Les clauses d'ajustement de prix sont, pour les opérations réalisées après le 1er janvier 2010, comptabilisées pour leur juste valeur (si celle-ci peut être déterminée de manière fiable) même si leur réalisation n'est pas probable. Les variations ultérieures de la juste valeur des clauses qui ont la nature de dettes financières sont constatées en résultat.

Pour les opérations réalisées jusqu'au 31 décembre 2009, ces clauses n'étaient intégrées dans le coût d'acquisition de l'entité acquise que quand leur réalisation devenait probable même après la période d'affectation de douze mois. Depuis le 1er janvier 2010, la part des participations ne donnant pas le contrôle qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation peut être évaluée, au choix de l'acquéreur, de deux manières :

- à la juste valeur à la date d'acquisition,
- à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquise réévalués à la juste valeur.

Cette option peut être exercée acquisition par acquisition.

Le solde des participations ne donnant pas le contrôle (instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe) doit être comptabilisé pour sa juste valeur à la date d'acquisition.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être modifiée dans un délai maximal de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Certaines transactions relatives à l'entité acquise sont comptabilisées séparément du regroupement d'entreprises. Il s'agit notamment :

- des transactions qui mettent fin à une relation existante entre l'acquise et l'acquéreur,
- des transactions qui rémunèrent des salariés ou actionnaires vendeurs de l'acquise pour des services futurs,
- des transactions qui visent à faire rembourser à l'acquise ou à ses anciens actionnaires des frais à la charge de l'acquéreur.

Ces transactions séparées sont généralement comptabilisées en résultat à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises (le coût d'acquisition) est évaluée comme le total des justes valeurs transférées par l'acquéreur, à la date d'acquisition en échange du contrôle de l'entité acquise (par exemple : trésorerie, instruments de capitaux propres...)

Pour les opérations réalisées jusqu'au 31 décembre 2009, le coût d'acquisition contenait également les coûts directement attribuables au regroupement considéré.

Pour les opérations réalisées à partir du 1er janvier 2010, les coûts directement attribuables au regroupement considéré sont dorénavant comptabilisés en charges, séparément du regroupement. Dès lors que l'opération a de très fortes probabilités de se réaliser, ils sont enregistrés dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur autres actifs", sinon ils sont enregistrés dans le poste "Charges générales d'exploitation".

L'écart entre la somme du coût d'acquisition et des participations ne donnant pas le contrôle et le solde net, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris, évalués à la juste valeur est inscrit, quand il est positif, à l'actif du bilan consolidé. L'inscription est réalisée sous la rubrique « Ecarts d'acquisition » lorsque l'entité acquise est intégrée globalement ou proportionnellement, ou au sein de la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque cet écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change de la date de clôture.

En cas de prise de contrôle par étape, la participation détenue avant la prise de contrôle est réévaluée à la juste valeur par résultat à la date d'acquisition et l'écart d'acquisition est calculé en une seule fois, à partir de la juste valeur à la date d'acquisition des actifs acquis et des passifs repris.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt de LCL dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net lié à cette augmentation est constaté dans le poste « Réserves consolidées part du Groupe »; en cas de diminution du pourcentage d'intérêt du LCL dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable des intérêts minoritaires cédés est également constaté directement en réserves consolidées part du Groupe. Les frais liés à ces opérations sont comptabilisés en capitaux propres.

En cas de variation de pourcentage d'intérêt dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, la valeur de l'écart d'acquisition à l'actif reste inchangée mais il fait l'objet d'une réallocation entre les capitaux propres part du groupe et les participations ne donnant pas le contrôle.

En cas de perte de contrôle, le résultat de cession est calculé sur l'intégralité de l'entité cédée et l'éventuelle part d'investissement conservée est comptabilisée au bilan pour sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

Les actifs acquis et les passifs repris font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur, et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition peuvent influencer le montant de l'écart d'acquisition initial et de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre. Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

### **1.5. Principaux effets du changement de méthode comptable relatif aux écarts actuariels (IAS 19)**

Depuis le 1er janvier 2010, l'entité comptabilise les écarts actuariels directement en capitaux propres et non plus en résultat. Si cette méthode avait été appliquée en 2009, l'impact net d'impôts sur le résultat aurait été de 3,9 millions d'euros.

## 2. Périmètre de consolidation – parties liées

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2010 est présenté de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12.

### 2.1. Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice

Aucune modification de périmètre n'est intervenue depuis le 31/12/2009. La dénomination sociale n'a pas été modifiée.

### 2.2. Principales opérations externes réalisées au 31 décembre 2010

Néant.

### 2.3. Participations dans les entreprises mises en équivalence

#### Participations dans les entreprises mises en équivalence

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010					
	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Total actif	PNB	Résultat net	Quote part de résultat
<b>Sociétés financières :</b> néant	0	0	0	0	0	0
<b>Sociétés non financières :</b> néant	0	0	0	0	0	0
<b>Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence</b>	<b>0</b>					<b>0</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009					
	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Total actif	PNB	Résultat net	Quote part de résultat
<b>Sociétés financières :</b> néant	0	0	0	0	0	0
<b>Sociétés non financières :</b> néant	0	0	0	0	0	0
<b>Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence</b>	<b>0</b>					<b>0</b>

### 2.4. Opérations de titrisation et fonds dédiés

Au 31 décembre 2010, LCL ne bénéficiait d'aucune opération de titrisation pour compte propre.

## 2.5. Les participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010		31/12/2009	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
CREDIT LOGEMENT (A+B)	233	16,50%	246	16,40%
SICOVAM HOLDING (ex SOPARSICO)	48	8,80%	48	8,80%
CAISSE REFINANCEMENT HABITAT	25	12,18%	24	13,70%
SILCA	8	10,00%	8	10,00%
LCL REGIONS DEVELOPPEMENT (ex-LPI)	20	75,00%	21	75,00%
MONACREDIT (Monaco)	2	99,98%	2	99,98%
EUROPAY France	5	5,00%	5	5,00%
CA TITRES	16	24,00%	16	24,00%
Autres titres	33		27	
<b>Valeur au bilan des titres de participation non consolidés (1)</b>	<b>390</b>		<b>397</b>	

(1) Dont 387 M€ de titres non cotés

## 2.6. Ecart d'acquisition

A décembre 2010, comme à fin 2009, il n'existe pas d'écarts d'acquisition.

### 3. La gestion financière, l'exposition aux risques et politique de couverture

#### 3.1. Risque de crédit

(Cf. rapport de gestion rubrique 2.1)

#### Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat <i>(hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)</i>	70	41
Instruments dérivés de couverture	2 790	2 556
Actifs disponibles à la vente <i>(hors titres à revenu variable)</i>	1 022	1 281
Prêts et créances sur les établissements de crédit <i>(hors opérations internes)</i>	14 875	14 850
Prêts et créances sur la clientèle	81 888	76 089
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0
<b>EXPOSITION DES ENGAGEMENTS DE BILAN (nets de dépréciations)</b>	<b>100 645</b>	<b>94 817</b>
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	15 887	12 151
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	7 358	7 824
Provisions - engagements par signature	-101	-122
<b>EXPOSITION DES ENGAGEMENTS HORS BILAN (nets de provisions)</b>	<b>23 144</b>	<b>19 853</b>
<b>TOTAL EXPOSITION NETTE</b>	<b>123 789</b>	<b>114 670</b>

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

#### Concentrations par agents économiques de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	1 740				1 740
Banques centrales	14				14
Etablissements de crédit	14 814	9	1		14 813
Institutions non établissements de crédit	29	2	2		27
Grandes entreprises	26 106	810	498	297	25 311
Clientèle de détail	55 471	1 649	749	163	54 559
<b>Total *</b>	<b>98 174</b>	<b>2 470</b>	<b>1 250</b>	<b>460</b>	<b>96 464</b>
<b>Créances rattachées nettes</b>					<b>299</b>
<b>Valeurs au bilan</b>					<b>96 763</b>

\* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 362 M€

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales (1) (2)	1 740				1 740
Banques centrales (1)	18				18
Etablissements de crédit	14 803	1	1		14 802
Institutions non établissements de crédit	27	2	2		25
Grandes entreprises	15 526	888	612	222	14 692
Clientèle de détail	60 241	1 609	544	323	59 374
<b>Total *</b>	<b>92 355</b>	<b>2 500</b>	<b>1 159</b>	<b>545</b>	<b>90 651</b>
<b>Créances rattachées nettes</b>					<b>288</b>
<b>Valeurs au bilan</b>					<b>90 939</b>

\* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 329 M€

(1) dans les annexes consolidées au 31 décembre 2009, les opérations avec les "administrations centrales" et avec les "banques centrales" étaient présentées en cumulé sur la même ligne

(2) dont 1,3 Md€ suite au nouvel accord de financement à l'Établissement Public de Financement de la Restructuration (EPFR).

## Prêts et créances à la juste valeur par le biais du compte de résultat sur option

A fin 2010, il n'existe pas de prêts et créances à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

### Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
<b>Engagements de financement en faveur de la clientèle</b>		
Administrations centrales	1 524	1 524
Institutions non établissements de crédit	71	172
Grandes entreprises	6 289	5 108
Clientèle de détail	7 883	5 191
<b>Total</b>	<b>15 767</b>	<b>11 995</b>
<b>Engagements de garantie en faveur de la clientèle</b>		
Administrations centrales	0	0
Institutions non établissements de crédit	1	1
Grandes entreprises	5 677	5 964
Clientèle de détail	247	238
<b>Total</b>	<b>5 925</b>	<b>6 203</b>

### Dettes envers la clientèle par agent économique

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Administrations centrales	24	16
Institutions non établissements de crédit	117	133
Grandes entreprises	5 929	4 632
Clientèle de détail	60 609	57 684
<b>Total</b>	<b>66 679</b>	<b>62 465</b>
<b>Dettes rattachées</b>	<b>295</b>	<b>384</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>66 974</b>	<b>62 849</b>



## Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010				Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	
France (y compris DOM-TOM)	95 200	2 392	1 196	460	93 544
Autres pays	2 974	78	54		2 920
<b>Total *</b>	<b>98 174</b>	<b>2 470</b>	<b>1 250</b>	<b>460</b>	<b>96 464</b>
<b>Créances rattachées nettes</b>					299
<b>Valeurs au bilan</b>					<b>96 763</b>

\* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 362 M€

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009				Total
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	
France (y compris DOM-TOM)	89 844	2 438	1 117	545	88 182
Autres pays	2 511	62	42		2 469
<b>Total *</b>	<b>92 355</b>	<b>2 500</b>	<b>1 159</b>	<b>545</b>	<b>90 651</b>
<b>Créances rattachées nettes</b>					288
<b>Valeurs au bilan</b>					<b>90 939</b>

\* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 329 M€

### Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
<b>Engagements de financement en faveur de la clientèle</b>		
France (y compris DOM-TOM)	14 739	11 280
Autres pays	1 028	715
<b>Total</b>	<b>15 767</b>	<b>11 995</b>
<b>Engagements de garantie en faveur de la clientèle</b>		
France (y compris DOM-TOM)	5 537	6 013
Autres pays	388	190
<b>Total</b>	<b>5 925</b>	<b>6 203</b>

### Dettes envers la clientèle par zone géographique

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
France (y compris DOM-TOM)	64 622	60 139
Autres pays	2 057	2 326
<b>Total</b>	<b>66 679</b>	<b>62 465</b>
<b>Dettes rattachées</b>	<b>295</b>	<b>384</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>66 974</b>	<b>62 849</b>

**Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement**
**Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique :**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010						31/12/2010
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	<= 90 jours	> 90 jours <= 180 jours	> 180 jours <= 1an	> 1an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance		
<b>Instruments de capitaux propres</b>						<b>88</b>	<b>71</b>
<b>Instruments de dette</b>	0	0	0	0	0	2	5
Administrations centrales					0		
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit					0		
Institutions non établissements de crédit					0		
Grandes entreprises					0	2	5
Clientèle de détail					0		
<b>Prêts et avances</b>	<b>882</b>	<b>67</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>950</b>	<b>1 224</b>	<b>1 717</b>
Administrations centrales					0		
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit	9				9	9	1
Institutions non établissements de crédit	8				8		2
Grandes entreprises	532	18			550	313	795
Clientèle de détail	333	49		1	383	902	919
<b>TOTAL</b>	<b>882</b>	<b>67</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>950</b>	<b>1 314</b>	<b>1 793</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009						31/12/2009
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	<= 90 jours	> 90 jours <= 180 jours	> 180 jours <= 1an	> 1an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance		
<b>Instruments de capitaux propres</b>						<b>54</b>	<b>78</b>
<b>Instruments de dette</b>	0	0	0	0	0	0	3
Administrations centrales (1)					0		
Banques centrales (1)					0		
Etablissements de crédit					0		
Institutions non établissements de crédit					0		
Grandes entreprises					0	0	3
Clientèle de détail					0		
<b>Prêts et avances</b>	<b>1 002</b>	<b>75</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1 079</b>	<b>1 345</b>	<b>1 706</b>
Administrations centrales (1)					0		
Banques centrales (1)					0		
Etablissements de crédit	11				11	0	1
Institutions non établissements de crédit	3				3	0	2
Grandes entreprises	636	22			658	279	834
Clientèle de détail	352	53	1	1	407	1 066	869
<b>TOTAL</b>	<b>1 002</b>	<b>75</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1 079</b>	<b>1 399</b>	<b>1 787</b>

(1) dans les annexes consolidées au 31 décembre 2009, les opérations avec les "administrations centrales" et avec les "banques centrales" étaient présentées en cumulé sur la même ligne

## Opérations sur instruments dérivés – Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Pour information, les effets des accords de compensation et de collatéralisation, qui réduisent ce risque, sont également présentés.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010			31/12/2009		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés			0			0
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	188	144	332	127	283	410
Risques sur les autres contreparties	206	62	268	290	57	347
<b>Total</b>	<b>394</b>	<b>206</b>	<b>600</b>	<b>417</b>	<b>340</b>	<b>757</b>
Risques sur contrats de :			0			0
- taux d'intérêt, change et matières premières	390	205	595	414	339	753
- dérivés actions et sur indices	4	1	5	3	1	4
- dérivés de crédit			0			0
<b>Total</b>	<b>394</b>	<b>206</b>	<b>600</b>	<b>417</b>	<b>340</b>	<b>757</b>
Incidence des accords de compensation et de collatéralisation (1)	175	0	175	0	0	0
<b>Total après effets des accords de compensation et de collatéralisation</b>	<b>219</b>	<b>206</b>	<b>425</b>	<b>417</b>	<b>340</b>	<b>757</b>

\* calculé selon les normes prudentielles Bâle II

(1) Effet des accords de collatéralisation avec CACIB dans le cadre des opérations de marché mis en place au 1er trimestre 2010. Les contrats conclus entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risque de contrepartie.

## 3.2. Risque de marché

(Cf. rapport de gestion rubrique 2.2)

**Le risque de marché** représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment :

- **les taux d'intérêts** : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- **les taux de change** : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- **les prix** : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

**Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle**

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

**Instruments dérivés de couverture - juste valeur actif**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010						31/12/2009	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt :</b>	0	0	0	26	237	2 527	2 790	2 556
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				26	237	2 527	2 790	2 556
. Options de taux							0	0
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
<b>Instruments de devises et or :</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<b>Autres instruments :</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres							0	0
<b>Sous total</b>	0	0	0	26	237	2 527	2 790	2 556
. Opérations de change à terme								
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	0	0	0	26	237	2 527	2 790	2 556

**Instruments dérivés de couverture - juste valeur passif**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010						31/12/2009	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt :</b>	0	0	0	233	1 200	2 323	3 756	3 680
. Futures							0	0
. FRA							0	0
. Swaps de taux d'intérêts				233	1 200	2 323	3 756	3 680
. Options de taux							0	0
. Caps-floors-collars							0	0
. Autres instruments conditionnels							0	0
<b>Instruments de devises et or :</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change							0	0
. Options de change							0	0
<b>Autres instruments :</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers							0	0
. Dérivés sur métaux précieux							0	0
. Dérivés sur produits de base							0	0
. Dérivés de crédits							0	0
. Autres							0	0
<b>Sous total</b>	0	0	0	233	1 200	2 323	3 756	3 680
. Opérations de change à terme								
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	0	0	0	233	1 200	2 323	3 756	3 680

**Instruments dérivés de transaction - juste valeur actif**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010						31/12/2009	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt :</b>	0	0	0	14	6	4	24	7
. Futures							0	0
. FRA							0	0
. Swaps de taux d'intérêts				13			13	0
. Options de taux							0	0
. Caps-floors-collars				1	6	4	11	7
. Autres instruments conditionnels							0	0
<b>Instruments de devises et or :</b>	0	0	0	2	0	0	2	0
. Opérations fermes de change							0	0
. Options de change				2			2	0
<b>Autres instruments :</b>	0	0	0	5	0	1	6	7
. Dérivés sur actions & indices boursiers				5			6	7
. Dérivés sur métaux précieux							0	0
. Dérivés sur produits de base							0	0
. Dérivés de crédits							0	0
. Autres							0	0
<b>Sous total</b>	0	0	0	21	6	5	32	14
. Opérations de change à terme						32	32	27
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	0	0	0	21	38	5	64	41

**Instruments dérivés de transaction - juste valeur passif**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010						31/12/2009	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt :</b>	0	0	0	1	6	4	11	7
. Futures							0	0
. FRA							0	0
. Swaps de taux d'intérêts							0	0
. Options de taux							0	0
. Caps-floors-collars				1	6	4	11	7
. Autres instruments conditionnels							0	0
<b>Instruments de devises et or :</b>	0	0	0	2	0	0	2	0
. Opérations fermes de change							0	0
. Options de change				2			2	0
<b>Autres instruments :</b>	0	0	0	5	0	0	5	7
. Dérivés sur actions & indices boursiers				5			5	7
. Dérivés sur métaux précieux							0	0
. Dérivés sur produits de base							0	0
. Dérivés de crédits							0	0
. Autres							0	0
<b>Sous total</b>	0	0	0	8	6	4	18	14
. Opérations de change à terme						31	31	26
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	0	0	0	8	37	4	49	40

**Opérations sur Instruments dérivés : montant des engagements**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
<b>Instruments de taux d'intérêt :</b>	<b>264 896</b>	<b>241 043</b>
. Futures		
. FRA		
. Swaps de taux d'intérêts	261 101	237 469
. Options de taux		
. Caps-floors-collars	3 719	3 538
. Autres instruments conditionnels	76	36
<b>Instruments de devises et or :</b>	<b>928</b>	<b>727</b>
. Opérations fermes de change		
. Options de change	928	727
<b>Autres instruments :</b>	<b>81</b>	<b>102</b>
. Dérivés sur actions & indices boursiers	81	102
. Dérivés sur métaux précieux		
. Dérivés sur produits de base		
. Dérivés de crédits		
. Autres		
<b>Sous total</b>	<b>265 905</b>	<b>241 872</b>
. Opérations de change à terme	3 219	3026
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>269 124</b>	<b>244 898</b>

Les montants indiqués correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses ou au cumul des achats ou ventes de contrats.

**Risque de change**

(Cf. rapport de gestion rubrique 2.2)

L'activité de la banque est réalisée à plus de 98% en euros.

**Contribution des différentes devises au bilan consolidé**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010		31/12/2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	107 465	107 452	101 223	101 226
Autres devises	1 423	1 436	1 455	1 452
<b>Total bilan</b>	<b>108 888</b>	<b>108 888</b>	<b>102 678</b>	<b>102 678</b>

**Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010			31/12/2009		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	0	156	283	0	218	298
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>156</b>	<b>283</b>	<b>0</b>	<b>218</b>	<b>298</b>

Total en principal, hors dettes rattachées non ventilables et hors dépôts de garanties et titres participatifs

### 3.3. Risque de liquidité et de financement

(Cf. rapport de gestion rubrique 2.3.1)

**Le risque de liquidité et de financement** désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

LCL en tant qu'établissement de crédit respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

- le règlement CRBF n°88-01 du 22 février 1988 relatif à la liquidité,
- l'instruction de la Commission bancaire n°88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité,
- l'instruction de la Commission bancaire n°89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité
- l'arrêté du 5 mai 2009 relatif à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité.

#### Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	7 709	434	1 026	5 660	14 829
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	7 097	6 925	31 242	38 081	83 345
<b>Total</b>	<b>14 806</b>	<b>7 359</b>	<b>32 268</b>	<b>43 741</b>	<b>98 174</b>
<b>Créances rattachées</b>					<b>306</b>
<b>Dépréciations</b>					<b>-1 717</b>
<b>Valeurs nettes au bilan</b>					<b>96 763</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	6 928	302	2 064	5 528	14 822
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	6 142	6 734	30 077	34 580	77 533
<b>Total</b>	<b>13 070</b>	<b>7 036</b>	<b>32 141</b>	<b>40 108</b>	<b>92 355</b>
<b>Créances rattachées</b>					<b>288</b>
<b>Dépréciations</b>					<b>-1 704</b>
<b>Valeurs nettes au bilan</b>					<b>90 939</b>

#### Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit	1 527	906	3 613	6 220	12 266
Dettes envers la clientèle	38 324	22 347	4 864	1 144	66 679
<b>Total</b>	<b>39 851</b>	<b>23 253</b>	<b>8 477</b>	<b>7 364</b>	<b>78 945</b>
<b>Dettes Rattachées</b>					<b>328</b>
<b>Valeur au bilan</b>					<b>79 273</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit	1 039	1 513	3 929	5 236	11 717
Dettes envers la clientèle	34 780	22 064	4 485	1 136	62 465
<b>Total</b>	<b>35 819</b>	<b>23 577</b>	<b>8 414</b>	<b>6 372</b>	<b>74 182</b>
<b>Dettes Rattachées</b>					<b>401</b>
<b>Valeur au bilan</b>					<b>74 583</b>

**Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
<b>Dettes représentées par un titre</b>					
Bons de caisse					0
Titres du marché interbancaire	61	569	1 612	3 801	6 043
Titres de créances négociables	6 343	3 394	68		9 805
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
<b>Total</b>	<b>6 404</b>	<b>3 963</b>	<b>1 680</b>	<b>3 801</b>	<b>15 848</b>
<b>Dettes rattachées</b>					<b>138</b>
<b>Valeur au bilan</b>					<b>15 986</b>
<b>Dettes subordonnées</b>					
Dettes subordonnées à durée déterminée	60		96		156
Dettes subordonnées à durée indéterminée				283	283
Dépôt de garantie à caractère mutuel				119	119
Titres et emprunts participatifs				197	197
<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>0</b>	<b>96</b>	<b>599</b>	<b>755</b>
<b>Dettes rattachées</b>					<b>10</b>
<b>Valeur au bilan</b>					<b>765</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
<b>Dettes représentées par un titre</b>					
Bons de caisse		1			1
Titres du marché interbancaire	84	284	1 000	3 730	5 098
Titres de créances négociables	5 940	2 552	816	4	9 312
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
<b>Total</b>	<b>6 024</b>	<b>2 837</b>	<b>1 816</b>	<b>3 734</b>	<b>14 411</b>
<b>Dettes rattachées</b>					<b>113</b>
<b>Valeur au bilan</b>					<b>14 524</b>
<b>Dettes subordonnées</b>					
Dettes subordonnées à durée déterminée		62	156		218
Dettes subordonnées à durée indéterminée				298	298
Dépôt de garantie à caractère mutuel				112	112
Titres et emprunts participatifs				197	197
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>62</b>	<b>156</b>	<b>607</b>	<b>825</b>
<b>Dettes rattachées</b>					<b>11</b>
<b>Valeur au bilan</b>					<b>836</b>

**Garanties financières en risque données par maturité**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
<b>Garanties financières données</b>	<b>69</b>				<b>69</b>

Les montants présentés ci-dessus correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provision ou qui sont sous surveillance.

Les garanties financières en risque présentées sont désormais limitées à la seule partie de la garantie couverte par la provision, le reliquat n'étant pas considéré comme en risque.

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 « risque de marché ».



### 3.4. Couverture de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

(Cf. rapport de gestion rubrique 2.3.3)

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une relation de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi :

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables. Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable. Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liés à des détentions d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence de l'entité.

#### Instruments dérivés de couverture

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010			31/12/2009		
	Valeur marché		Montant Notionnel	Valeur marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
<b>Couverture de Juste Valeur</b>	2 790	3 756	245 113	2 556	3 680	224 134
Taux d'intérêt	2 790	3 756	245 113	2 556	3 680	224 134
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
<b>Couverture de Flux de Trésorerie</b>	0	0	0	0	0	0
Taux d'intérêt						
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
<b>Couverture d'Investissement nets dans une activité à l'étranger</b>						
<b>TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE</b>	<b>2 790</b>	<b>3 756</b>	<b>245 113</b>	<b>2 556</b>	<b>3 680</b>	<b>224 134</b>

### 3.5. Risques opérationnels

(Cf. rapport de gestion rubrique 2.4)

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

### 3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires

(Cf. rapport de gestion rubrique 1.8)

## 4. Notes relatives au compte de résultat

### 4.1. Produits et Charges d'intérêts

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Sur opérations avec les établissements de crédit	486	500
Sur opérations avec la clientèle	2 964	3 010
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	7	8
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	2 935	3 857
Sur opérations de location-financement	0	
Autres intérêts et produits assimilés	0	1
<b>Produits d'intérêts (1) (2)</b>	<b>6 392</b>	<b>7 376</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	-295	-320
Sur opérations avec la clientèle	-693	-778
Sur dettes représentées par un titre	-280	-334
Sur dettes subordonnées	-22	-25
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-2 993	-3 787
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées		
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>-4 283</b>	<b>-5 244</b>

(1) dont 4,4 M€ sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2010 (contre 3,3 M€ au 31 décembre 2009)

(2) dont 5,5 M€ correspondant à des bonifications reçues de l'Etat (7,3 M€ au 31 décembre 2009)

### 4.2. Commissions nettes

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010			31/12/2009		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	11	-16	-5	7	-16	-9
Sur opérations avec la clientèle	693	-32	661	680	-1	679
Sur opérations sur titres			0			0
Sur opérations de change	3		3	3		3
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	92	-25	67	87	-23	64
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	1 118	-157	961	1 054	-164	890
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	69		69	68		68
<b>Produits nets des commissions</b>	<b>1 986</b>	<b>-230</b>	<b>1 756</b>	<b>1 899</b>	<b>-204</b>	<b>1 695</b>

### 4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Dividendes reçus		
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif passif à la juste valeur par résultat par nature	9	2
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif passif à la juste valeur par résultat par option		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	4	4
Résultat de la comptabilité de couverture	0	0
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>13</b>	<b>6</b>

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	00/01/1900			00/01/1900		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
<b>Couvertures de juste valeur</b>						
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques	936	-996	-60	88	-179	-91
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	996	-936	60	179	-88	91
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>						
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace						
<b>Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>						
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace						
<b>Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>						
Variations de juste valeur des éléments couverts	1 573	-1 643	-70	1 598	-1 610	-12
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	1 643	-1 573	70	1 610	-1 598	12
<b>Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>						
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace						
<b>Total résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>5 148</b>	<b>-5 148</b>	<b>0</b>	<b>3 475</b>	<b>-3 475</b>	<b>0</b>

#### 4.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Dividendes reçus	22	19
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente (1)	9	22
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	-10	-12
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		
<b>Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>21</b>	<b>29</b>

(1) Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8

#### 4.5. Produits et charges nets des autres activités

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement		
Autres produits (charges) nets	-33	-23
<b>Produits (charges) nets des autres activités</b>	<b>-33</b>	<b>-23</b>

#### 4.6. Charges générales d'exploitation

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Charges de personnel	-1 448	-1 435
Impôts et taxes	-76	-68
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-913	-980
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-2 437</b>	<b>-2 483</b>

Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes de LCL.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2010 est donnée ci-dessous :

#### Honoraires versés aux commissaires aux comptes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010					2009
	PWC	Mazars	Ernst & Young	Deloitte	Total	Total
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés						
- LCL	360	360			720	797
- Filiales intégrées globalement	154		100	10	264	262
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissariat aux comptes						
- LCL	12	95			107	40
- Filiales intégrées globalement					0	0
<b>Total</b>	<b>526</b>	<b>455</b>	<b>100</b>	<b>10</b>	<b>1 091</b>	<b>1 099</b>

#### 4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>-173</b>	<b>-168</b>
- immobilisations corporelles	-135	-126
- immobilisations incorporelles	-38	-42
<b>Dotations aux dépréciations</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
- immobilisations corporelles	0	0
- immobilisations incorporelles	0	0
<b>Total</b>	<b>-173</b>	<b>-168</b>

#### 4.8. Coût du risque

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
<b>Dotations aux provisions et aux dépréciations</b>	<b>-628</b>	<b>-626</b>
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	-2	
Prêts et créances	-454	-488
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	0	-19
Engagements par signature	-122	-73
Risques et charges	-50	-46
<b>Reprises de provisions et de dépréciations</b>	<b>280</b>	<b>231</b>
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	141	165
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	0	0
Engagements par signature	111	42
Risques et charges	28	24
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions</b>	<b>-348</b>	<b>-395</b>
Plus ou moins values de cession réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement	-6	
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-43	-48
Récupérations sur prêts et créances amorties	40	15
Décotes sur crédits restructurés	-4	-3
Pertes sur engagements par signature	-1	-1
Autres pertes	-2	-8
<b>Coût du risque</b>	<b>-364</b>	<b>-440</b>

#### 4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
Plus-values de cession	3	2
Moins-values de cession	-3	
<b>Titres de capitaux propres consolidés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
<b>Produits (charges) nets sur opérations de regroupement</b>		
<b>Gains ou pertes sur autres actifs</b>	<b>0</b>	<b>2</b>

## 4.10. Impôts

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Charge d'impôt courant	-167	-208
Charge d'impôt différé	-139	-7
<b>Charge d'impôt de la période</b>	<b>-306</b>	<b>-215</b>

### Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010			31/12/2009		
	Base	Taux d'impôt	Impôt	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	892	-34,43%	-307	750	-34,43%	-258
Effet des différences permanentes		-2,10%	-19		2,14%	16
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		2,05%	18		2,45%	18
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		0,09%	1		1,09%	9
Effet de l'imposition à taux réduit		0,00%	0		0,00%	
Effet des autres éléments		0,15%	1		0,03%	
<b>TAUX ET CHARGE EFFECTIF D'IMPOT</b>		<b>-34,24%</b>	<b>-306</b>		<b>-28,72%</b>	<b>-215</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2010.

### 4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période, net d'impôt.

<i>(en millions d'euros)</i>	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Total des gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres hors QP des entités mises en équivalence	Quote part des gains/pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente (1)	Variation de juste valeur des dérivés de couverture	Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		
Variation de juste valeur		-10			-10	
Transfert en compte de résultat					0	
Variation de l'écart de conversion					0	
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi				-1	-1	
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence						
<b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres 31 décembre 2010 (part du Groupe)</b>	<b>0</b>	<b>-10</b>	<b>0</b>	<b>-1</b>	<b>-11</b>	<b>0</b>
<b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres 31 décembre 2010 (part minoritaire)</b>					<b>0</b>	
<b>Total gains ou pertes latents ou différés 31 décembre 2010 (1)</b>	<b>0</b>	<b>-10</b>	<b>0</b>	<b>-1</b>	<b>-11</b>	<b>0</b>
Variation de juste valeur		34			34	
Transfert en compte de résultat					0	
Variation de l'écart de conversion					0	
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi					0	
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence						
<b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres 31 décembre 2009 (part du Groupe)</b>	<b>0</b>	<b>34</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>34</b>	<b>0</b>
<b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres 31 décembre 2009 (part minoritaire)</b>					<b>0</b>	
<b>Total gains ou pertes latents ou différés 31 décembre 2009 (1)</b>	<b>0</b>	<b>34</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>34</b>	<b>0</b>

(1) les données "total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente" se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
Montant brut	-12	49
Impôt	2	-15
<b>Total net</b>	<b>-10</b>	<b>34</b>

## 5. Information sectorielle

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché. Les actifs sectoriels sont déterminés à partir des éléments comptables composant le bilan de chaque secteur opérationnel.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010				
	Banque de proximité en France	Services Financiers Spécialisés	Gestion d'actifs, Assurances, Banque Privée	Gestion pour compte propre et divers	Total
<b>Produit net bancaire</b>	3 945	-9	-40	-30	3 866
Charges d'exploitation	-2 575			-35	-2 610
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	1 370	-9	-40	-65	1 256
Coût du risque	-359			-5	-364
<b>Résultat d'exploitation</b>	1 011	-9	-40	-70	892
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence					0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-2			2	0
Variation de valeur des écarts d'acquisition					0
<b>Résultat avant impôt</b>	1 009	-9	-40	-68	892
Impôts sur les bénéfices	-303	3	12	-18	-306
Gains ou pertes nets des activités arrêtées					0
<b>Résultat net</b>	706	-6	-28	-86	586
Intérêts minoritaires				53	53
<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE</b>	706	-6	-28	-139	533

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009				
	Banque de proximité en France	Services Financiers Spécialisés	Gestion d'actifs, Assurances, Banque Privée	Gestion pour compte propre et divers	Total
<b>Produit net bancaire</b>	3 849	-10	-70	70	3 839
Charges d'exploitation	-2 551			-100	-2 651
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	1 298	-10	-70	-30	1 188
Coût du risque	-435			-5	-440
<b>Résultat d'exploitation</b>	863	-10	-70	-35	748
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence					0
Gains ou pertes nets sur autres actifs				2	2
Variation de valeur des écarts d'acquisition					0
<b>Résultat avant impôt</b>	863	-10	-70	-33	750
Impôts sur les bénéfices	-259	3	21	20	-215
Gains ou pertes nets des activités arrêtées					0
<b>Résultat net</b>	604	-7	-49	-13	535
Intérêts minoritaires				53	53
<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE</b>	604	-7	-49	-66	482



## 6. Notes relatives au bilan au 31 décembre 2010

### 6.1. Caisse, Banques centrales

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010		31/12/2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	496		609	
Banques centrales (1)	1 216	10	1 020	11
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>1 712</b>	<b>10</b>	<b>1 629</b>	<b>11</b>

(1) les créances et dettes rattachées ne sont plus isolées ; les montants publiés au 31/12/2009 ont été reclassés en conséquence

### 6.2. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	64	41
Actifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option	6	0
<b>JUSTE VALEUR AU BILAN</b>	<b>70</b>	<b>41</b>
<i>Dont Titres prêtés</i>	0	0

#### Actifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction		
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
- Actions et autres titres à revenu variable		
Instruments dérivés	64	41
<b>JUSTE VALEUR AU BILAN</b>	<b>64</b>	<b>41</b>

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Titres à la juste valeur par résultat sur option		
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	6	0
- Actions et autres titres à revenu variable		
<b>JUSTE VALEUR AU BILAN</b>	<b>6</b>	<b>0</b>

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	49	40
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>49</b>	<b>40</b>

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Titres vendus à découvert		
Dettes représentées par un titre		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	49	40
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>49</b>	<b>40</b>

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option : néant.

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie à la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêts.

### 6.3. Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

### 6.4. Actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010			31/12/2009 (2)		
	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 022	34	-7	1 281	46	-30
Actions et autres titres à revenu variable	537	46		274	73	-10
Titres de participation non consolidés	390	58	-1	397	65	-2
Créances disponibles à la vente						
<b>Total des titres disponibles à la vente</b>	<b>1 949</b>	<b>138</b>	<b>-8</b>	<b>1 952</b>	<b>184</b>	<b>-42</b>
<b>Total des créances disponibles à la vente</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)</b>	<b>1 949</b>	<b>138</b>	<b>-8</b>	<b>1 952</b>	<b>184</b>	<b>-42</b>
Impôts		-29	2		-43	14
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)</b>		<b>109</b>	<b>-6</b>		<b>141</b>	<b>-28</b>

(1) dont 77 M€ comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances au 31 décembre 2010 (vs 81 M€ au 31 décembre 2009)

(2) les créances rattachées ne sont plus isolées, les montants publiés le 31/12/2009 ont été reclassés en conséquence

## 6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

### Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Comptes et prêts	14 250	14 132
dont comptes ordinaires débiteurs sains	1 273	1 978
dont comptes et prêts au jour le jour sains	3 600	4 400
Valeurs reçues en pension	279	315
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	300	374
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
<b>Total</b>	<b>14 829</b>	<b>14 821</b>
<b>Créances rattachées</b>	<b>47</b>	<b>30</b>
<b>Dépréciations</b>	<b>-1</b>	<b>-1</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>14 875</b>	<b>14 850</b>

### Prêts et créances sur la clientèle

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
<b>Opérations avec la clientèle</b>		
Créances commerciales	236	243
Autres concours à la clientèle (1)	80 729	74 737
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	12	15
Titres non cotés sur un marché actif		6
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	4	
Comptes ordinaires débiteurs	2 364	2 532
<b>Total</b>	<b>83 345</b>	<b>77 533</b>
<b>Créances rattachées</b>	<b>260</b>	<b>261</b>
<b>Dépréciations</b>	<b>-1 717</b>	<b>-1 705</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>81 888</b>	<b>76 089</b>
<b>Opérations de location financement</b>		
Location-financement immobilier	0	0
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Créances rattachées</b>		
<b>Dépréciations</b>		
<b>VALEUR NETTE</b>		<b>0</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>81 888</b>	<b>76 089</b>

(1) le montant des créances hypothécaires nanties au profit de la Caisse de Refinancement de l'Habitat s'élève à 8 277 M€ au 31 décembre 2010 (vs 6 375 M€ au 31 décembre 2009).

## 6.6. Dépréciations inscrites en déduction d'actifs financiers

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2010
Créances sur les établissements de crédit	1		1	-1			1
Créances sur la clientèle	1 705		477	-438		-27	1 717
dont dépréciations collectives	545		179	-275		11	460
Opérations de location financement	0						0
Titres détenus jusqu'à l'échéance	0						0
Actifs disponibles à la vente	81		12	-16			77
Autres actifs financiers	88			-17		-3	68
<b>TOTAL DES DEPRECIATIONS D'ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>1 875</b>	<b>0</b>	<b>490</b>	<b>-472</b>	<b>0</b>	<b>-30</b>	<b>1 863</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2008	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2009
Créances sur les établissements de crédit	4			-3			1
Créances sur la clientèle	1 738		519	-550		-2	1 705
dont dépréciations collectives	495		81	-29		-2	545
Opérations de location financement	0						0
Titres détenus jusqu'à l'échéance	0						0
Actifs disponibles à la vente	78		12	-9			81
Autres actifs financiers	70		19	-1			88
<b>TOTAL DES DEPRECIATIONS D'ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>1 890</b>	<b>0</b>	<b>550</b>	<b>-563</b>	<b>0</b>	<b>-2</b>	<b>1 875</b>

## 6.7. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

### Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Comptes et emprunts	12 266	11 716
dont comptes ordinaires créditeurs	451	414
dont comptes et emprunts au jour le jour	42	28
Valeurs données en pension		1
Titres donnés en pension livrée		
<b>Sous-Total</b>	<b>12 266</b>	<b>11 717</b>
<b>Dettes rattachées</b>	<b>33</b>	<b>17</b>
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>12 299</b>	<b>11 734</b>

Dettes envers la clientèle

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Comptes ordinaires créditeurs	27 849	25 769
Comptes d'épargne à régime spécial	32 396	31 693
Autres dettes envers la clientèle	6 434	5 003
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
<b>Total</b>	<b>66 679</b>	<b>62 465</b>
<b>Dettes rattachées</b>	<b>295</b>	<b>384</b>
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>66 974</b>	<b>62 849</b>

**6.8. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance**

Néant en 2010 comme en 2009.

**6.9. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	0	1
Titres du marché interbancaire	6 043	5 098
Titres de créances négociables	9 805	9 312
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
<b>Total</b>	<b>15 848</b>	<b>14 411</b>
<b>Dettes rattachées</b>	<b>138</b>	<b>113</b>
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>15 986</b>	<b>14 524</b>
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	156	218
Dettes subordonnées à durée indéterminée	283	298
Dépôt de garantie à caractère mutuel	119	112
Titres et emprunts participatifs	197	197
<b>Total</b>	<b>755</b>	<b>825</b>
<b>Dettes rattachées</b>	<b>10</b>	<b>11</b>
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>765</b>	<b>836</b>

**Titres participatifs**

Ces titres ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société qui les a émis. Leur rémunération est indexée sur un indice de marché et se compose d'une partie fixe et d'une partie variable qui dépend des résultats de l'émetteur. Les titres participatifs du Crédit Lyonnais ont été émis en octobre 1984 à un prix égal au pair et leur rémunération est payable le 22 octobre de l'année suivant celle au titre de laquelle elle est due. Cette rémunération ne peut en aucun cas être inférieure à 85 % du TMO ou supérieure à 130 % du TMO (le Taux Moyen Obligatoire -TMO est la moyenne arithmétique des taux moyens mensuels de rendement à la date de règlement des souscriptions des emprunts garantis par l'Etat et assimilés).

La partie fixe de la rémunération est égale à 40% du TMO, tel que défini ci-avant.

La partie variable est égale à 33% du TMO, multiplié par un Coefficient de Participation (CP). Ce coefficient est établi par le calcul suivant :

$$\text{Précédent CP calculé} \times \frac{\text{Résultat 2010 (au sens du contrat d'émission)}}{\text{Précédent résultat bénéficiaire (au sens du contrat d'émission)}}$$

Les résultats retenus pour ce calcul sont établis à capitaux propres, périmètre de consolidation et principes comptables comparables.

Pour l'exercice 2010, les éléments du calcul sont :

- Résultat 2010 : 533 millions d'euros (en 2009 : 482 millions d'euros)
- Coefficient de Participation 2010 : 1,5170 (en 2009 : 1,3694)

Conformément aux dispositions du contrat d'émission, la rémunération servie aux porteurs de titres participatifs en octobre 2011 sera égale à 90,062% du TMO qui sera constaté pour la période du 1er septembre 2010 au 31 août 2011.

Au titre de l'année 2009, un coupon brut de 4,66241 € par titre a été mis en paiement le 22 octobre 2010. Les titres participatifs sont cotés en euros coupon couru inclus à la bourse de Paris. Le tableau ci-dessous reprend les principales données relatives à la situation boursière de ces titres :

Titres participatifs du Crédit Lyonnais	Cours plus haut (€)	Cours plus bas (€)	Nombre de titres échangés
3e trimestre 2009	138,0	116,9	11 969
4e trimestre 2009	136,0	122,0	10 536
1er trimestre 2010	143,4	126,5	18 253
2e trimestre 2010	137,0	117,4	38 677
3e trimestre 2010	137,0	122,7	9 741
4e trimestre 2010	139,0	129,0	7 906

### Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI)

Les TSDI n'ont pas d'échéance contractuelle et ne sont remboursables qu'au gré de l'émetteur ou en cas de liquidation de la société, après désintéressement complet de tous les créanciers mais avant remboursement des titres participatifs de l'émetteur.

Au 31 décembre 2010, les encours sont de 131,7 M€ pour l'émission d'octobre 1985 et de 151,5 M€ pour l'émission de décembre 1986.

La rémunération des TSDI émis par le Crédit Lyonnais est établie sur la base d'un taux d'intérêt variable, égal à la moyenne arithmétique des taux moyens mensuels de rendement au règlement des emprunts garantis par l'Etat et assimilés (le TMO), diminuée d'une marge. Cette rémunération peut être différée en cas d'absence de bénéfice distribuable.

## 6.10. Actifs et passifs d'impôts courants et différés

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Impôts courants	182	192
Impôts différés	436	590
<b>Total actifs d'impôts courants et différés</b>	<b>618</b>	<b>782</b>
Impôts courants	163	236
Impôts différés	10	56
<b>Total passifs d'impôts courants et différés</b>	<b>173</b>	<b>292</b>

Les actifs et passifs d'impôts différés se décomposent comme suit :

**Impôts différés - Actif :**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Actifs disponibles à la vente	2	
Couvertures de Flux de Trésorerie		
Provisions non déductibles	382	535
Charges à payer non déductibles	40	42
Autres différence temporaires		
Autres impôts différés actif	12	13
Effet des compensations		
<b>TOTAL</b>	<b>436</b>	<b>590</b>

**Impôts différés - Passif :**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Actifs disponibles à la vente	7	29
Couvertures de Flux de Trésorerie		
Autres différences temporaires	3	27
Autres impôts différés passif		
Effet des compensations		
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>56</b>

## 6.11. Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation et actifs divers

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
<b>Autres actifs</b>	<b>1 078</b>	<b>772</b>
Comptes de stocks et emplois divers	2	1
Gestion collective des titres Livret développement durable		0
Débiteurs divers (1)	1 070	767
Comptes de règlements	6	4
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>1 533</b>	<b>1 573</b>
Comptes d'encaissement et de transfert	977	1 093
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	3	3
Produits à recevoir	322	246
Charges constatées d'avance	36	55
Autres comptes de régularisation	195	176
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>2 611</b>	<b>2 345</b>

(1) Dont 362 M€ au 31 décembre 2010 suite à la collatéralisation avec CACIB dans le cadre des opérations de marché mise en place au 1er trimestre

## Comptes de régularisation et passifs divers

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
<b>Autres passifs (1)</b>	<b>361</b>	<b>383</b>
Comptes de règlements	4	3
Créditeurs divers	356	362
Versement restant à effectuer sur titres	1	2
Autres passifs d'assurance		0
Autres		16
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>1 957</b>	<b>1 731</b>
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	759	760
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	0	0
Produits constatés d'avance	367	300
Charges à payer	763	598
Autres comptes de régularisation	68	73
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>2 318</b>	<b>2 114</b>

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en nets.

## 6.12. Actifs et passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés

LCL n'est pas concerné par cette note annexe.

## 6.13. Immeubles de placement

LCL n'est pas concerné par cette note annexe.

## 6.14. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2010
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>							
Valeur brute	1 952		146	-91		4	2 011
Amortissements & Dépréciations	-669		-135	82		14	-708
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>1 283</b>	<b>0</b>	<b>11</b>	<b>-9</b>	<b>0</b>	<b>18</b>	<b>1 303</b>

<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	494		29	-10			513
Amortissements & Dépréciations	-343		-38	10			-371
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>151</b>	<b>0</b>	<b>-9</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>142</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2008	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2009
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>							
Valeur brute	1 840		173	-60		-1	1 952
Amortissements & Dépréciations	-615		-126	57		15	-669
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>1 225</b>	<b>0</b>	<b>47</b>	<b>-3</b>	<b>0</b>	<b>14</b>	<b>1 283</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	470		29	-5			494
Amortissements & Dépréciations	-305		-43	5			-343
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>165</b>	<b>0</b>	<b>-14</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>151</b>



## 6.15. Provisions techniques des contrats d'assurance

Néant

## 6.16. Provisions

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2010
Risques sur les produits épargne logement	105		18					123
Risques d'exécution des engagements par signature	122		122	-1	-111		-31	101
Risques opérationnels	47		5	-14	-4			34
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	522		69	-163	-12			416
Litiges divers	135		11	-2	-11			133
Participations	0							0
Restructurations	6							6
Autres risques	232		81	-46	-34		15	248
<b>TOTAL</b>	<b>1 169</b>	<b>0</b>	<b>306</b>	<b>-226</b>	<b>-172</b>	<b>0</b>	<b>-16</b>	<b>1 061</b>

(1) Dont 58 M€ au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 69,5 M€ au titre de la provision pour médaille du travail

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2008	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2009
Risques sur les produits épargne logement	100		5					105
Risques d'exécution des engagements par signature	93		73	-2	-43		1	122
Risques opérationnels	34		17	-2	-2			47
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	629		24	-123	-8			522
Litiges divers	133		11	-12	-5		8	135
Participations	0							0
Restructurations	6							6
Autres risques	236		46	-20	-25		-5	232
<b>TOTAL</b>	<b>1 231</b>	<b>0</b>	<b>176</b>	<b>-159</b>	<b>-83</b>		<b>4</b>	<b>1 169</b>

(1) Dont 22 M€ au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 38,4 M€ au titre de la provision pour médaille du travail

### Provision épargne logement

#### Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	4 235	4 220
Ancienneté de plus de 10 ans	3 042	3 169
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>7 277</b>	<b>7 389</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>1 652</b>	<b>1 703</b>
<b>Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>8 929</b>	<b>9 092</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2010 pour les données au 31 décembre 2010 et à fin novembre 2009 pour les données au 31 décembre 2009, et hors prime d'état.

#### Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009
<b>Plans d'épargne-logement :</b>	<b>93</b>	<b>127</b>
<b>Comptes épargne-logement :</b>	<b>324</b>	<b>357</b>
<b>Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>417</b>	<b>484</b>

#### Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	15	16
Ancienneté de plus de 10 ans	100	51
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>115</b>	<b>67</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>8</b>	<b>38</b>
<b>Total provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>123</b>	<b>105</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

## 6.17. Capitaux propres

### Composition du capital

Au 31 décembre 2010, la répartition du capital et des droits de vote était la suivante :

Actionnaires du Crédit Lyonnais	Nombre de titres au 01/01/2010	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Autres mouvements	Nombre de titres au 31/12/2010	% du capital	% des droits de vote
Crédit Agricole S.A.	339 035 367	13			339 035 380	95,10%	95,10%
SACAM Développement	17 471 652				17 471 652	4,90%	4,90%
Autres actionnaires	18		-13		5	0,00%	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>356 507 037</b>	<b>13</b>	<b>-13</b>	<b>0</b>	<b>356 507 037</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

La valeur nominale des actions est de 5,18 euros et le montant du capital est 1 847 860 375 euros. Ces actions sont entièrement libérées. A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement, indirectement ou de concert, 5 % ou plus du capital ou des droits de vote.

### Capital autorisé mais non émis

a- Options de souscription d'actions :

Au 31 décembre 2010, il n'existe plus d'options en vie et le Conseil d'administration ne dispose d'aucune autorisation accordée par une Assemblée générale, en vue d'attribuer des options de souscription d'actions.

b- Autorisations générales d'émission de titres de capital ou donnant accès au capital :

L'Assemblée générale mixte du 6 mai 2009 a autorisé le Conseil d'administration, dans un délai de 26 mois à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, dans le cadre d'un plafond nominal global fixé à 500 millions d'euros, soit un nombre total d'actions potentielles de 96 464 820.

Le nombre total d'actions émises et potentielles s'élève, au 31 décembre 2010, à 452 971 857.

	Nombre de titres au 31/12/2010
<b>Actions émises :</b>	<b>356 507 037</b>
<b>Actions potentielles :</b>	<b>96 464 820</b>
- Stocks-options en vie	0
- Résolution AG 06/05/09 (augmentation capital dans la limite de 500 M€)	96 464 820
<b>TOTAL actions émises et potentielles</b>	<b>452 971 857</b>

### Actions de préférences

Entité émettrice	Date d'émission	Montant de l'émission en millions de dollars	Montant de l'émission en millions d'euros	31/12/2010 en millions d'euros	31/12/2009 en millions d'euros
Credit lyonnais Preferred capital 1 LLC	avr-02			750	750

Ces actions de préférence donnent droit à leurs porteurs à un dividende préférentiel non cumulatif. Le taux de ce dividende est établi à 7,047 % pendant les 10 premières années suivant la date de l'émission. Le produit de cette émission est classé parmi les intérêts minoritaires.

### Résultat par action

	31/12/2010	31/12/2009
Résultat net part du Groupe de la période (en millions d'euros)	533	482
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période	356 507 037	356 507 037
Coefficient d'ajustement	1	1
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	356 507 037	356 507 037
<b>Résultat de base par action annualisé (en euros)</b>	<b>1,50</b>	<b>1,35</b>
<b>Résultat dilué par action annualisé (en euros)</b>	<b>1,50</b>	<b>1,35</b>

### Dividendes

Au cours de l'exercice 2010, l'Assemblée générale de LCL a approuvé le versement d'un dividende net par action de 1,28 euro, soit un montant total de 456 329 007 euros. Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres.

#### Affectation du résultat et fixation du dividende 2010

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, décide de distribuer un montant de 506 239 992,54 euros, à titre de dividende, et d'affecter le solde en « report à nouveau », soit 164 938 451,93 euros.

Le dividende par titre s'élève à 1,42 euro. Ce dividende est éligible à l'abattement bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui résulte de l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

L'Assemblée générale décide de fixer la date de mise en paiement du dividende visé ci-dessus au 4 mai 2011.

Il est précisé, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, que les dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois derniers exercices s'établissent ainsi :

	Nombre d'actions	Montant de la distribution (€)	Dividende net par action (€)	Distribution éligible à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du CGI (€) (1)
2007	356 286 029	46 317 183,77	0,13	46 317 183,77
2008	356 506 537	520 499 544,02	1,46	520 499 544,02
2009	356 507 037	456 329 007,36	1,28	456 329 007,36

(1) Cet abattement bénéficie aux seules personnes physiques domiciliées en France.

## 6.18. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation présentée des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle. Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ».

(en millions d'euros)	31/12/2010					Total
	Indéterminé	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Caisse, banques centrales		1 712				1 712
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		14	7	37	12	70
Instruments dérivés de couverture		14	12	237	2 527	2 790
Actifs financiers disponibles à la vente	1 662	12	0	151	124	1 949
Prêts et créances sur les établissements de crédit		7 754	434	1 027	5 660	14 875
Prêts et créances sur la clientèle	1	5 666	6 925	31 242	38 054	81 888
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		930				930
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance						0
<b>Total actifs financiers par échéance</b>	<b>1 663</b>	<b>16 102</b>	<b>7 378</b>	<b>32 694</b>	<b>46 377</b>	<b>104 214</b>
Banques centrales		10				10
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		1	7	36	5	49
Instruments dérivés de couverture		18	216	1 200	2 322	3 756
Dettes envers les établissements de crédit	1	1 202	1 264	3 613	6 219	12 299
Dettes envers la clientèle	2	38 619	22 347	4 864	1 142	66 974
Dettes représentées par un titre		6 412	4 092	1 681	3 801	15 986
Dettes subordonnées	119	70		96	480	765
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						0
<b>Total passifs financiers par échéance</b>	<b>122</b>	<b>46 332</b>	<b>27 926</b>	<b>11 490</b>	<b>13 969</b>	<b>99 839</b>

(en millions d'euros)	31/12/2009					Total
	Indéterminé	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Caisse, banques centrales		1 629				1 629
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		7	1	30	3	41
Instruments dérivés de couverture		6	13	218	2 319	2 556
Actifs financiers disponibles à la vente	1 599		1	142	210	1 952
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1	6 957	302	2 064	5 526	14 850
Prêts et créances sur la clientèle		4 699	6 733	30 077	34 580	76 089
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		1 000				1 000
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance						0
<b>Total actifs financiers par échéance</b>	<b>1 600</b>	<b>14 298</b>	<b>7 050</b>	<b>32 531</b>	<b>42 638</b>	<b>98 117</b>
Banques centrales		11				11
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		7	1	30	2	40
Instruments dérivés de couverture		16	109	1 427	2 128	3 680
Dettes envers les établissements de crédit	1	1 056	1 513	3 929	5 235	11 734
Dettes envers la clientèle		35 163	22 064	4 486	1 136	62 849
Dettes représentées par un titre		6 025	2 950	1 815	3 734	14 524
Dettes subordonnées	112	8	63	158	495	836
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						0
<b>Total passifs financiers par échéance</b>	<b>113</b>	<b>42 286</b>	<b>26 700</b>	<b>11 845</b>	<b>12 730</b>	<b>93 674</b>

## 7. Avantages au personnel et autres rémunérations

### 7.1. Détail des charges de personnel

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Salaires et traitements (1) (2)	-853	-827
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	-126	-129
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	-3	-22
Autres charges sociales	-243	-241
Intéressement et participation	-101	-86
Impôts et taxes sur rémunération	-122	-130
<b>Total charges de personnel</b>	<b>-1 448</b>	<b>-1 435</b>

(1) dont charges sur plans de stock-options pour 3,1 M€ au 31 décembre 2010 contre 4 M€ en 2009.

(2) dont médaille du travail pour 69,5 M€ en 2010 contre 38,4 M€ en 2009.

### 7.2. Effectifs fin de période du groupe LCL

Effectifs	31/12/2010	31/12/2009
France	19 900	21 064
Etranger	0	0
<b>Total</b>	<b>19 900</b>	<b>21 064</b>

### 7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

### 7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

Variation dette actuarielle :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
<b>Dette actuarielle au 31/12/n-1</b>	<b>685</b>	<b>820</b>
Ecart de change		
Coût des services rendus sur la période	10	11
Coût financier	16	17
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	-23	
<b>Prestations versées (obligatoire)</b>	<b>-174</b>	<b>-145</b>
(Gains) /pertes actuariels	2	-18
<b>DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/n</b>	<b>516</b>	<b>685</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Coût des services rendus	10	11
Coût financier	16	17
Rendement attendu des actifs	-7	-10
Amortissement du coût des services passés	1	
Gains /(pertes) actuariels nets	-1	4
Amortissement des gains /pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régimes		
Gains /(pertes) du(e)s au changement de limitation d'actifs		
<b>CHARGE NETTE COMPTABILISEE AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>19</b>	<b>22</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
<b>Juste valeur des actifs /droits à remboursement au 31/12/h-1</b>	<b>208</b>	<b>253</b>
Ecart de change		
Rendement attendu des actifs	7	10
Gains /(pertes) actuariels	4	-21
Cotisations payées par l'employeur	0	1
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		16
Variation de périmètre	-22	
Prestations payées par le fonds	-15	-51
<b>JUSTE VALEUR DES ACTIFS /DROITS A REMBOURSEMENT AU 31/12/h</b>	<b>182</b>	<b>208</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
<b>Dette actuarielle fin de période</b>	<b>516</b>	<b>685</b>
Coût des services passés (modification de régimes) non reconnus		
Impact de la limitation d'actifs		
<b>Juste valeur des actifs fin de période</b>	<b>182</b>	<b>208</b>
<b>POSITION NETTE (PASSIF) /ACTIF FIN DE PERIODE</b>	<b>334</b>	<b>477</b>

Eléments reconnus immédiatement en SoRIE et comptabilisés dans le résultat global (Montants en millions d'Euros) :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Ecart actuariels générés sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	-1	
Ajustements de plafonnement des actifs (incluant les effets d'IFRIC 14)		
<b>TOTAL DES ELEMENTS RECONNUS IMMEDIATEMENT EN SoRIE DANS L'ANNEE</b>	<b>-1</b>	<b>0</b>
<b>Montant du stock d'écart actuariels cumulés en SoRIE en fin d'année</b>	<b>5</b>	

Information sur les actifs des régimes (1) :

	31/12/2010	31/12/2009
<b>Composition des actifs</b>		
-% d'obligations et assimilés	89,1%	87,9%
-% d'actions	10,9%	12,1%
-% autres actifs		

(1) Calculé sur la base de 179 M€ d'actifs sur le périmètre du complément Bancaire et des Indemnités de Fin de Carrière.

Régimes à prestations définies - principales hypothèses actuarielles :

	31/12/2010	31/12/2009
Taux d'actualisation (2)	3,63% - 4,04%	4,64% - 5,19%
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	4,00%	4,00%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	2,00%	4,48%
Taux attendus d'augmentation des salaires (3)	2,00%	2,50%
Taux d'évolution des coûts médicaux		
Autres (à détailler)		

(2) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over

(3) Suivant les populations concernées (2,2% cadres et 2% non cadres en 2010).

Certains régimes de retraite font l'objet de contrat mutualisé entre toutes les entités du groupe Crédit Agricole. Un changement de clé de répartition a été réalisé en 2007 pour les cotisations, les engagements et les fonds constitués. Cette méthode s'appuie sur les données financières des populations concernées et non plus sur le nombre d'équivalents temps plein. L'effet se neutralise donc totalement sur le périmètre complet du groupe Crédit Agricole.

## 7.5. Autres avantages sociaux

La rémunération variable collective (RVC) à LCL regroupe les dispositifs d'intéressement et de participation. Le montant de l'intéressement est égal à la différence entre le montant total de la RVC et celui de la participation, calculée selon la formule légale.

Les accords de participation et d'intéressement ont été renégociés en 2010, conduisant à une nouvelle méthode de calcul de l'intéressement.

Pour les exercices 2010, 2011 et 2012, la RVC correspond à une quote-part du résultat net avant impôts du pôle d'activité « LCL Banque de proximité ». La méthode de répartition de ces montants entre les collaborateurs n'a pas évolué : la participation et l'intéressement restent répartis pour moitié en fonction du temps de présence et pour moitié en fonction de la rémunération brute fiscale perçue au cours de l'exercice considéré, dans la limite d'un plafond.

LCL verse une gratification subordonnée à l'obtention de la médaille d'honneur du travail, avec un décalage dans le temps, conduisant à verser une prime à 25, 35 et 43 ans d'ancienneté professionnelle. Ces versements représentent 1/14.5 mois à 25 ans, 1.25 / 14.5 mois à 35 ans et 1.5 / 14.5 mois à 43 ans.

Compte tenu des conséquences financières liées au report de l'âge légal de départ en retraite, et à la qualification de ces gratifications, par l'URSSAF, en primes soumises à charges sociales, la décision a été prise et annoncée aux partenaires sociaux de modifier le règlement lié au versement des gratifications. Cette modification conduit à payer concomitamment à l'obtention de la médaille d'honneur du travail une prime, qui sera identique quelle que soit l'ancienneté, ramenée à 1 / 13 mois. Une mesure de transition sur l'année 2011 est également prévue, pour ne pas pénaliser les collaborateurs se trouvant entre 2 échéances lointaines.

Les provisions constituées par LCL au titre de ces engagements sociaux s'élèvent à 172,50 M€ à la fin de l'exercice 2010.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Médaille du travail	69,50	38,40
Provision Intéressement / participation	103,00	85,00
<b>Total</b>	<b>172,50</b>	<b>123,40</b>

## 7.6. Paiements à base d'actions

Il n'existe plus à ce jour de plan d'options en vie ni d'autorisation pour le Conseil d'administration d'en attribuer.

## 7.7. Rémunérations des dirigeants

### • Comité exécutif

L'ensemble des membres du comité exécutif ont perçu en 2010 au titre des :

- (a) rémunérations brutes hors charges patronales (y compris intéressement et avantages en nature) : 2 863 K€ ;
- (b) avantages postérieurs à l'emploi : 582 K€ ;
- (c) autres avantages à long terme : néant ;
- (d) indemnités de fin de contrat de travail : néant ;
- (e) paiements en actions (IAS 24§16) : sans objet.

### • Conseil d'administration

Sur la base d'une enveloppe globale de 350 K€ fixée par l'Assemblée générale du 15 mai 2006 et qui reste valable jusqu'à nouvel ordre, les membres du Conseil d'administration ont perçu 304 K€ de jetons de présence au titre de l'exercice 2010.

## 8. Engagements de financement et de garantie

### Engagements donnés et reçus :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
<b>Engagements donnés</b>	<b>23 245</b>	<b>19 975</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>15 887</b>	<b>12 151</b>
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	120	156
. Engagements en faveur de la clientèle	15 767	11 995
Ouverture de crédits confirmés	14 096	10 312
- Ouverture de crédits documentaires	199	154
- Autres ouvertures de crédits confirmés	13 897	10 158
Autres engagements en faveur de la clientèle	1 671	1 683
<b>Engagements de garantie</b>	<b>7 358</b>	<b>7 824</b>
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	1 433	1 621
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	115	139
Autres garanties	1 318	1 482
. Engagements d'ordre de la clientèle	5 925	6 203
Cautions immobilières	9	16
Garanties financières	1 804	1 909
Autres garanties d'ordre de la clientèle	4 112	4 278
<b>Engagements reçus</b>	<b>46 343</b>	<b>38 663</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>6 290</b>	<b>5 749</b>
. Engagements reçus d'établissements de crédit (1)	6 286	5 559
. Engagements reçus de la clientèle	4	190
<b>Engagements de garantie</b>	<b>40 053</b>	<b>32 914</b>
. Engagements reçus d'établissements de crédit (2)	37 796	30 957
. Engagements reçus de la clientèle	2 257	1 957
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	0	52
Autres garanties reçues	2 257	1 905

(1) Dont + 0,7 Md€ au 31 décembre 2010 suite à la hausse de l'assiette mobilisable à la Banque de France résultant essentiellement de la suppression d'emprunts au titre des appels d'offre

(2) Augmentation au 31 décembre 2010 des garanties sur crédits immobiliers

### Actifs donnés en garantie de passif :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Titres prêtés	0	0
Dépôts de garantie sur opérations de marché (1)	362	0
Titres et valeurs données en pension	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>362</b>	<b>0</b>

(1) 362 M€ au 31 décembre 2010 suite à la collatéralisation avec CACIB dans le cadre des opérations de marché mise en place au 1er trimestre

### Actifs obtenus par prise de possession de garantie au cours de la période :

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

### Garanties détenues :

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

Les garanties détenues par LCL et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de LCL.



## 9. Reclassements d'instruments financiers

Le groupe LCL n'a opéré ni en 2009 ni en 2010, de reclassements au titre de l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008 (cf. note 1 « Principes et méthodes applicables dans le groupe »).

## 10. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Les justes valeurs d'instruments financiers sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

### 10.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010		31/12/2009	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
<b>ACTIFS</b>	<b>96 763</b>	<b>100 188</b>	<b>90 939</b>	<b>95 459</b>
Prêts et créances sur les établissements de crédit	14 875	14 922	14 850	16 525
Prêts et créances sur la clientèle	81 888	85 266	76 089	78 934
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
<b>PASSIFS</b>	<b>96 024</b>	<b>95 997</b>	<b>89 943</b>	<b>90 581</b>
Dettes envers les établissements de crédits	12 299	12 460	11 734	11 857
Dettes envers la clientèle	66 974	66 974	62 849	62 849
Dettes représentées par un titre	15 986	15 986	14 524	14 993
Dettes subordonnées	765	577	836	882

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

En outre, il est à noter que LCL prend en compte le rapport d'experts publié par l'IASB le 31 octobre 2008 et relatif à la valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur cotés sur des marchés qui ne sont plus actifs.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché,
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels on considère que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché,
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics,

- des passifs exigibles à vue,
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

## 10.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

### Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

#### Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation.

<i>(en millions d'euros)</i>	Total 31/12/2010	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3	Total 31/12/2009	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	64		64		41	27	14	
Créances sur les établissements de crédit								
Créances sur la clientèle								
Titres reçus en pension livrée								
Titres détenus à des fins de transaction								
Effets publics et valeurs assimilées								
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Actions et autres titres à revenu variable								
Instruments dérivés	64		64		41	27	14	
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	6		6					
Créances sur la clientèle								
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte								
Titres à la juste valeur par résultat sur option	6		6					
Effets publics et valeurs assimilées								
Obligations et autres titres à revenu fixe	6		6					
Actions et autres titres à revenu variable								
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	1 949	279	1 670		1 952	518	1 434	
Effets publics et valeurs assimilées								
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 022	118	904		1 282	358	924	
Actions et autres titres à revenu variable	927	161	766		670	160	510	
Créances disponibles à la vente								
<b>Instruments dérivés de couverture (1)</b>	2 790		2 790		2 556	2 535	21	
<b>Total actifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>4 809</b>	<b>279</b>	<b>4 530</b>		<b>4 549</b>	<b>3 080</b>	<b>1 469</b>	

#### Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées.

<i>(en millions d'euros)</i>	Total 31/12/2010	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3	Total 31/12/2009	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	49	0	49	0	40	27	13	0
Titres vendus à découvert	0				0			
Titres donnés en pension livrée	0				0			
Dettes représentées par un titre	0				0			
Dettes envers la clientèle	0				0			
Dettes envers les établissements de crédit	0				0			
Instruments dérivés	49		49		40	27	13	
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	0				0			
<b>Instruments dérivés de couverture (1)</b>	3 756	3	3 753		3 680	3 672	8	
<b>Total passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>3 805</b>	<b>3</b>	<b>3 802</b>	<b>0</b>	<b>3 720</b>	<b>3 699</b>	<b>21</b>	<b>0</b>

(1) La révision au 31 décembre 2010 de l'affectation des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation a contribué à revoir la hiérarchisation des swaps de taux de couverture initialement présentée en Niveau 1 dans le rapport annuel 2009

**Changements de modèles de valorisation :**

Néant.

**Instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3 :**

Néant.

## 11. Evénements postérieurs à la clôture

Néant.

## 12. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2010

Liste des filiales, coentreprises et entreprises associées	Pays d'implantation	Méthode de consolidation au 31/12/2010	% de contrôle		% d'intérêt	
			31/12/2010	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2009
<b><u>Sociétés françaises intégrées globalement</u></b>						
Banque Thémis	France	IG	100	100	100	100
CL Développement Economique "CLDE"	France	IG	100	100	100	100
Cie interprofessionnelle de financement immobilier "Interfimo"	France	IG	98,95	98,95	98,95	98,95
CL Europe	France	IG	100	100	100	100
Banque Française Commerciale Antilles Guyane "BFCAG"	France	IG	100	100	100	100
<b><u>Sociétés européennes (hors France) intégrées globalement</u></b>						
CL Verwaltung und Beteiligungs	Allemagne	IG	100	100	100	100
<b><u>Sociétés d'Amérique intégrées globalement</u></b>						
CL Preferred Capital	USA	IG	100	100	0	0

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes consolidés du groupe Crédit Lyonnais, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I - Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1 de l'annexe des comptes consolidés qui décrit le changement de méthode de comptabilisation des écarts actuariels des régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi.

### **II - Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### Changement de méthode comptable

La note 1.1 de l'annexe décrit le changement de méthode de comptabilisation des écarts actuariels des régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons examiné la régularité de ce changement de méthode comptable et la présentation qui en a été faite.

### Estimations comptables

- Votre groupe constitue des dépréciations pour couvrir les risques avérés de non recouvrement de créances, inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour identifier et évaluer ces risques ainsi que pour déterminer le montant des dépréciations qu'elle estime nécessaires, et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers.
- Comme indiqué dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers, votre groupe constitue des provisions pour couvrir le risque de pertes potentielles inhérentes aux plans et comptes épargne-logement. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour identifier et évaluer ce risque ainsi que pour déterminer le montant de la provision qu'elle estime nécessaire, et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers.
- La note 1.3 de l'annexe aux états financiers précise les modalités d'évaluation des engagements de retraites et avantages sociaux futurs. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires externes. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que la note 7.4 de l'annexe aux états financiers fournit une information appropriée.
- Votre groupe procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes consolidés, comme exposé dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers, qui portent, notamment, sur la valorisation et les dépréciations durables sur les titres de capitaux propres non consolidés, les provisions pour risques et les impôts différés. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et hypothèses retenues et à vérifier que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport sur la gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et La Défense, le 9 mars 2011

#### Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

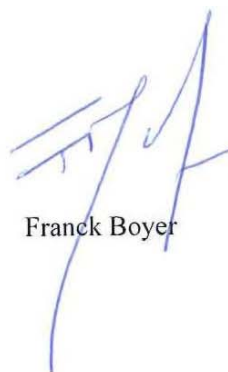


Pierre Clavié



Catherine Pariset

MAZARS



Franck Boyer



Anne Veaute

# COMPTES SOCIAUX AU 31/12/2010

**arrêtés par le Conseil d'administration  
en date du 15 février 2011  
et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 03 mai 2011**





## COMPTES SOCIAUX AU 31/12/2010

1. BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉS .....	130
2. HORS-BILAN AU 31 DÉCEMBRE.....	133
3. NOTES ANNEXES .....	134
4. RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	169

## 1. BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

Bilan au 31 Décembre 2010 :

<b>ACTIF</b> <i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2009	2010
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>		<b>16 377</b>	<b>16 425</b>
Caisse, banques centrales		1 602	1 680
Effets publics et valeurs assimilées	4	0	0
Créances sur les établissements de crédit	2	14 775	14 745
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>3</b>	<b>76 059</b>	<b>81 684</b>
<b>Opérations sur titres</b>		<b>1 333</b>	<b>1 336</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe	4	278	312
Actions et autres titres à revenu variable	4	1 055	1 024
<b>Valeurs immobilisées</b>		<b>3 344</b>	<b>3 359</b>
Participations et autres titres détenus à long terme	5,6	332	338
Parts dans les entreprises liées	5,6	1 655	1 652
Immobilisations incorporelles	6	184	175
Immobilisations corporelles	6	1 173	1 194
<b>Capital souscrit non versé</b>			<b>0</b>
<b>Actions propres</b>			<b>0</b>
<b>Comptes de régularisation et actifs divers</b>		<b>2 887</b>	<b>3 269</b>
Autres actifs	7	925	1 236
Comptes de régularisation	7	1 962	2 033
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>100 000</b>	<b>106 073</b>

<b>PASSIF</b> <i>(en millions d'euros)</i>	<b>Notes</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>		<b>12 046</b>	<b>12 479</b>
Banques centrales*		11	11
Dettes envers les établissements de crédit	9	12 035	12 468
<b>Comptes créditeurs de la clientèle</b>	10	<b>63 650</b>	<b>67 758</b>
<b>Dettes représentées par un titre</b>	11	<b>14 434</b>	<b>15 820</b>
<b>Comptes de régularisation et passifs divers</b>		<b>3 077</b>	<b>3 303</b>
Autres passifs	12	576	507
Comptes de régularisation	12	2 501	2 796
<b>Provisions et dettes subordonnées</b>		<b>3 211</b>	<b>2 916</b>
Provisions	13,14,15	1 677	1 460
Dettes subordonnées	17	1 534	1 456
<b>Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)</b>	16	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Capitaux propres hors FRBG :</b>	18	<b>3 582</b>	<b>3 797</b>
Capital souscrit		1 848	1 848
Primes d'émission		30	30
Réserves		501	501
Ecart de réévaluation		0	0
Provisions réglementées et subventions d'investissement		0	0
Report à nouveau		744	747
Résultat de l'exercice		459	671
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>100 000</b>	<b>106 073</b>

**Compte de résultat détaillé :**

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2009	2010
Intérêts et produits assimilés	25,26	7 406	3 818
Intérêts et charges assimilés	25	(5 377)	(1 773)
Revenus des titres à revenu variable	26	23	44
Commissions (produits)	27	1 786	1 876
Commissions (charges)	27	(180)	(225)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	28	2	3
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	29	34	5
Autres produits d'exploitation bancaire	30	47	43
Autres charges d'exploitation bancaire	30	(71)	(68)
<b>Produit net bancaire</b>		<b>3 670</b>	<b>3 723</b>
Charges générales d'exploitation	31	(2 434)	(2 385)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		(149)	(153)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>1 087</b>	<b>1 185</b>
Coût du risque	32	(432)	(361)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>655</b>	<b>824</b>
Résultat net sur actifs immobilisés	33	2	5
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>657</b>	<b>829</b>
Résultat exceptionnel	34	0	0
Impôt sur les bénéfices		(198)	(158)
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		0	(0)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>459</b>	<b>671</b>

## 2. HORS-BILAN AU 31 DÉCEMBRE

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
<b><u>Engagements donnés</u></b>	19 873	23 148
Engagements de financement	12 141	15 876
Engagements de garantie	7 732	7 272
Engagements sur titres	0	0

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
<b><u>Engagements reçus</u></b>	41 830	51 912
Engagements de financement *	5 559	6 290
Engagements de garantie *	36 271	45 622
Engagements sur titres	0	0

\*A partir de 2010, les engagements reçus présentent également les engagements clientèle.

Notes concernant le hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 21
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 22

### 3. NOTES ANNEXES

#### Note 1 : Principes et méthodes comptables

Les états financiers de LCL sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A.

La présentation des états financiers de LCL est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la réglementation bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la réglementation comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC N° 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Règlements	Date de publication par l'Etat français	Date de 1 <sup>ère</sup> application : exercices ouverts à compter du
Règlement du CRC relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours	03 décembre 2009 N° 2009-03	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Règlement de l'ANC, pour les établissements de crédit, relatif aux transactions entre parties liées et aux opérations non inscrites au bilan	07 octobre 2010 N° 2010-04	1 <sup>er</sup> janvier 2010

L'application de ces nouveaux règlements n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de LCL sur l'exercice.

#### Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours. On distingue :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique « clientèle » comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement CRC 2009-03 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont désormais étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement CRC n°2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit a conduit LCL à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes :

### **Créances restructurées**

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité ;
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

### **Créances douteuses**

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, ainsi que pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- il existe des procédures contentieuses entre LCL et sa contrepartie.

Les découverts sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance de la clientèle, ou de montants tirés sans autorisation de découvert.

Le classement pour une contrepartie donnée des encours sains en encours douteux entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Parmi les encours douteux, LCL distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis :

- Les créances douteuses compromises sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé ;
- Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

### **Dépréciations au titre du risque de crédit sur base individuelle**

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par LCL par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan.

Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

### **Traitement comptable des décotes et dépréciations**

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt,

- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie des prêts dans la marge d'intérêt.

Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt, conformément à l'option offerte par le règlement 2002-03 du Comité de la réglementation comptable.

### **Dépréciation au titre du risque de crédit sur base collective**

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du groupe LCL démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, LCL a constitué au passif de son bilan des provisions sur encours sensibles.

La méthode de calcul utilisée repose en grande partie sur le référentiel de mesure des risques mis en place dans le cadre de la réforme Bâle II. Dans ce cadre, la Direction des risques du LCL détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an.

Le montant de provision est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, destiné à prendre en compte l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendues. Le montant des frais de recouvrement inclus dans celui des pertes attendues provisionnées est restreint aux seuls frais externes.

LCL a également constitué au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir le risque spécifique lié aux opérations de financement d'acquisitions, notamment de LBO. Ces provisions sont liées à la volonté de LCL de se prémunir d'une sensibilité plus importante de ce type de financement à la dégradation de la conjoncture économique. Elles ont été établies sur la base des modèles statistiques Bâle II et calculées par différences de pertes attendues après application d'un scénario de stress du portefeuille, reflet du jugement expérimenté de la Direction des risques de LCL. A cet effet, aux montants des pertes attendues a été appliqué un coefficient correcteur spécifique, tenant compte de l'impact des conditions défavorables de financement de ces opérations sur le niveau de risque.

## **Portefeuille-Titres**

LCL applique les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

### **Titres de transaction**

Ce sont des titres de transaction qui, à l'origine, sont

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ;
- soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opération significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Depuis 2004 et compte tenu du recentrage du groupe LCL sur les opérations de Banque de Proximité, ce portefeuille n'est plus utilisé.

### **Titres de placement**



Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres. Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus. Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

**Obligations et autres titres à revenu fixe :**

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

**Actions et autres titres à revenu variable :**

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins value latente. Les plus values potentielles ne sont pas enregistrées.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si LCL dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. principes comptables décrits ci-dessus relatifs aux « Créances et engagements par signature »).

**Titres d'investissement**

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels LCL dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition exclus et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

Au 31/12/2010, LCL ne détient pas de titres d'investissement.

**Titres de l'activité de portefeuille**

Les titres de l'activité de portefeuille (TAP) sont des investissements en titres à revenu variable. Conformément au règlement CRC 2000-02, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus values de cession réalisées.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués ligne par ligne au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé, afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre, et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés », de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Au 31/12/2010, LCL ne détient pas de titres de l'activité de portefeuille.

### **Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme**

Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Les autres titres détenus à long terme sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ces trois catégories de titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention. L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre. Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

### **Prix de marché**

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent ;
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, LCL détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, LCL utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

### **Dates d'enregistrement**

LCL enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

**Reclassement de titres**

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance ;
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

Jusqu'à présent, LCL n'a pas opéré de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

**Rachat d'actions propres**

LCL n'a pas opéré de rachat d'actions propres sur les exercices 2009 et 2010.

**Immobilisations**

LCL applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, LCL applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles (parc immobilier essentiellement). Conformément aux dispositions de ce règlement, le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle éventuelle.

En application du règlement CRC 2004-06, les immobilisations acquises à titre onéreux sont enregistrées à leur coût d'acquisition qui comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et pertes éventuelles de valeur.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles sont de 80 et 60 ans pour le gros oeuvre des immeubles de type « haussmannien » et des autres immeubles respectivement, 30 ans pour le second oeuvre, 20 ans pour les installations techniques et 10 ans pour les agencements.

D'une manière générale, les amortissements des autres immobilisations corporelles sont calculés selon la méthode linéaire sur les durées maximales suivantes :

- matériels : 3 à 4 ans,
- mobiliers et autres : 5 à 10 ans.

Parmi les immobilisations incorporelles figurent notamment les logiciels, acquis ou développés par le groupe pour son usage propre, qui sont amortis selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 10 ans pour les développements d'infrastructure, 3 et 5 ans pour les logiciels relatifs aux métiers.

Les immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de pertes de valeur sont identifiés.

**Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle**

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

### **Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : "Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10% du prix d'émission,
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

LCL applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

### **Provisions**

LCL applique le règlement du Comité de la réglementation comptable n°2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

LCL a identifié l'ensemble de ses obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un évènement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable.

Au titre de ces obligations, LCL a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels,
- les engagements sociaux,
- les risques d'exécution des engagements par signature,
- les litiges et garanties de passif,
- les risques fiscaux,
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision correspondent à celles mises en œuvre dans le groupe Crédit Agricole ; elles ont été établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

## Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée de la Commission bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie.

### Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les opérations de couverture du risque global de taux sont évaluées selon une méthode symétrique à celle qui s'applique aux éléments d'actif et de passif couverts. En conséquence, les résultats de ces opérations sont enregistrés prorata temporis. Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

### Opérations de marché :

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

La valeur de marché des instruments financiers à terme correspond à leur prix de marché, lorsqu'il existe, ou résulte d'un calcul établi à partir de paramètres de valorisation de marché.

Les paramètres de valorisation qui ne font pas l'objet d'une cotation directement accessible sont déterminés sur la base de prix obtenus auprès de courtiers ou de contreparties, complétés par une analyse qualitative, et, accompagnés, le cas échéant, d'une réfaction, lorsque la rareté des transactions sur le marché le justifie.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêté, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision. Les gains latents ne sont pas enregistrés.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de négociation ».

LCL n'intervient plus dans l'activité de négociation ou de gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction.

## Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Dans le compte de résultat, les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

Au bilan, les positions de change sont évaluées aux cours de change de fin de période. Les profits et les pertes de change liés à cette réévaluation sont généralement enregistrés dans le compte de résultat, exceptés ceux constatés sur les actifs en devises détenus de façon durable (titres d'investissement, de participation et les autres titres détenus à long terme), financés dans la monnaie locale (autre que celle dans laquelle les titres sont libellés). Dans ce cas particulier, l'écart résultant de la réévaluation figure en compte de bilan et ne passe en résultat qu'en cas de cession.

## Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour LCL.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 21 à 22.

## Participation et intéressement des salariés

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

La participation et l'intéressement sont couverts respectivement par l'accord du 29 juin 2004, modifié pour la dernière fois par l'avenant du 15 mars 2010, et l'accord du 28 juin 2010.

Cet accord d'intéressement repose sur une approche globale de la « Rémunération Variable Collective », qui inclut également la participation. Le montant de l'intéressement est égal à la différence entre "la Rémunération Variable Collective" et le montant de la réserve de participation. Conformément à l'accord de participation, la réserve de participation est calculée selon la formule légale.

Les charges d'intéressement et de participation sont enregistrées dans les «Frais de personnel».

## Avantages au personnel

Les avantages au personnel se regroupent en quatre catégories :

- ceux à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociales, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;
- ceux à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus après la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- et ceux postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

### **Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies**

LCL applique la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil national de la comptabilité du 1er avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

A ce titre, LCL provisionne à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les écarts actuariels sont passés immédiatement en résultat. Par conséquent, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation ;

- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir une partie de ses engagements, LCL a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'organismes extérieurs.

Au titre de la fraction non couverte de ces engagements, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique "Provisions". Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels de LCL, présents à la clôture de l'exercice.

Une provision destinée à couvrir les plans de préretraites figure sous la même rubrique «Provisions». Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé des différents accords de départs anticipés signés par les entités du groupe LCL qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité. Un montant a été provisionné chez LCL pour couvrir le plan de départs anticipés de fin de carrière présenté en CCE au mois de juin 2007, faisant partie intégrante du plan de compétitivité de LCL, qui se réalise sur la période 2008-2010.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Les provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique « Provisions».

#### **Plans de retraite – régimes à cotisations définies**

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, LCL n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « Frais de personnel ».

### **Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)**

Les impôts exigibles sont provisionnés à la clôture de la période à laquelle ils se rattachent.

En France, le taux d'imposition de droit commun est de 33 1/3 %. Compte tenu de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 % lorsque l'IS excède sept cent soixante trois mille euros, le taux d'impôt sur les sociétés est de 34,433 % au 31 décembre 2010.

Les plus-values nettes à long terme réalisées sur les cessions de titres de participation et les titres fiscalement assimilés détenus depuis au moins deux ans sont exonérées d'impôt sur les sociétés, à l'exception d'une quote-part de frais et charges de 5 % taxable au taux de droit commun de l'IS.

LCL a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.



**Note 2 : Créances sur les établissements de crédit – analyse par durée résiduelle**

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2010						Créances rattachées	Total
	Total	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Total en principal			
<b>Etablissements de crédit</b>									
Comptes et prêts :									
à vue	6 316	4 817	0	0	0	4 817	0	4 817	
à terme	7 771	2 807	390	558	5 551	9 306	43	9 349	
Valeurs reçues en pension	317	17	44	156	62	279	2	281	
Titres reçus en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0	0	
Prêts subordonnés	373	0	0	0	299	299	0	299	
<b>Total</b>	<b>14 777</b>	<b>7 641</b>	<b>434</b>	<b>714</b>	<b>5 912</b>	<b>14 701</b>	<b>45</b>	<b>14 746</b>	
<b>Dépréciations</b>	(2)							(1)	
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>14 775</b>							<b>14 745</b>	

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 299 millions d'euros. LCL ne possède pas de titres subordonnés en portefeuille.

**Note 3 : Opérations avec la clientèle**
**Note 3.1 : Opérations avec la clientèle – analyse par durée résiduelle**

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2010					Créances rattachées	Total
	Total	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Total en principal		
<b>Opérations avec la clientèle</b>								
Créances commerciales	224	157	70	2	0	229	0	229
Autres concours à la clientèle	74 355	4 849	6 398	30 715	38 085	80 047	196	80 243
Valeurs reçues en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0	0
Comptes ordinaires débiteurs	2 562	2 328	0	0	0	2 328	61	2 389
Dépréciations	(1 082)							(1 177)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>76 059</b>							<b>81 684</b>

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 7 millions d'euros. LCL ne possède pas de titres subordonnés en portefeuille.

Parmi les créances sur la clientèle, 6 286 millions d'euros sont éligibles au refinancement de la Banque centrale européenne au 31 décembre 2010 contre 6 383 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Les encours restructurés au 31 décembre 2010 s'élèvent à 362 millions d'euros contre 329 millions d'euros au 31 décembre 2009.



**Note 3.2 : Opérations avec la clientèle – analyse par zone géographique**

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2010
France (y compris DOM-TOM)	75 328	81 075
Autres pays	1 560	1 529
<b>Total en principal</b>	<b>76 888</b>	<b>82 604</b>
Créances rattachées	253	257
Dépréciations	(1 082)	(1 177)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>76 059</b>	<b>81 684</b>

**Note 3.3 : Opérations avec la clientèle – encours douteux et dépréciations par zone géographique**

<i>(en millions d'euros)</i>	2009					2010				
	Encours bruts	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours bruts	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
France (y compris DOM-TOM)	75 577	2 346	1 097	(1 046)	(697)	81 351	2 305	1 254	(1 128)	(853)
Autres pays	1 564	55	26	(36)	(24)	1 510	68	37	(49)	(37)
<b>Total</b>	<b>77 141</b>	<b>2 401</b>	<b>1 123</b>	<b>(1 082)</b>	<b>(721)</b>	<b>82 861</b>	<b>2 373</b>	<b>1 291</b>	<b>(1 177)</b>	<b>(890)</b>

**Note 3.4 : Opérations avec la clientèle – analyse par agent économique**

<i>(en millions d'euros)</i>	2009					2010				
	Encours bruts	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours bruts	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers-Professionnels	50 709	1 521	763	(503)	(409)	54 820	1 613	781	(719)	(454)
Clientèle financière	0	0	0			7	0	0	0	0
Entreprises	24 565	877	360	(576)	(312)	26 164	757	510	(455)	(436)
Collectivités publiques	1 736	0	0			1 761	2	0	(2)	0
Autres agents économiques	131	3	0	(3)		109	1	0	(1)	0
<b>Total</b>	<b>77 141</b>	<b>2 401</b>	<b>1 123</b>	<b>(1 082)</b>	<b>(721)</b>	<b>82 861</b>	<b>2 373</b>	<b>1 291</b>	<b>(1 177)</b>	<b>(890)</b>

**Note 4 : Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité portefeuille**

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2010				
	Total	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total
Effets publics et valeurs assimilées :	0					
dont surcote restant à amortir	0					
dont décote restant à amortir	0					
Créances rattachées	0					
Dépréciations	0					
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>0</b>					
Obligations et autres titres à revenu fixe :						
Emis par organismes publics	0					
Autres émetteurs	301		358			358
dont surcote restant à amortir	0		0			0
dont décote restant à amortir	0		0			0
Créances rattachées	0		1			1
Dépréciations	(22)		(47)			(47)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>279</b>		<b>312</b>			<b>312</b>
Actions et autres titres à revenu variable	1 070		1 026			1 026
Créances rattachées	0		0			0
Dépréciations	(16)		(2)			(2)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>1 054</b>		<b>1 024</b>			<b>1 024</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 333</b>		<b>1 336</b>			<b>1 336</b>
<b>Valeur Estimative</b>	<b>1 426</b>		<b>1 406</b>			

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 74 millions d'euros au 31/12/2010, contre 112 millions d'euros au 31/12/2009.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

**Note 4.1 : Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) – ventilation par grande catégorie de contrepartie**

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2010
Administrations et banques centrales (y compris Etats)	0	0
Etablissements de crédit	108	191
Cliantèle financière	1 031	996
Collectivités locales	0	0
Entreprises, assurances et autres clientèles	232	197
Divers et non ventilés	0	0
<b>Total en principal</b>	<b>1 371</b>	<b>1 384</b>
Créances rattachées	0	1
Dépréciations	(38)	(49)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>1 333</b>	<b>1 336</b>

**Note 4.2 : Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable**

<i>(en millions d'euros)</i>	2009				2010			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable :	301	0	1 070	1 371	358	0	1 026	1 384
dont titres cotés	35	0	23	58	160	0	23	183
dont titres non cotés (1)	266	0	1 047	1 313	198	0	1 003	1 201
Créances rattachées	0	0	0	0	1	0	0	1
Dépréciations	(22)		(16)	(38)	(47)		(2)	(49)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>279</b>	<b>0</b>	<b>1 054</b>	<b>1 333</b>	<b>312</b>	<b>0</b>	<b>1 024</b>	<b>1 336</b>

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante : OPCVM français 924 millions d'euros dont OPCVM français de capitalisation 924 millions d'euros. OPCVM étrangers 73 millions d'euros dont OPCVM étrangers de capitalisation 73 millions d'euros

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2010 :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	700	734
OPCVM obligataires		
OPCVM actions	171	191
OPCVM autres	126	127
<b>Total</b>	<b>997</b>	<b>1 052</b>

**Note 4.3 : Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe – analyse par durée résiduelle**

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2010						
	Total	<= 3mois	> 3mois <= 1 an	> 1an <= 5 ans	> 5ans	Total en principal	Créances rattachées	Total
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>								
Valeur Brute	301	53	0	113	192	358	1	359
Dépréciations	(22)							(47)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>279</b>							<b>312</b>
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b>								
Valeur Brute	0							
Dépréciations	0							
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>279</b>							<b>312</b>

**Note 5 : Titres de participations et de filiales**

Sauf mention spécifique, les données présentées sont des informations au 31/12/2010.

chiffres en Milliers d' Euros											
	Capital		Capitaux propres	Quote-part	Valeur brute	Valeur nette	Prêts & avances	Montant des cautions &	Chiffre d'Affaires HT	Résultats (bénéfice	Dividendes encaissés
31/12/2010	(en milliers de devises)	DEV	autres que le Capital	du capital	comptable	comptable	consentis par la société	avals donnés par la	du dernier exercice	ou perte du dernier	par la société au
			(en milliers de devises)	détenue	des titres détenus	des titres détenus	et non encore remb.	société	écoulé(PNB)	exercice clos)	cours de l'exercice
				(en %)	( en K EUR)	( en K EUR)	( en K EUR)	( en K EUR)	( en K EUR)	( en K EUR)	( en K EUR)
<b>A. Renseignements détaillés</b>											
<i>sur chaque titre dont la</i>											
<i>valeur brute excède 1 %</i>											
<i>du capital de la société</i>											
<i>astreinte à la publication :</i>											
<b>1. Filiales (+ 50%)</b>											
BANQUE THEMIS	24 000	EUR	11 175	100,00%	35 685	30 857	70	4 154	20 323	4 673	4 427
BFC ANTILLE GUYANE	51 100	EUR	5 080	100,00%	23 000	23 000	0	475	39 929	522	0
CL DEV.ECONOMIQUE	18 294	EUR	67 564	100,00%	85 371	85 371	0	0	977	487	9 483
CL EUROPE TITRES	511 615	EUR	1 024 520	100,00%	1 315 325	1 315 325	0	0	15 611	3 169	0
CL PREFERRED CAP I LLC	795 000	EUR	36 790	100,00%	45 000	45 000	0	0	52 948	52 898	0
INTERFIMO Titres	93 832	EUR	99 124	98,95%	116 158	116 158	185	250	37 013	10 631	8 316
<b>2. Participations et Filiales</b>											
<b>(détenues entre 10 et 50%)</b>											
CAISSE REFINANCEMENT HABITAT	199 928	EUR	8 013	13,70%	25 229	25 229	0	0	2 752	589	60
CREDIT LOGEMENT A + B	1 253 975	EUR	175 735	16,50%	210 276	210 276	0	0	169 002	85 103	18 756
VEV SA	21 496	EUR	14 133	23,36%	36 082	0	0	0	0	0	0
<b>B. Renseignements globaux</b>											
<i>sur les autres titres dont</i>											
<i>la valeur brute n'excède</i>											
<i>pas 1% du capital de la</i>											
<i>société astreinte à la</i>											
<i>publication :</i>											
Filiales françaises (ensemble)					48 563	32 679					200
Filiales étrangères (ensemble)					3 768	3 326					
Participations dans les sociétés françaises (ensemble)					68 677	58 266					1 052
Participations dans les sociétés étrangères (ensemble)					1 462	205					

## Note 5.1 : Valeur estimative des titres de participation

<i>(en millions d'euros)</i>	2009		2010	
	Valeur au bilan	Valeur Estimative	Valeur au bilan	Valeur Estimative
<b>Parts dans les entreprises liées</b>				
Titres non cotés	1 678	1 658	1 673	1 898
Titres cotés	0	0	0	
Avances consolidables	0	0	0	
Créances rattachées	0	0	0	
Dépréciations	(23)		(21)	
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>1 655</b>	<b>1 658</b>	<b>1 652</b>	<b>1 898</b>
<b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>				
<b>Titres de participation</b>				
Titres non cotés	305	347	301	343
Titres cotés	36	0	36	0
Avances consolidables	4	4	4	4
Créances rattachées	0	0	0	
Dépréciations	(57)		(47)	
<b>Sous-total titres de participation</b>	<b>288</b>	<b>351</b>	<b>294</b>	<b>347</b>
<b>Autres titres détenus à long terme</b>				
Titres non cotés	44	44	44	44
Titres cotés	0	0	0	
Avances consolidables	0	0	0	
Créances rattachées	0	0	0	
Dépréciations	0	0	0	
<b>Sous-total autres titres détenus à long terme</b>	<b>44</b>	<b>44</b>	<b>44</b>	<b>44</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>332</b>	<b>395</b>	<b>338</b>	<b>391</b>
<b>TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION</b>	<b>1 987</b>	<b>2 053</b>	<b>1 990</b>	<b>2 289</b>
<i>(en millions d'euros)</i>				
<b>TOTAL VALEURS BRUTES</b>				
Titres non cotés	2 031	2 053	2 022	2 289
Titres cotés	36	0	36	0
<b>Total</b>	<b>2 067</b>	<b>2 053</b>	<b>2 058</b>	<b>2 289</b>

**Note 6 : Variation de l'actif immobilisé**

## Immobilisations financières

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2010	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions) (échéances)	Autres mouvements	31/12/2010
<b>Parts dans les entreprises liées</b>					
Valeurs brutes	1 678	1	0	(6)	1 673
Avances consolidables	0	0	0	0	0
Créances rattachées	0	0	0	0	0
Dépréciations	(23)	(1)	3	0	(21)
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>1 655</b>	<b>(0)</b>	<b>3</b>	<b>(6)</b>	<b>1 652</b>
<b>Titres de participation</b>					
Valeurs brutes	345	1	(11)	2	337
Avances consolidables	0	0	0	4	4
Créances rattachées	0	0	0	0	0
Dépréciations	(57)	0	10	0	(47)
<b>Autres titres détenus à long terme</b>					
Valeurs brutes	44	0	0	0	44
Avances consolidables	0	0	0	0	0
Créances rattachées	0	0	0	0	0
Dépréciations	0	0	0	0	0
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>332</b>	<b>1</b>	<b>-1</b>	<b>6</b>	<b>338</b>
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>1 987</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>1 990</b>

## Immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2010	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions) (échéances)	Autres mouvements	31/12/2010
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Valeurs brutes	1 775	143	(89)	0	1 829
Amortissements et dépréciations	(602)	(115)	82	0	(635)
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>1 173</b>	<b>28</b>	<b>(7)</b>	<b>0</b>	<b>1 194</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Valeurs brutes	573	29	(10)	0	592
Amortissements et dépréciations	(389)	(38)	10	0	(417)
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>184</b>	<b>(9)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>175</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 357</b>	<b>19</b>	<b>(7)</b>	<b>0</b>	<b>1 369</b>

**Note 7 : Comptes de régularisation et actifs divers**

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2010
<b>Autres actifs (1)</b>		
Instruments conditionnels achetés	14	19
Comptes de stock et emplois divers	1	2
Débiteurs divers	906	1 209
Gestion collective des titres Livret Développement Durable	0	0
Comptes de règlement	4	6
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>925</b>	<b>1 236</b>
<b>Capital souscrit non versé</b>		
Capital souscrit non versé	0	0
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Compte de régularisation</b>		
Comptes d'encaissement et de transfert	1 085	969
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	2	2
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	0	0
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	339	410
Autres produits à recevoir	249	324
Charges constatées d'avance	110	131
Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires	0	0
Charges à répartir	3	3
Autres comptes de régularisation	174	194
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>1 962</b>	<b>2 033</b>
<b>TOTAL DES AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>2 887</b>	<b>3 269</b>

**Note 8 : Dépréciations inscrites en déduction de l'actif**

<i>(en millions d'euros)</i>	Solde au 01/01/2010	Dotations	Reprises et utilisations	Autres mouvements	Solde au 31/12/2010
Sur opérations interbancaires et assimilées	1	1	(1)	(0)	1
Sur créances clientèle	1 082	281	(144)	(42)	1 177
Sur opérations sur titres	26	31	(20)	12	49
Sur valeurs immobilisées	92	1	(13)		80
Sur autres actifs	98	1	(17)	(14)	68
<b>TOTAL</b>	<b>1 299</b>	<b>315</b>	<b>(195)</b>	<b>(44)</b>	<b>1 375</b>

**Note 9 : Dettes envers les établissements de crédit – analyse par durée résiduelle**

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2010						TOTAL
	TOTAL	<= 3mois	> 3mois <=1an	> 1an <= 5 ans	> 5ans	Total en principal	Dettes rattachées	
<b>Etablissements de crédit</b>								
Comptes et emprunts :								
à vue	701	813				813	1	814
à terme	11 334	798	911	3 657	6 255	11 621	33	11 654
Valeurs données en pension	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres donnés en pension livrés	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>12 035</b>	<b>1 611</b>	<b>911</b>	<b>3 657</b>	<b>6 255</b>	<b>12 434</b>	<b>34</b>	<b>12 468</b>

**Note 10 : Comptes créditeurs de la clientèle**
**Note 10.1 : Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par durée résiduelle**

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2010						
	TOTAL	<= 3mois	> 3mois <= 1an	> 1an <= 5 ans	> 5ans	Total en principal	Dettes rattachées	TOTAL
<b>Comptes créditeurs de la clientèle</b>								
Comptes ordinaires créditeurs	25 284	27 455	0	0	0	27 455	5	27 460
Comptes d'épargne à régime spécial	31 906	28 965	612	1 960	692	32 229	282	32 511
à vue	23 639	24 699	0	0	0	24 699	274	24 973
à terme	8 267	4 266	612	1 960	692	7 530	8	7 538
Autres dettes envers la clientèle	6 460	6 186	50	1 000	544	7 780	7	7 787
à vue	0	1	0	0	0	1	0	1
à terme	6 460	6 185	50	1 000	544	7 779	7	7 786
Valeurs données en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Valeur au bilan</b>	<b>63 650</b>	<b>62 606</b>	<b>662</b>	<b>2 960</b>	<b>1 236</b>	<b>67 464</b>	<b>294</b>	<b>67 758</b>

**Note 10.2 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par zone géographique**

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2010
France (y compris DOM-TOM)	60 278	64 464
Autres pays	2 990	3 000
<b>Total en principal</b>	<b>63 267</b>	<b>67 464</b>
Dettes rattachées	383	294
<b>Valeur au bilan</b>	<b>63 650</b>	<b>67 758</b>

**Note 10.3 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par agent économique**

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2010
Particuliers	50 710	52 698
Autres professionnels	1 189	1 253
Clientèle financière	5	13
Entreprises	10 414	12 606
Collectivités publiques	142	147
Autres agents économiques	807	747
<b>Total en principal</b>	<b>63 267</b>	<b>67 464</b>
Dettes rattachées	383	294
<b>Valeur au bilan</b>	<b>63 650</b>	<b>67 758</b>



**Note 11 : Dettes représentées par un titre - analyse par durée résiduelle**

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2010						TOTAL
	TOTAL	<= 3mois	> 3mois <=1an	> 1an <= 5 ans	> 5ans	Total en principal	Dettes rattachées	
<b>Dettes représentées par un titre</b>								
Bons de caisse	2	0	0	0	0	0	0	0
Titres du marché interbancaire	4 935	0	300	1 612	3 801	5 713	124	5 837
Titres de créances négociables (1)	9 497	6 877	2 860	117	113	9 967	16	9 983
Emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dettes représentées par un titre	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Valeur au bilan</b>	<b>14 434</b>	<b>6 877</b>	<b>3 160</b>	<b>1 729</b>	<b>3 914</b>	<b>15 680</b>	<b>140</b>	<b>15 820</b>

(1) dont 1 600 millions d'euros émis à l'étranger

**Note 12 : Comptes de régularisation et passifs divers**

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2010
<b>Autres passifs (1)</b>		
Opérations de contrepartie (titres de transaction)	0	0
Dettes représentatives de titres empruntés	0	0
Instruments conditionnels vendus	14	19
Comptes de règlement et de négociation	3	4
Créditeurs divers	558	483
Versements restant à effectuer sur titres	1	1
<b>Valeur au bilan</b>	<b>576</b>	<b>507</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Comptes d'encaissement et de transfert	759	767
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	0	0
Gains latents et gains à étaler sur instruments financ	0	0
Produits constatés d'avance	373	428
Charges à payer sur engagement sur instruments fin	711	794
Autres Charges à payer	588	752
Autres comptes de régularisation	70	55
<b>Valeur au bilan</b>	<b>2 501</b>	<b>2 796</b>
<b>VALEUR TOTALE AU BILAN</b>	<b>3 077</b>	<b>3 303</b>

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

## Note 13 : Provisions

<i>(en millions d'euros)</i>	Solde au 01/01/2010	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2010
Pour engagements de retraite et assimilés	521	68	(163)	(13)		413
Pour autres engagements sociaux						
Pour risques d'exécution des engagements par signature	121	122	(1)	(111)	(30)	101
Pour litiges fiscaux (1)	1					1
Pour autres litiges	130	6	(2)	(11)		123
Pour risques pays (2)	3	0		(1)		2
Pour risques de crédit (3)	542	178		(255)	(7)	458
Pour restructurations (4)	6					6
Pour impôts	20				(20)	
Sur participations						
Pour risques opérationnels (5)	47	6	(14)	(4)		35
Pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (6)	105	18				123
Autres (7)	181	79	(45)	(51)	34	198
<b>Valeur au bilan</b>	<b>1 677</b>	<b>477</b>	<b>(225)</b>	<b>(446)</b>	<b>(23)</b>	<b>1 460</b>

(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(2) La provision pour risques pays couvre le risque de contrepartie sur des débiteurs privés ou publics, lié à la situation économique des pays dont ils dépendent (nationalité et/ou résidence).

(3) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II.

(4) Notamment provisions relatives aux fusions, regroupement de moyens

(5) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en oeuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(6) Voir note 14 ci-après.

(7) Le solde au 01/01/2010 comprend un montant de 32 M€ de provisions pour risque juridique et rupture/soutien abusifs classés antérieurement en autres risques de crédit

## Note 14 : Epargne logement

Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.

La courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en oeuvre par le groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec le règlement CRC n° 2007-01 du 14 décembre 2007 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2010
<b>Plans d'épargne-logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	4 220	4 235
Ancienneté de plus de 10 ans	3 169	3 042
<b>Total Plans d'épargne-logement</b>	<b>7 389</b>	<b>7 277</b>
<b>Total Comptes épargne-logement</b>	<b>1 703</b>	<b>1 652</b>
<b>Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>9 092</b>	<b>8 929</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état

## Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2010
<b>Plans d'épargne-logement</b>	127	93
<b>Comptes épargne-logement</b>	357	324
<b>Total encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement</b>	<b>484</b>	<b>417</b>

## Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2010
<b>Plans d'épargne-logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	16	15
Ancienneté de plus de 10 ans	51	99
<b>Total Plans d'épargne-logement</b>	<b>67</b>	<b>114</b>
<b>Total Comptes épargne-logement</b>	<b>38</b>	<b>9</b>
<b>Total provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>105</b>	<b>123</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

### Note 15 : Engagements sociaux – avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

**Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi** désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

**Les régimes à prestations définies** désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

**Les régimes à cotisations définies** désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

#### Variations de la dette actuarielle

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2010
<b>Dette actuarielle au 1er janvier</b>	<b>820</b>	<b>685</b>
Coûts des services rendus sur la période	11	10
Coût financier	17	16
Effet de l'actualisation		
Cotisations de l'employé		
Modification /Réduction /liquidation de plan		
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		(23)
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées	(145)	(174)
(Gains) /pertes actuariels	(18)	2
<b>DETTE ACTUARIELLE AU 31 DECEMBRE</b>	<b>685</b>	<b>516</b>

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Coûts des services rendus sur l'exercice	11	10
Coût financier	17	16
Rendement attendu des actifs sur la période	(10)	(7)
Amortissement du coût des services passés		1
Autres gains ou pertes	4	(1)
<b>CHARGE NETTE COMPTABILISEE AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>22</b>	<b>19</b>

Variations de juste valeur des actifs des régimes

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
<b>Juste valeur des actifs /droits à remboursement au 1er janvier</b>	<b>253</b>	<b>208</b>
Rendement attendu des actifs	10	7
Gains /pertes actuariels sur les actifs du régime	(21)	4
Cotisations de l'employeur	1	0
Cotisations de l'employé		
Modification /Réduction /liquidation de plan	16	
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		(22)
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées	(51)	(15)
<b>JUSTE VALEUR DES ACTIFS/DROITS A REMBOURSEMENT AU 31 DECEMBRE</b>	<b>208</b>	<b>182</b>

Variations de la provision

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
<b>(Provisions)/actifs au 1er janvier</b>	<b>567</b>	<b>477</b>
Cotisations de l'employeur	(1)	(0)
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	(16)	(11)
Paievements directs de l'employeur	(95)	(160)
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	22	17
<b>(PROVISIONS)/ACTIFS AU 31 DECEMBRE</b>	<b>477</b>	<b>323</b>

**Note 16 : Fonds pour risques bancaires généraux**

Au 31 décembre 2010, il n'existe pas de fonds pour risques bancaires généraux dans les comptes de LCL.

**Note 17 : Dettes subordonnées - analyse par durée résiduelle**

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2010						TOTAL
	TOTAL	<= 3mois	> 3mois <= 1an	> 1an <= 5 ans	> 5ans	Total en principal	Dettes rattachées	
<b>Dettes subordonnées</b>								
Dettes subordonnées à terme	237	60	0	75	0	135	3	138
Euro	237	60	0	75	0	135	3	138
Titres et emprunts participatifs	198	0	0	0	197	197	2	199
Autres emprunts subordonnés à terme	795	0	0	0	795	795	36	831
Dettes subordonnées à durée indéterminée (1)	304	0	0	0	283	283	5	288
Euro	304	0	0	0	283	283	5	288
<b>Valeur au bilan</b>	<b>1534</b>	<b>60</b>	<b>0</b>	<b>75</b>	<b>1 275</b>	<b>1 410</b>	<b>46</b>	<b>1 456</b>

(1) Durée résiduelle des dettes subordonnées à durée indéterminée positionnées par défaut en > 5 ans

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 74 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 77 millions d'euros au 31 décembre 2009.

**Note 18 : Variation des capitaux propres (avant répartition)**

<i>(en millions d'euros)</i>	Capitaux propres					
	Capital	Primes, réserves et report à nouveau (1) (2)	Ecart conversion / réévaluation	Provisions réglementées et subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
<b>Solde au 31 décembre 2008</b>	<b>1 848</b>	<b>1 277</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>518</b>	<b>3 643</b>
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2008	0	(520)	0	0	0	(520)
Variation de capital	0	0	0	0	0	0
Variation des primes et réserves	0	0	0	0	0	0
Affectation du résultat social 2008	0	518	0	0	(518)	0
Report à nouveau débiteur	0	0	0	0	0	0
Résultat de l'exercice 2009	0	0	0	0	459	459
Autres variations	0	0	0	0	0	0
<b>Solde au 31 décembre 2009</b>	<b>1 848</b>	<b>1 275</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>459</b>	<b>3 582</b>
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2009	0	(456)	0	0	0	(456)
Variation de capital	0	0	0	0	0	0
Variation des primes et réserves	0	0	0	0	0	0
Affectation du résultat social 2009	0	459	0	0	(459)	0
Report à nouveau débiteur	0	0	0	0	0	0
Résultat de l'exercice 2010	0	0	0	0	671	671
Autres variations	0	0	0	0	0	0
<b>Solde au 31 décembre 2010</b>	<b>1 848</b>	<b>1 278</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>671</b>	<b>3 797</b>

(1) Dont 30 millions d'euros de primes d'émission

(2) Dont 185 millions d'euros de réserve légale.

**Note 19 : Composition des fonds propres**

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2010
Capitaux propres	3 582	3 797
Fonds pour risques bancaires généraux	0	0
Dettes subordonnées et titres participatifs	1 534	1 456
Dépôts de garantie à caractère mutuel	0	0
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	<b>5 116</b>	<b>5 253</b>

**Note 20 : Opérations effectuées en devises**

Contributions par devise au bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	2009		2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	97 610	95 501	103 689	101 348
Autres devises	1 435	1 432	1 421	1 424
<b>Valeur brute</b>	<b>99 045</b>	<b>96 933</b>	<b>105 110</b>	<b>102 772</b>
Créances, dettes rattachées et comptes de régularisation	2 244	3 067	2 327	3 301
Dépréciations	(1 289)		(1 364)	
<b>Total</b>	<b>100 000</b>	<b>100 000</b>	<b>106 073</b>	<b>106 073</b>

**Note 21 : Opérations de change, emprunts et prêts en devises**

<i>(en millions d'euros)</i>	2009		2010	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
Devises	26	26	39	39
Euros	25	25	39	39
<b>Opérations de change au comptant</b>	<b>51</b>	<b>51</b>	<b>78</b>	<b>78</b>
Devises	753	753	809	809
Euros	760	760	798	798
<b>Opérations de change à terme</b>	<b>1 513</b>	<b>1 513</b>	<b>1 607</b>	<b>1 607</b>
Prêts et emprunts en devises	24	24	11	11
<b>Prêts et emprunts en devises</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>11</b>	<b>11</b>
<b>Total</b>	<b>1 588</b>	<b>1 588</b>	<b>1 696</b>	<b>1 696</b>

**Note 22 : Opérations sur instruments financiers à terme**

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2010		
	Total	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total
<b>Opérations fermes</b>	<b>237 550</b>	<b>245 113</b>	<b>16 106</b>	<b>261 219</b>
<b>Opérations sur marchés organisés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Contrats à terme de taux d'intérêt	0	0	0	0
Contrats à terme de change	0	0	0	0
Instruments à terme sur actions et indices boursiers	0	0	0	0
Autres contrats à terme	0	0	0	0
<b>Opérations de gré à gré</b>	<b>237 550</b>	<b>245 113</b>	<b>16 106</b>	<b>261 219</b>
Swaps de taux d'intérêt	237 550	245 113	16 106	261 219
Autres contrats à terme de taux d'intérêt	0	0	0	0
Contrats à terme de change	0	0	0	0
F.R.A.	0	0	0	0
Instruments à terme sur actions et indices boursiers	0	0	0	0
Autres contrats à terme	0	0	0	0
<b>Opérations conditionnelles</b>	<b>4 405</b>	<b>0</b>	<b>4 804</b>	<b>4 804</b>
<b>Opérations sur marchés organisés</b>	<b>829</b>	<b>0</b>	<b>1 009</b>	<b>1 009</b>
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés	0	0	0	0
Vendus	0	0	0	0
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés	51	0	40	40
Vendus	51	0	40	40
Instruments de taux de change à terme				
Achetés	363	0	507	507
Vendus	364	0	422	422
Autres instruments à terme				
Achetés	0	0	0	0
Vendus	0	0	0	0
<b>Opérations de gré à gré</b>	<b>3 576</b>	<b>0</b>	<b>3 795</b>	<b>3 795</b>
Options de swap de taux				
Achetés	0	0	0	0
Vendus	0	0	0	0
Autres instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés	1 751	0	1 898	1 898
Vendus	1 825	0	1 897	1 897
Instruments de taux de change à terme				
Achetés	0	0	0	0
Vendus	0	0	0	0
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés	0	0	0	0
Vendus	0	0	0	0
Autres instruments à terme				
Achetés	0	0	0	0
Vendus	0	0	0	0
<b>Dérivés de Crédit</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés	0	0	0	0
Vendus	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>241 955</b>	<b>245 113</b>	<b>20 910</b>	<b>266 023</b>

Ne figurent pas dans cette note, les engagements en devises (change à terme et swaps de devises). Les informations relatives à ces instruments sont présentées dans les notes 22.1 et 22.2

**Note 22.1 : Opérations sur instruments financiers à terme – encours notionnels par durée résiduelle**

<i>(en millions d'euros)</i>	Total 31/12/2010			Dont opérations effectuées de gré à gré			Dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Futures	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Options de change	901	28	0	0	0	0	901	28	0
Options de taux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes en devises sur marchés organisés	0	0	0	0	0	0	0	0	0
F.R.A.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Swaps de taux d'intérêt	126 518	40 003	94 698	126 518	40 003	94 698	0	0	0
Swaps de devises et autres instruments de change	0	9	0	0	9	0	0	0	0
Autres instruments de taux d'intérêts à terme conditionnels	623	2 447	725	623	2 447	725	0	0	0
Forward taux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations conditionnelles sur actions et indices	77	3	0	0	0	0	77	3	0
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés de Crédit	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Sous-total</b>	<b>128 119</b>	<b>42 490</b>	<b>95 423</b>	<b>127 141</b>	<b>42 459</b>	<b>95 423</b>	<b>978</b>	<b>31</b>	<b>0</b>
Opérations de change à terme	3 214			3 214					
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>131 333</b>	<b>42 490</b>	<b>95 423</b>	<b>130 355</b>	<b>42 459</b>	<b>95 423</b>	<b>978</b>	<b>31</b>	<b>0</b>

**Note 22.2 : Instruments financiers à terme – juste valeur**

<i>(en millions d'euros)</i>	2009			2010		
	juste valeur positive	juste valeur négative	Encours notionnels	juste valeur positive	juste valeur négative	Encours notionnels
Futures	0		0	0		0
Options de change	0		727	2	2	929
Opérations fermes en devises sur marchés organisés	0		0	0		0
Options de taux	0		0	0		0
F.R.A.	0		0	0		0
Swaps de taux d'intérêt	2 556	3 680	237 550	2 803	3 756	261 219
Swaps de devises	0		0	0		9
Forward taux	0		0	0		0
Autres instruments de taux d'intérêts à terme conditionnels	7	7	3 576	11	11	3 795
Dérivés de Crédit	0		0	0		0
Opérations fermes sur actions et indices	0		0	0		0
Opérations conditionnelles sur actions et indices	7	7	102	6	5	80
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	0		0	0		0
Autres	0		0	0		0
<b>Sous-total</b>	<b>2 570</b>	<b>3 694</b>	<b>241 955</b>	<b>2 822</b>	<b>3 774</b>	<b>266 032</b>
Opérations de change à terme	27	26	3 026	32	31	3 214
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 597</b>	<b>3 720</b>	<b>244 981</b>	<b>2 854</b>	<b>3 805</b>	<b>269 246</b>



**Note 22.3 : Information sur les Swaps**

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Position ouverte isolée</b>	<b>Micro-couverture</b>	<b>Macro-couverture</b>	<b>Swaps de transaction</b>
Contrats d'échange de taux Contrats assimilés (1)		15 772	229 340	16 107

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 1er du règlement 90.15 du CRBF.

**Note 23 : Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés**
Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Pour information, les effets des accords de compensation et de collatéralisation, qui réduisent ce risque, sont également présentés.

<i>(en millions d'euros)</i>	2009			2010		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés						
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	127	283	410	188	144	332
Risques sur les autres contreparties	290	57	347	206	62	268
<b>Total avant effet des accords de compensation</b>	<b>417</b>	<b>340</b>	<b>757</b>	<b>394</b>	<b>206</b>	<b>600</b>
<b>Dont risques sur contrats de :</b>						
Taux d'intérêt, change et matières premières	414	339	753	390	205	595
Dérivés actions et sur indices	3	1	4	4	1	5
<b>Total avant effet des accords de compensation</b>	<b>417</b>	<b>340</b>	<b>757</b>	<b>394</b>	<b>206</b>	<b>600</b>
Incidences des accords de compensation et de collatéralisation (1)	0	0	0	175	0	175
<b>TOTAL APRES EFFET DES ACCORDS DE COMPENSATION</b>	<b>417</b>	<b>340</b>	<b>757</b>	<b>219</b>	<b>206</b>	<b>425</b>

\* calculé selon les normes prudentielles Bâle II

(1) Effet des accords de collatéralisation avec CACIB dans le cadre des opérations de marché mis en place au 1er trimestre 2010

Les contrats conclus entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risque de contrepartie.

**Note 24 : Actifs donnés et reçus en garantie**

Les principales créances apportées en garantie par LCL sont enregistrées au hors-bilan dans le poste « Autres engagements donnés » et concernent :

- les créances éligibles au refinancement auprès de la Banque de France pour 6 286 millions d'euros,
  - les crédits à l'habitat auprès de la CRH à hauteur de 8 276 millions d'euros,
  - les crédits immobiliers dans le cadre d'opérations de refinancement avec la S.F.E.F et C.A.CB pour 6 413 millions d'euros.
- De plus, 362 millions d'euros ont été déposés auprès de CA-CIB dans le cadre des opérations de collatéralisation sur les instruments financiers à terme.

Actifs obtenus par prise de possession de garantie en cours de période

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

Garanties détenues dont l'entité peut disposer

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

Les garanties détenues par LCL et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de LCL.

**Note 25 : Produits nets d'intérêts et revenus assimilés**

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
<b>Intérêts et produits assimilés</b>	<b>3 914</b>	<b>3 818</b>
- sur opérations avec les établissements de crédit	500	493
- sur opérations internes au Crédit Agricole		
- sur opérations avec la clientèle	3 407	3 319
- sur obligations et autres titres à revenu fixe	7	4
- produits nets sur opérations de macro-couverture		
- sur dettes représentées par un titre	(0)	
- autres intérêts et produits assimilés		2
<b>Intérêts et charges assimilés</b>	<b>(1 885)</b>	<b>(1 773)</b>
- sur opérations avec les établissements de crédit	(331)	(343)
- sur opérations internes au Crédit Agricole		
- sur opérations avec la clientèle	(1 053)	(904)
- charges nettes sur opérations de macro-couverture	(82)	(239)
- sur obligations et autres titres à revenu fixe		
- sur dettes représentées par un titre	(419)	(287)
- autres intérêts et charges assimilés	(0)	(0)
<b>TOTAL PRODUITS NETS D'INTERÊT ET REVENUS ASSIMILES</b>	<b>2 029</b>	<b>2 045</b>

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

**Note 26 : Revenus des titres**

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2010
<b>Revenus des titres à revenus fixes</b>	<b>7</b>	<b>4</b>
Titres de placement	5	3
Livret Développement Durable		
Titres d'investissement		
Opérations diverses sur titres	2	1
<b>Revenus des titres à revenus variables</b>	<b>23</b>	<b>44</b>
Parts dans les entreprises liées, Titres de participation et autres titres détenus à long terme	22	43
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	1	1
Opérations diverses sur titres		
<b>TOTAL DES REVENUS SUR TITRES</b>	<b>30</b>	<b>48</b>

**Note 27 : Produit net des commissions**

<i>(en millions d'euros)</i>	2009			2010		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	7	(16)	(9)	11	(16)	(5)
Sur opérations internes au Crédit Agricole						
Sur opérations avec la clientèle	657	(1)	656	672	(53)	619
Sur opérations sur titres	4		4	2		2
Sur opérations de change	3		3	3	(0)	3
Sur opérations sur instruments financiers à terme et Autres opérations de hors-bilan						
Sur prestations de services financiers (1)	1 115	(163)	952	1 178	(156)	1 023
Provisions pour risques de commissions				10		10
<b>TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS</b>	<b>1 786</b>	<b>(180)</b>	<b>1 606</b>	<b>1 876</b>	<b>(225)</b>	<b>1 651</b>

(1) dont prestations d'assurance-vie : 283 millions d'euros

**Note 28 : Gains ou pertes des opérations sur portefeuille de négociation**

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2010
Solde des opérations sur titres de transaction	(1)	(0)
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	2	3
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	1	0
<b>GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLE DE NEGOCIATION</b>	<b>2</b>	<b>3</b>

**Note 29 : Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés**

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2010
<b>Titres de placement</b>		
<b>Dotation ou reprise nette aux dépréciations</b>	22	4
Dotations aux dépréciations	(1)	(10)
Reprises de dépréciations	23	14
<b>Solde des plus et moins-values de cession réalisées</b>	12	1
Plus-values de cession réalisées	25	11
Moins-values de cession réalisées	(13)	(10)
<b>Solde des opérations sur titres de placement</b>	34	5
<b>Titres de l'activité de portefeuille</b>		
<b>Dotation ou reprise nette aux dépréciations</b>		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
<b>Solde des plus et moins-values de cession réalisées</b>		
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
<b>Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille</b>		
<b>GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES</b>	34	5

**Note 30 : Autres produits et charges d'exploitation bancaire**

<i>(en millions d'euros)</i>	2009	2010
Produits divers	32	30
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges	12	10
Reprises de provisions	3	3
Opérations Crédit bail et assimilés		
<b>Autres produits d'exploitation bancaire</b>	47	43
Charges diverses	(34)	(44)
Quote part des opérations faites en commun	(23)	(22)
Refacturation et transfert de charges		
Dotations de provisions	(14)	(2)
Opérations Crédit bail et assimilés		
<b>Autres charges d'exploitation bancaire</b>	(71)	(68)
<b>TOTAL DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	(24)	(25)

**Note 31 : Charges générales d'exploitation**

(en millions d'euros)	2009	2010
<b>Frais de personnel</b>		
Salaires et traitements	(817)	(846)
Charges sociales :	(383)	(362)
- Dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies		
Intéressement et participation	(86)	(100)
Impôts et taxes sur rémunérations	(128)	(120)
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>(1 413)</b>	<b>(1 428)</b>
Refacturation et transferts de charges de personnel		27
<b>Frais de personnel nets</b>	<b>(1 413)</b>	<b>(1 401)</b>
<b>Frais administratifs</b>		
Impôts et taxes	(68)	(68)
Services extérieurs	(1 009)	(976)
Autres frais administratifs	32	33
<b>Total des charges administratives</b>	<b>(1 045)</b>	<b>(1 012)</b>
Refacturation et transferts de charges administratives	24	27
<b>Frais administratifs nets</b>	<b>(1 021)</b>	<b>(985)</b>
<b>CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION</b>	<b>(2 434)</b>	<b>(2 385)</b>

**Effectif en fin de période**Effectif par catégorie

Catégories de personnel	2009	2010
Cadres	7 684	7 683
Non-cadres	13 380	12 217
<b>TOTAL</b>	<b>21 064</b>	<b>19 900</b>
Dont : Personnel mis à disposition	362	306

**Note 32 : Coût du risque**

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
<b>Dotations aux provisions et dépréciations</b>	<b>(621 )</b>	<b>(628 )</b>
Dépréciations sur créances douteuses	(422 )	(279 )
Autres dotations aux provisions et dépréciations	(199 )	(349 )
<b>Reprises des provisions et dépréciations</b>	<b>577</b>	<b>584</b>
Reprises des dépréciations sur créances douteuses (1)	482	355
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	95	229
<b>Variation des provisions et dépréciations</b>	<b>(44 )</b>	<b>(44 )</b>
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées	(56 )	(45 )
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées	(343 )	(305 )
Décote sur prêts restructurés	(3 )	(5 )
Récupérations sur créances amorties	14	38
Autres pertes	(0 )	
<b>Coût du risque</b>	<b>(432 )</b>	<b>(361 )</b>

(1) Dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses : 282 millions d'euros

(2) Dont utilisés en couverture de risques provisionnés au passif : 225 millions d'euros

**Note 33 : Résultat net sur actifs immobilisés**

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>		
<b>Dotations aux dépréciations</b>	<b>(1)</b>	<b>(1)</b>
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(1)	(1)
<b>Reprises des dépréciations</b>	<b>1</b>	<b>13</b>
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	1	13
<b>Dotation ou reprise nette aux dépréciations</b>	<b>0</b>	<b>12</b>
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	0	12
<b>Plus-values de cession réalisées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	0	0
<b>Moins-values de cession réalisées</b>	<b>(0)</b>	<b>(10)</b>
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(0)	(10)
Pertes sur créances liées à des titres de participation		
<b>Solde des plus et moins-values de cession</b>	<b>(0)</b>	<b>(10)</b>
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	0	(10)
<b>Solde en perte ou en bénéfice</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES</b>		
Plus-values de cession	2	3
Moins-values de cession	(0)	(0)
<b>Solde en perte ou en bénéfice</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
<b>RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>2</b>	<b>5</b>

**Note 34 : Charges et produits exceptionnels**

Depuis 2006, LCL ne comptabilise plus d'opérations en résultat exceptionnel.

**Note 35 : Evénements postérieurs à la clôture susceptibles de remettre en cause la continuité de l'exploitation**

Néant

### Note 36 : Affectation des résultats

Le Conseil d'administration propose de distribuer un montant de 506 239 992,54 euros, à titre de dividende, et d'affecter le solde en « report à nouveau », soit 164 938 451,93 euros.

Le dividende par titre s'élève à 1,42 euro. Ce dividende est éligible à l'abattement bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France qui résulte de l'article 158-3-2° du CGI.

L'Assemblée générale décide de fixer la date de mise en paiement du dividende visé ci-dessus au 4 mai 2011.

Il est précisé, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, que les dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois derniers exercices s'établissaient ainsi :

	Nombre d'actions	Montant de la distribution	Dividende net par action	Distribution éligible à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du CGI (1)
<b>2007</b>	356 286 029	46 317 183,77 €	0,13 €	46 317 183,77 €
<b>2008</b>	356 506 537	520 499 544,02 €	1,46 €	520 499 544,02 €
<b>2009</b>	356 507 037	456 329 007,36 €	1,28 €	456 329 007,36 €

(1) Cet abattement bénéficie aux seules personnes physiques domiciliées en France

### Note 37 : Implantation dans des Etats ou territoires non coopératifs

LCL ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

### Note 38 : Publicité des honoraires de commissaires aux comptes

Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes de LCL.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2010 est donnée ci-dessous :

En milliers d'euros	2010			
	PWC		Mazars	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
- LCL	360	50%	360	50%
- Filiales intégrées globalement				
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissariat aux comptes				
- LCL	12	11%	95	89%
- Filiales intégrées globalement				
<b>Total</b>	<b>372</b>		<b>455</b>	



## 4. RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Crédit Lyonnais, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe aux comptes annuels qui expose les changements de méthode comptable et de présentation relatifs aux nouveaux textes et règlements applicables à compter de l'exercice 2010.

## II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### Estimations comptables

- Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe aux comptes annuels, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques avérés de non-recouvrement de créances, inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour identifier et évaluer ces risques ainsi que pour déterminer le montant des dépréciations et des provisions qu'elle estime nécessaires, et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe aux comptes annuels.
- Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe aux comptes annuels, votre société constitue des provisions pour couvrir le risque de pertes potentielles inhérentes aux plans et comptes épargne-logement. Nous avons examiné le dispositif mis en place par la direction pour identifier et évaluer ce risque ainsi que pour déterminer le montant de la provision qu'elle estime nécessaire, et nous avons vérifié que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe aux comptes annuels.
- La note 1 de l'annexe aux comptes annuels précise les modalités d'évaluation des engagements de retraites et avantages sociaux futurs. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires externes. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que la note 15 de l'annexe aux comptes annuels fournit une information appropriée.
- Votre direction procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes annuels, qui portent, notamment, sur la valorisation des titres de participation, des autres titres détenus à long terme et des parts dans les entreprises liées et les provisions pour risques. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.


Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Fait à Neuilly-sur-Seine et La Défense, le 9 mars 2011

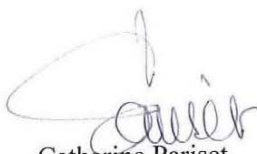
#### Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

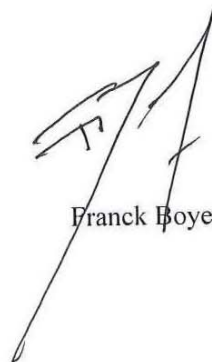
MAZARS



Pierre Clavié



Catherine Pariset



Franck Boyer



Anne Veaute



# ATTESTATION DU RESPONSABLE

## ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Paris le 9 mars 2011



**Agnès de Clermont Tonnerre**  
Directeur Pôle Finances & Affaires générales